

L'incidence économique des industries du droit d'auteur du Canada – Analyse sectorielle

Rapport final

*Présenté à la Direction générale du droit
d'auteur
Ministère du Patrimoine canadien*

Le 31 mars 2006

Remerciements

CONNECTUS tient à remercier la Direction générale du droit d'auteur du ministère du Patrimoine canadien pour son important soutien, en particulier M. Jean-Paul Boulay, directeur, et M. Rizak Abdullahi, directeur de projet. M. Abdullahi a été d'une aide exceptionnelle pour l'orientation des recherches et la préparation du rapport. La Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore a fourni des renseignements pour les besoins de l'étude. Nous tenons également à remercier Statistique Canada pour l'aide et le soutien offert, ainsi que les organismes et les personnes des différentes industries du droit d'auteur qui ont participé à l'enquête.

Table des matières

	<i>Page</i>
<i>Remerciements</i>	<i>1</i>
<i>Liste des figures et des tableaux</i>	<i>3</i>
<i>Résumé</i>	<i>6</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>19</i>
<i>Partie I – PIB/valeur ajoutée des industries canadiennes du droit d’auteur</i>	<i>22</i>
<i>Partie II – Emploi dans les industries canadiennes du droit d’auteur.....</i>	<i>33</i>
<i>Partie III – Échanges dans les industries canadiennes du droit d’auteur</i>	<i>41</i>
<i>Partie IV – Analyse des industries principales du droit d’auteur au Canada, selon l’industrie</i>	<i>48</i>
<i>Partie V – Pleins feux sur l’enregistrement sonore</i>	<i>91</i>
<i>Partie VI – Comparaisons avec d’autres pays : États-Unis et Singapour</i>	<i>96</i>
<i>Conclusion</i>	<i>98</i>
<i>Annexe A Approche méthodologique adoptée dans le cadre de l’étude.....</i>	<i>102</i>
<i>Annexe B Différences entre les données de base utilisées dans les études réalisées en 2004 et 2006 relativement à l’incidence économique des industries canadiennes du droit d’auteur – analyse sectorielle</i>	<i>106</i>
<i>Annexe C Liste des participants aux entrevues.....</i>	<i>108</i>
<i>Annexe D Questionnaire d’entrevue.....</i>	<i>109</i>
<i>Annexe E Enquête réalisée par voie de courrier électronique et organismes sondés.....</i>	<i>111</i>
<i>Annexe F Composition de l’équipe de recherche</i>	<i>114</i>

Liste des figures et des tableaux

	<i>Page</i>
Figure 1 PIB des industries du droit d'auteur par rapport aux autres industries canadiennes	22
Figure 2 Croissance annuelle du PIB dans les industries du droit d'auteur	23
Figure 3 Contribution des industries du droit d'auteur au PIB du Canada.....	24
Figure 4 PIB selon le groupe d'industries, 1997 et 2004.....	26
Figure 5 Croissance du PIB selon le groupe d'industries, de 1997 à 2004	27
Figure 6 Croissance annuelle comparative du PIB des industries du droit d'auteur	28
Figure 7 Croissance annuelle du PIB dans différents groupes d'industries du droit d'auteur	29
Figure 8 Corrélation entre le NASDAQ et le PIB des industries des logiciels et des bases de données	30
Figure 9 Emploi dans les industries du droit d'auteur par rapport aux autres industries canadiennes.....	33
Figure 10 Contribution des industries du droit d'auteur à l'emploi au Canada.....	34
Figure 11 Emploi selon le groupe d'industries, 1997 et 2004	35
Figure 12 Croissance annuelle composée selon le groupe d'industries, de 1997 à 2004.....	36
Figure 13 Croissance annuelle comparative de l'emploi dans les industries du droit d'auteur	37
Figure 14 Croissance de l'emploi dans différents groupes d'industries du droit d'auteur	38
Figure 15 Corrélation entre le NASDAQ et l'emploi dans les industries des logiciels et des bases de données (de 1992 à 2004).....	39
Figure 16 Importations et exportations selon l'industrie, 2004 (partie 1)	42
Figure 17 Importations et exportations selon l'industrie, 2004 (partie 2)	43
Figure 18 Balance commerciale selon l'industrie, 1997 et 2004 (partie 1).....	44
Figure 19 Balance commerciale selon l'industrie, 1997 et 2004 (partie 2).....	45
Figure 20 Importations et exportations dans les industries principales.....	46
Figure 21 PBI - Industries de l'édition	49
Figure 22 Croissance du PIB – Industries de l'édition	50
Figure 23 Emploi – Industries de l'édition	51
Figure 24 Emploi : Industries de l'édition – Taux de croissance annuelle.....	52
Figure 25 Industries de l'édition – Part relative de l'emploi par province.....	53
Figure 26 PIB – Industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra.....	57
Figure 27 Croissance du PIB – Industries de la musique	58

Figure 28 Emploi – Industries de la musique, des productions théâtrales et de l’opéra	59
Figure 29 Emploi : Industries de la musique, des productions théâtrales et de l’opéra – Taux de croissance annuelle	60
Figure 30 Industries de la musique – Part relative de l’emploi par province	61
Figure 31 PIB – Industries des films et des vidéos	63
Figure 32 Croissance du PIB – Industries des films et des vidéos	64
Figure 33 Emploi – Industries des films et des vidéos	65
Figure 34 Emploi : Industries des films et des vidéos – Taux de croissance annuelle	66
Figure 35 Industries des films et des vidéos – Part relative de l’emploi par province.....	67
Figure 36 PIB – Industries de la radio et de la télévision	70
Figure 37 Croissance du PIB – Industries de la radio et de la télévision	71
Figure 38 Emploi – Industries de la radio et de la télévision	72
Figure 39 Emploi : Industries de la radio et de la télévision – Taux de croissance annuelle	73
Figure 40 Industries de la radio et de la télévision – Part relative de l’emploi par province.....	74
Figure 41 PIB – Industries des logiciels et des bases de données	77
Figure 42 Croissance du PIB – Industries des logiciels et des bases de données..	78
Figure 43 Emploi – Industries de logiciels et de bases de données	79
Figure 44 Emploi : Industries de logiciels et de bases de données – Taux de croissance annuelle	80
Figure 45 Industries de logiciels et de bases de données – Part relative de l’emploi par province.....	81
Figure 46 PIB – Industries des services de publicité	84
Figure 47 Croissance du PIB – Industries des services de publicité	85
Figure 48 Emploi – Industries des services de publicité	86
Figure 49 Emploi : Industries des services de publicité – Taux de croissance annuelle	87
Figure 50 Industries des services de publicité – Part relative de l’emploi par province.....	88
Figure 51 Part relative de l’emploi au Canada atlantique, au Québec et en Ontario (moyenne nationale = 100 %)	90
Figure 52 PIB – Industrie de l’enregistrement sonore	92
(sous-catégorie des industries des films et des vidéos).....	92
Figure 53 Croissance du PIB – Industrie de l’enregistrement sonore	94
Figure 54 PIB, industries principales du droit d’auteur, Singapour, États-Unis et Canada.....	96
Figure 55 Emploi, industries principales du droit d’auteur, Singapour, États-Unis et Canada.....	97

Tableau 1 Part du PIB du Canada attribuable aux industries du droit d’auteur ...	25
Tableau 2 Importations et exportations des industries principales du droit d’auteur au Canada.....	41
Tableau 3 Exportations de certains produits culturels	46
Tableau 4 Niveau de l’emploi, industrie de l’enregistrement sonore	94



CONNECTUS CONSULTING INC.

***L'incidence économique des industries du droit d'auteur du Canada –
Analyse sectorielle***

Rapport final

Résumé

CONNECTUS Consulting Inc. (CONNECTUS) est heureuse de présenter ce rapport au ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) au terme de l'étude intitulée *L'incidence économique des industries du droit d'auteur du Canada – Analyse sectorielle* (l'étude), DP 10051839/05.

L'étude fournit au Ministère les résultats d'une évaluation complète et récente de l'incidence des industries du droit d'auteur sur l'économie canadienne entre 1997 et 2004. L'étude comprend : i) des données et une analyse quantitative, notamment en ce qui a trait à la contribution des industries du droit d'auteur au PIB, à l'emploi et à la balance des paiements; ii) une analyse qualitative des questions avec lesquelles les industries du droit d'auteur du Canada doivent et devront composer, fondée sur les résultats d'une série d'entrevues et d'une enquête par courriel.

Selon l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), les industries du droit d'auteur sont celles qui sont engagées dans la création, la production et la fabrication, l'interprétation, la diffusion, la communication et la présentation ou la distribution et la vente d'œuvres et autres ouvrages protégés par le droit d'auteur.

On ne devrait pas sous-estimer l'importance des industries du droit d'auteur (essentiellement les industries engagées dans la production et la distribution de ce qui est en majeure partie du *contenu culturel et des logiciels*), qui procurent des avantages tangibles et intangibles à la société. L'analyse des industries canadiennes du droit d'auteur, en particulier de leur valeur ajoutée, de leur contribution à l'emploi, et des échanges commerciaux qui leur sont associés, doit également comprendre une consultation des chefs de file de ces industries au sujet des tendances actuelles et des questions ayant une incidence directe ou indirecte sur les résultats.

Dans le cadre de cette étude, nous avons recueilli des données et des renseignements au sujet des industries « principales » du droit d'auteur au Canada et avons fait une analyse qualitative des graphiques et des figures ainsi obtenus. À la lumière des résultats, les différentes industries du droit d'auteur sont influencées par des facteurs similaires, mais dans des proportions différentes.

Les résultats de l'analyse quantitative font également ressortir des tendances similaires entre les industries canadiennes du droit d'auteur. Du point de vue de la planification et de l'élaboration des politiques, il importe de souligner que les industries plus « techniques », comme celle des *logiciels et des bases de données*, suivent des tendances semblables à celles observées dans les industries plutôt « axées sur le contenu », comme celles de *l'édition* et du *film et vidéo*.

Pour définir les industries « principales » et les industries « périphériques » du droit d'auteur, l'OMPI a élaboré un ensemble complet de directives et de définitions sur lesquelles nous nous sommes grandement fondés tout au long de l'analyse.

Les industries « principales » sont les suivantes :

- *Édition* (notamment les auteurs, les écrivains, les traducteurs, les journaux, les magazines, la publication de livres, l'édition de musique, l'édition de logiciels et les bibliothèques).
- *Musique, productions théâtrales, opéra* (notamment les chorégraphes, les metteurs en scène, les musiciens, les acteurs et les agences connexes).
- *Film et vidéo* (notamment les auteurs, les metteurs en scène, les acteurs, la production, la distribution et la projection, la vente et la location), y compris l'industrie de *l'enregistrement sonore*.
- *Radio et télévision* (notamment la radiodiffusion et la télédiffusion, la télévision par satellite et la distribution par satellite de diffusion directe).
- *Logiciels, bases de données, et nouveaux médias* (notamment la programmation, la conception, les logiciels et les jeux vidéo, le traitement de bases de données, les portails Web, les services en ligne et les fournisseurs de services Internet).
- *Services de publicité* (notamment les agences de publicité, les services d'achats de médias, les services de relations publiques, les représentants de supports publicitaires, les grandes annonces et les services de publipostage).

- *Photographie, arts visuels et graphiques.*
- *Sociétés de gestion des droits d'auteur.*

Pour les besoins de la collecte et de l'analyse des données, nous avons attribué à ces catégories un code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). En outre, nous avons suivi les recommandations de l'OMPI pour le choix des sous-catégories à inclure dans l'analyse.

Pour ces motifs, l'étude n'a pas porté sur la *photographie et les arts visuels et graphiques*. Selon les directives de l'OMPI, ces industries tombent dans les catégories des services photographiques (SCIAN 54192) et des services de design graphique (SCIAN 54143). Or, Statistique Canada ne publie pas de données sur ces industries en particulier, et nous étions d'avis que les codes SCIAN 5414 et 5419 comprenaient trop d'activités n'ayant aucun lien avec les industries du droit d'auteur.

Statistique Canada ne publie pas de données sur les *sociétés de gestion des droits d'auteur*, c'est pourquoi nous avons exclu cette catégorie de l'analyse.

Contribution globale au PIB

Les industries canadiennes du droit d'auteur représentent 4,5 % de l'économie canadienne, ou 46,8 milliards de dollars (en dollars chaînés de 1997), soit 3,3 % pour les industries principales (34,7 milliards de dollars) et 1,2 % pour les industries périphériques (12,1 milliards de dollars).

En général au cours de la période allant de 1997 à 2004, les industries du droit d'auteur ont enregistré des résultats supérieurs ou relativement semblables à ceux de l'économie canadienne en général (selon le PIB). Entre 1997 et 2004, les industries principales du droit d'auteur du Canada ont connu une période de croissance et de stabilité, suivie d'un « amollissement » en 2003 et 2004.

L'économie canadienne a enregistré une croissance annuelle de 3,5 % entre 1997 et 2004, comparativement à 5,7 % pour les industries principales du droit d'auteur. De ces industries, ce sont les *industries des logiciels et des bases de données* qui ont affiché la plus forte croissance, soit de 11,4 % (de 5,76 milliards à 12,2 milliards de dollars).

De fait, la croissance continue des industries du droit d'auteur a été en partie alimentée par la croissance spectaculaire des *industries des logiciels et des bases de données*, soutenue par l'essor des entreprises point-com à la fin des années 90.

Cette croissance s'est par la suite essoufflée, adoptant une tendance relativement cyclique à l'instar d'autres industries axées sur le contenu.

La période d'« amollissement » largement observée en 2003 et 2004 est en grande partie attribuable aux trois facteurs exposés ci-après :

- Le développement rapide des technologies a contribué à un ralentissement dans différentes industries du droit d'auteur, certaines ayant adopté une approche attentiste avant de déterminer la meilleure façon d'utiliser ou d'adapter les technologies pour en optimiser les avantages;
- La pénurie croissante de compétences dans un contexte où les progrès technologiques sont rapides dans les industries du droit d'auteur, en particulier dans celles *des logiciels et des bases de données*, est perçue comme un facteur contribuant au ralentissement économique dans ces industries
- Les difficultés subsistent ou s'aggravent pour ce qui est de l'accès aux capital offert par les investisseurs et les institutions financières, ce qui est perçu comme un frein à la croissance de nombreuses industries du droit d'auteur. Cette situation s'explique en bonne partie par la réticence ou la difficulté des investisseurs à mesurer pleinement la valeur économique des droits d'auteur.

Contribution globale à l'emploi

Au Canada, les industries principales du droit d'auteur employaient un peu plus de 655 000 personnes en 2004, ce qui représentait 4,11 % de l'ensemble des emplois recensés au Canada. Environ 219 000 personnes travaillaient dans les industries périphériques du droit d'auteur en 2004. Globalement, les industries du droit d'auteur représentaient 5,55 % des emplois au Canada en 2004.

Entre 1997 et 2004, la croissance de l'emploi a été plutôt stable dans les industries du droit d'auteur, atteignant un sommet de 4,3 % en 2001. La plupart des industries du droit d'auteur ont enregistré une croissance de l'emploi supérieure à celle de 2,2 % observée dans l'économie canadienne en général. Les industries des *logiciels et des bases de données* figuraient encore une fois au premier rang, ayant enregistré une hausse de près de 100 000 emplois entre 1997 et 2004.

La contribution des industries du droit d'auteur à l'emploi, comme leur contribution au PIB, suit une tendance cyclique depuis le ralentissement observé en 2003 et en 2004. L'incidence de la technologie, la pénurie de compétences et les inquiétudes que cela soulève, ainsi que l'accès restreint au capital sont autant de facteurs restreignant la contribution des industries du droit d'auteur au marché de l'emploi, tout comme ils nuisent à leur création de valeur ajoutée.

Selon une opinion largement répandue, les compétences liées aux technologies de pointe (p. ex. : ingénieurs et analystes en informatique) se feront de plus en plus rares, contrairement aux compétences requises dans les industries axées sur le contenu (p. ex. : écrivains et acteurs), qui ont accès à un généreux bassin de talents.

On ne s'attend pas à ce que persiste cet « amollissement » de la contribution des industries du droit d'auteur à la valeur ajoutée et à l'emploi dans l'économie canadienne.

Balance commerciale

Selon toutes probabilités, le Canada demeurera un importateur net de produits des industries du droit d'auteur, compte tenu de la proximité du marché américain et du fort volume des importations canadiennes de produits culturels.

Le déficit commercial de l'ensemble des industries canadiennes du droit d'auteur est de 3,2 milliards de dollars. Les *paiements de redevances pour l'usage de logiciels* et la *publicité* affichent le surplus commercial le plus élevé, soit respectivement 317 millions et 242,4 millions de dollars. À l'exception d'une hausse du surplus commercial dans les domaines la *publicité* et des *logiciels*, la balance commerciale est demeurée plutôt stable, seules de légères hausses du déficit ayant été enregistrées dans certains groupes d'industries et certaines industries entre 1997 et 2004.

Les données indiquent que le Canada « maintient » sa balance commerciale dans les industries axées sur le contenu, et que le déficit commercial enregistré dans l'ensemble des industries du droit d'auteur s'est quelque peu résorbé. Cela dit, la plupart des observateurs sont d'avis qu'il est de plus en plus difficile de réduire ce déficit commercial, et que l'amélioration de la balance commerciale dans son ensemble passe nécessairement par un renforcement des débouchés à l'exportation dans les industries du droit d'auteur.

Analyse sectorielle

En ce qui concerne la valeur ajoutée qu'apportent les industries de l'édition dans l'économie canadienne, les données indiquent une période de croissance entre 1997 et 2001, une période de stabilité en 2002 et 2003, et un léger ralentissement en 2003 et 2004.

Les industries de l'édition, qui sont parvenues à maturité, font partie des industries principales du droit d'auteur. Elles affichent une tendance cyclique au fil du

temps, mais en 2003 et 2004, elles ont enregistré de moins bons résultats que l'économie canadienne dans son ensemble. Dans ces industries, l'emploi suit une tendance cyclique similaire.

Les répondants de ces industries ont indiqué que l'accès difficile au capital et les changements structurels dans l'industrie de l'édition étaient les principaux facteurs affectant leurs profits. La technologie est perçue comme un important facteur de changements dans les modèles d'affaires des entreprises publiant des livres ou des magazines. Par ailleurs, les industries axées sur le contenu doivent affronter quotidiennement la concurrence provenant de l'étranger.

Les protagonistes des industries de l'édition de journaux et de l'édition de magazines se sont dits préoccupés par la croissance de l'offre de contenu numérique, et par la nécessité de trouver de nouvelles sources de revenus, par exemple, la publicité de produits pharmaceutiques s'adressant directement aux consommateurs. Pour le contenu numérique, il semble que la mise en place d'un régime de droits d'auteur prévisible serait souhaitable. Par ailleurs, on ne prévoit pas vraiment de consolidation à vaste échelle pour les trois à cinq prochaines années.

Dans l'économie canadienne, les contributions au PIB et à l'emploi des industries de la *musique, des productions théâtrales et de l'opéra* suivent une tendance cyclique similaire. À l'instar d'autres industries culturelles appartenant aux industries du droit d'auteur, ces activités se heurtent à un accès difficile au capital en raison des très faibles marges de profit qu'elles génèrent. En novembre 2004, le gouvernement précédent a doublé le financement offert par le Conseil des arts du Canada, mais il demeure difficile d'obtenir du financement à long terme dans ces industries.

Ces industries comprennent les théâtres, les boîtes de nuit et d'autres établissements visés par des règlements municipaux sur le tabac, lesquels peuvent entraîner une réduction de l'assistance et ainsi contribuer à l'aplanissement de la courbe de rendement des entreprises de ces industries, selon les répondants.

Dans les industries de la *musique, des productions théâtrales et de l'opéra*, la technologie s'est traduite par une hausse des coûts, mais aussi par un accroissement de l'efficacité. D'un côté, les progrès technologiques permettent de mieux organiser les lieux de spectacle et ainsi améliorer la qualité des présentations et accroître le nombre de places vendues. D'un autre côté, il peut être coûteux d'apporter ces changements et de les maintenir en place. Cela dit, la technologie a également permis de perfectionner les techniques de commercialisation et de promotion des arts du spectacle.

Dans ces industries, l'accès aux compétences et l'éventualité d'une consolidation ne sont pas sources d'inquiétudes.

Entre 1997 et 2004, la contribution à la valeur ajoutée et à l'emploi des *industries du film et du vidéo* ont suivi une tendance à la hausse, pour diminuer légèrement en 2004.

Selon les répondants, l'accès au capital est le principal problème dans les *industries du film et du vidéo*; encore une fois, les répondants ont indiqué que la réticence des investisseurs était attribuable au faible rendement des entreprises de ces industries et à une méconnaissance de la valeur des droits d'auteur.

L'accès au capital est encore plus difficile depuis que des changements ont été apportés à l'accès aux marchés d'exportation des programmes de télévision et des producteurs de long métrage. Parallèlement, l'importance de l'accès à du capital étranger pour le financement des productions s'accroît, particulièrement dans l'industrie des services de production de la Colombie-Britannique.

La technologie a également eu une incidence sur les *industries du film et du vidéo* : élaboration de nouvelles plateformes pour l'acheminement du contenu, hausse des coûts des produits de programmation de contenu dramatique pour les besoins de la télévision haute définition.

Le développement des compétences est également considéré comme une priorité dans ces industries. Le bassin de talents est généralement important, mais on craint que l'offre de compétences à long terme ne s'atténue si l'offre de formation postsecondaire, de stages en entreprise et de programmes de mentorat ne s'accroît pas.

Les répondants ont également souligné la nécessité d'aborder la question du contenu numérique dans la législation en matière de droit d'auteur, qui n'est actuellement pas claire à ce sujet et qui pourrait permettre à ces industries d'accroître leurs revenus.

La consolidation n'est pas une menace réelle pour l'industrie selon les répondants. Cela dit, des partenariats et des alliances continueront d'être formés pour tirer parti des débouchés offerts sur le marché intérieur et à l'étranger.

Les données indiquent que les *industries de la radio et de la télévision* ont connu une période de stabilité entre 1997 et 2004. Elles ont enregistré de légères hausses de leur contribution à la valeur ajoutée et à l'emploi au Canada entre 2001 et 2004. Ces industries sont parvenues à maturité et suivent une tendance cyclique dans le temps.

Les modèles d'affaires traditionnels des *industries de la radio et de la télévision* subissent actuellement de profonds changements découlant de plusieurs facteurs, notamment la mise en place de nouvelles plateformes non réglementées pour la distribution de contenu et la fragmentation croissante de l'offre de services axés sur le contenu. Ces deux facteurs auront vraisemblablement une incidence importante sur ces industries au cours des prochaines années. L'Internet, l'échange de fichiers poste à poste, les appareils de communications personnels comme les téléphones cellulaires, les iPods et d'autres nouveautés éloignent les téléspectateurs et les auditeurs (et donc les recettes publicitaires) des radiodiffuseurs classiques, au fur et à mesure que s'accroît l'offre de contenu sur ces nouvelles plateformes.

Actuellement et pour les cinq à dix années à venir, les coûts liés aux investissements dans la technologie sont perçus comme étant exorbitants. Ces coûts découlent principalement de l'adoption des technologies de transmission numérique, qui est nécessaire pour la télédiffusion haute définition et la radiodiffusion numérique.

L'accès au capital suscite moins de préoccupations dans ces industries, mais les marges de profit sont considérées comme étant trop faibles pour attirer d'importants investisseurs, en particulier dans l'industrie de la radio. L'accès aux compétences n'est pas perçu comme un problème important, et on ne s'attend pas à une consolidation majeure des activités au cours des prochaines années. L'État pourrait procéder à un examen de l'industrie de la radiodiffusion, comme il l'a fait pour les télécommunications. Un tel exercice pourrait entre autres porter sur la limite permise de participation étrangère.

Il ne fait nul doute que les *industries des logiciels et des bases de données* sont un moteur de croissance de la valeur ajoutée des industries du droit d'auteur dans l'économie canadienne, mais ces industries ont également connu une période de léger ralentissement en 2003 et 2004.

Contrairement à ceux d'autres industries du droit d'auteur, les protagonistes des *industries des logiciels et des bases de données* sont surtout préoccupés par l'accès aux *compétences* qui permettront de soutenir la croissance.

Cette préoccupation est particulièrement marquée en raison du déplacement des activités de l'industrie du « matériel informatique » vers les « logiciels et les services ». Ce déplacement est en partie attribuable à une diminution des coûts de l'acheminement, de la technologie et du stockage des données, et à un accroissement de l'« interopérabilité » des systèmes et de l'utilisation de plateformes communes.

Le ralentissement enregistré actuellement dans les *industries des logiciels et des bases de données*, considéré comme étant temporaire, découle de différents facteurs. Premièrement, ces industries sont plus « modularisées » ou cloisonnées qu'auparavant, développant et commercialisant à plus petite échelle des produits et services destinés à des marchés plus restreints. Les entreprises et les projets de grande envergure à l'origine de l'essor des entreprises point-com ont laissé place à une approche plus « cloisonnée ».

En outre, on assiste actuellement à une certaine consolidation dans ces industries. Les entreprises de moindre envergure susceptibles d'éprouver des difficultés financières au moment de prendre de l'expansion sur le marché intérieur ou de pénétrer les marchés étrangers sont (dans une certaine mesure) absorbées par des entreprises plus grandes; le nombre de moyennes entreprises est en déclin.

Les répondants ont également indiqué être très préoccupés par le fait que le Canada est de moins en moins perçu comme un chef de file mondial dans le domaine des technologies. Faute d'avoir une « star » dans le domaine, le Canada perd du terrain sur le marché mondial. En outre, une éventuelle pénurie de compétences dans ces industries aurait vraisemblablement une incidence sur la capacité du Canada d'améliorer son image et d'accroître son rendement sur le marché mondial.

Les données sur les *industries des services de publicité* indiquent une période de croissance stable entre 1997 et 2001, un léger déclin en 2002, suivi d'une croissance jusqu'en 2004. À l'instar des *industries de la radio et de la télévision*, ces industries ont résisté à un ralentissement de leurs contributions à la valeur ajoutée et à l'emploi dans l'économie canadienne.

En général, les services de publicité ont tiré parti de pratiques de gestion solides, ainsi que des arrivées et des départs d'entreprises sur le marché. Ces industries semblent profiter de vagues favorables, comme l'essor des entreprises point-com en 1999, et avoir trouvé des moyens de diversifier leurs activités et de repérer de nouvelles sources de revenus à un moment où d'autres industries éprouvent des difficultés.

L'évolution d'autres marchés de produits ou de services « clients » des agences de publicité semble avoir une incidence sur les industries des services de publicité. La technologie est une importante source de création de nouveaux revenus, au fur et à mesure que les plateformes financées par le contenu publicitaire prennent de l'importance. L'Internet est une source croissante de possibilités et de revenus de publicité pour ces industries.

En outre, la technologie numérique permet à elle seule d'accroître la présence publicitaire dans le contenu de programmation. Par exemple, il est possible d'insérer à l'écran des publicités en format numérique durant la télédiffusion de manifestations sportives.

Il est relativement facile de pénétrer ce marché, et l'expansion des plateformes financées par le contenu publicitaire y attire de petites et nouvelles entreprises. On observe également une consolidation dans l'ensemble de l'industrie, de sorte que les moyennes entreprises doivent soutenir la concurrence d'entreprises de plus grande taille pour obtenir des contrats de publicité. Cette tendance devrait se poursuivre.

Une partie du rapport est également consacrée à la contribution de l'*industrie de l'enregistrement sonore* à la valeur ajoutée et à l'emploi.

Le PIB de l'*industrie de l'enregistrement sonore* a enregistré une croissance régulière, passant de 243 millions à 387 millions de dollars entre 1999 et 2004, et ce, en dépit d'un recul important des ventes de produits. Cette croissance est principalement attribuable à une certaine consolidation de l'industrie, au retrait des entreprises inefficaces et à une diminution du nombre d'emplois. La technologie a entraîné une diminution des coûts de production et de distribution. En ce qui concerne le PIB, l'*industrie de l'enregistrement sonore* enregistre une croissance supérieure à celle de l'économie canadienne depuis 1999.

L'analyse présentée dans ce rapport a été approfondie en se penchant sur la part relative de l'emploi dans chacune des industries principales du droit d'auteur, selon la province.

***L'incidence économique des industries du droit d'auteur du Canada –
Analyse sectorielle***

Rapport final

CONNECTUS Consulting Inc. (CONNECTUS) est heureuse de présenter ce rapport au ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) au terme de l'étude intitulée *L'incidence économique des industries du droit d'auteur du Canada – Analyse sectorielle* (l'étude), DP 10051839/05.

L'étude fournit au Ministère les résultats d'une évaluation complète et récente de l'incidence des industries du droit d'auteur sur l'économie canadienne entre 1997 et 2004. L'étude comprend : i) des données et une analyse quantitative, notamment en ce qui a trait à la contribution des industries du droit d'auteur au PIB, à l'emploi et à la balance des paiements; ii) une analyse qualitative des questions avec lesquelles les industries du droit d'auteur du Canada doivent et devront composer, fondée sur les résultats d'une série d'entrevues et d'une enquête par courriel.

Le rapport est divisé ainsi.

Introduction – Cette partie donne un aperçu de l'étude, ainsi qu'une définition des « industries du droit d'auteur », des « industries principales du droit d'auteur », et des « industries périphériques du droit d'auteur ». Nous présentons également les industries du droit d'auteur dans le contexte de l'économie canadienne.

Partie I – PIB/valeur ajoutée des industries canadiennes du droit d'auteur
Dans cette partie, nous présentons les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus en ce qui concerne la contribution au produit intérieur brut (PIB), soit la *valeur ajoutée*, des industries canadiennes du droit d'auteur, en mettant l'accent sur l'analyse des tendances et de leurs causes. Nous nous penchons également sur les tendances prévues pour ces industries dans l'avenir.

Partie II – Emploi dans les industries canadiennes du droit d'auteur
Dans cette partie, nous présentons les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus concernant l'emploi dans les industries du droit d'auteur, y compris une analyse des principaux facteurs déterminants de l'évolution future de l'emploi dans ces industries.

Partie III – Échanges dans les industries canadiennes du droit d'auteur

Cette partie contient une analyse largement quantitative de la balance commerciale dans chacune des industries principales ayant fait l'objet de l'étude. Elle comprend une analyse des questions essentielles liées au commerce dans les industries du contenu/droit d'auteur.

Partie IV – Analyse des industries principales du droit d'auteur au Canada, selon l'industrie

Nous y présentons les résultats quantitatifs et qualitatifs associés au PIB et à l'emploi pour chacun des groupes d'industries principales ayant fait l'objet de l'étude, y compris les suivants:

A – Édition

B – Musique, productions théâtrales, opéra

C – Film et vidéo

D – Radio et télévision

E – Logiciels et bases de données

F – Services de publicité

Pour chacun de ces groupes d'industries du droit d'auteur, nous présentons une analyse des résultats liés à l'emploi selon la province.

Partie V – Pleins feux sur l'enregistrement sonore Dans cette partie axée tout particulièrement sur l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore, nous présentons la contribution de cette industrie au PIB et à la balance commerciale, ainsi que les principaux facteurs expliquant les tendances observées dans cette industrie.

Partie VI – Comparaisons avec d'autres pays : États Unis et Singapour Cette partie comprend une brève analyse de l'état des industries canadiennes du droit d'auteur comparativement à celles de deux autres pays : les États-Unis et Singapour.

Dans la ***conclusion***, nous présentons le mot de la fin et soulevons quelques questions qui mériteraient d'être approfondies dans l'avenir.

Différentes annexes complètent le présent rapport :

Annexe A – Approche méthodologique adoptée dans le cadre de l'étude

Annexe B – Différences entre les données de base utilisées dans les études réalisées en 2004 et 2006

Annexe C – Liste des participants aux entrevues

Annexe D – Questionnaire d'entrevue

Annexe E – Enquête réalisée par voie de courrier électronique
et organismes sondés

Annexe F – Composition de l'équipe de recherche

CONNECTUS tient à remercier la Direction générale de la politique du droit
d'auteur du ministère du Patrimoine canadien de lui avoir confié le mandat de
réaliser cette importante étude.

Introduction

Selon l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), les industries du droit d'auteur sont celles qui sont engagées dans la création, la production et la fabrication, l'interprétation, la diffusion, la communication et la présentation ou la distribution et la vente d'œuvres et autres ouvrages protégés par le droit d'auteur¹.

On ne devrait pas sous-estimer l'importance des industries du droit d'auteur (essentiellement les industries engagées dans la production et la distribution de ce qui est en majeure partie du *contenu culturel et des logiciels*), qui procurent des avantages tangibles et intangibles à la société. L'analyse des industries canadiennes du droit d'auteur, en particulier de leur valeur ajoutée, de leur contribution à l'emploi, et des échanges commerciaux qui leur sont associés, doit également comprendre une consultation des chefs de file de ces industries au sujet des tendances actuelles et des questions ayant une incidence directe ou indirecte sur les résultats.

Dans le cadre de cette étude, nous avons recueilli des données et des renseignements au sujet des industries « principales » du droit d'auteur au Canada et avons fait une analyse qualitative des graphiques et des figures ainsi obtenus. À la lumière des résultats, les différentes industries du droit d'auteur sont influencées par des facteurs similaires, mais dans des proportions différentes.

Les résultats de l'analyse quantitative font également ressortir des tendances similaires entre les industries canadiennes du droit d'auteur. Du point de vue de la planification des politiques et de l'élaboration des politiques, il importe de souligner que les industries plus « techniques », comme celle des *logiciels et des bases de données*, suivent des tendances semblables à celles observées dans les industries plutôt « axées sur le contenu », comme celles de l'*édition* et du *film et vidéo*.

L'OMPI a élaboré un ensemble complet de directives et de définitions en ce qui concerne les industries « principales » et les industries « périphériques » du droit d'auteur, sur lequel nous nous sommes fondés tout au long de l'étude.

Les industries « principales » sont les suivantes :

- *Édition* (notamment les auteurs, les écrivains, les traducteurs, les journaux, les magazines, la publication de livres, l'édition de musique, l'édition de logiciels et les bibliothèques).

¹ OMPI, *Guide de l'OMPI pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur*, 2003.

- *Musique, productions théâtrales, opéra* (notamment les chorégraphes, les metteurs en scène, les musiciens, les acteurs et les agences connexes).
- *Film et vidéo* (notamment les auteurs, les metteurs en scène, les acteurs, la production, la distribution et la projection, la vente et la location), y compris l'industrie de l'*enregistrement sonore*.
- *Radio et télévision* (notamment la radiodiffusion et la télédiffusion, la télévision par satellite et la distribution par satellite de diffusion directe).
- *Logiciels, bases de données, et nouveaux médias* (notamment la programmation, la conception, les logiciels et les jeux vidéo, le traitement de bases de données, les portails Web, les services en ligne et les fournisseurs de services Internet).
- *Services de publicité* (notamment les agences de publicité, les services d'achats de médias, les services de relations publiques, les représentants de supports publicitaires, les grandes annonces et les services de publipostage).
- *Photographie, arts visuels et graphiques*.
- *Sociétés de gestion des droits d'auteur*.

Pour les besoins de la collecte et de l'analyse des données, nous avons attribué à ces catégories un code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). En outre, nous avons suivi les recommandations de l'OMPI pour le choix des sous-catégories à inclure dans l'analyse.

Pour ces motifs, l'étude n'a pas porté sur la *photographie et les arts visuels et graphiques*. Selon les directives de l'OMPI, ces industries tombent dans les catégories des services photographiques (SCIAN 54192) et des services de design graphique (SCIAN 54143). Or, Statistique Canada ne publie pas de données sur ces industries en particulier, et nous étions d'avis que les codes SCIAN 5414 et 5419 comprenaient trop d'activités n'ayant aucun lien avec les industries du droit d'auteur.

Statistique Canada ne publie pas de données sur les *sociétés de gestion des droits d'auteur*, c'est pourquoi nous avons exclu cette catégorie de l'analyse.

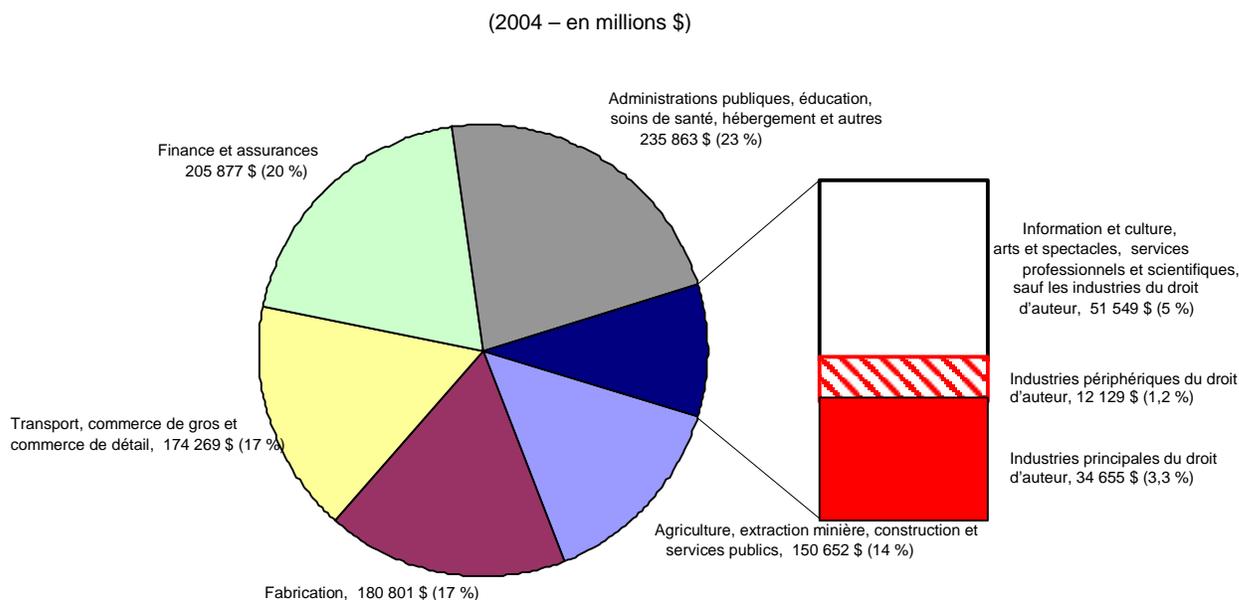
À quelques occasions dans le rapport, nous faisons référence aux industries « périphériques » du droit d'auteur. Selon les définitions de l'OMPI, c'est industries comprennent :

- Les *industries interdépendantes* : incluent la fabrication, la vente en gros et au détail d'équipement et d'appareils de base, comme les téléviseurs, les radios, les lecteurs DVD, l'équipement de jeu électronique, les ordinateurs, les instruments de musique ainsi que les supports d'enregistrement vierges.
- Les *industries partielles* : incluent l'architecture, l'ingénierie et l'arpentage, la décoration intérieure, les musées et les meubles.
- Les *industries de soutien non exclusif* : incluent la vente générale en gros ou au détail, le transport en général, la téléphonie et l'Internet.

Partie I – PIB/valeur ajoutée des industries canadiennes du droit d’auteur

Pour analyser la contribution des industries canadiennes du droit d’auteur à l’économie canadienne dans son ensemble, il est d’abord utile de comparer ces industries à d’autres industries de l’économie du pays. Comme il est indiqué dans la figure 1 ci-dessous, les industries de l’*information, de la culture, des arts et spectacles, des services professionnels et des sciences* représentent **9,5 %** de l’économie canadienne. Les industries principales du droit d’auteur représentent 3,3 % de l’économie canadienne, comparativement à 1,2 % pour les industries périphériques du droit d’auteur.

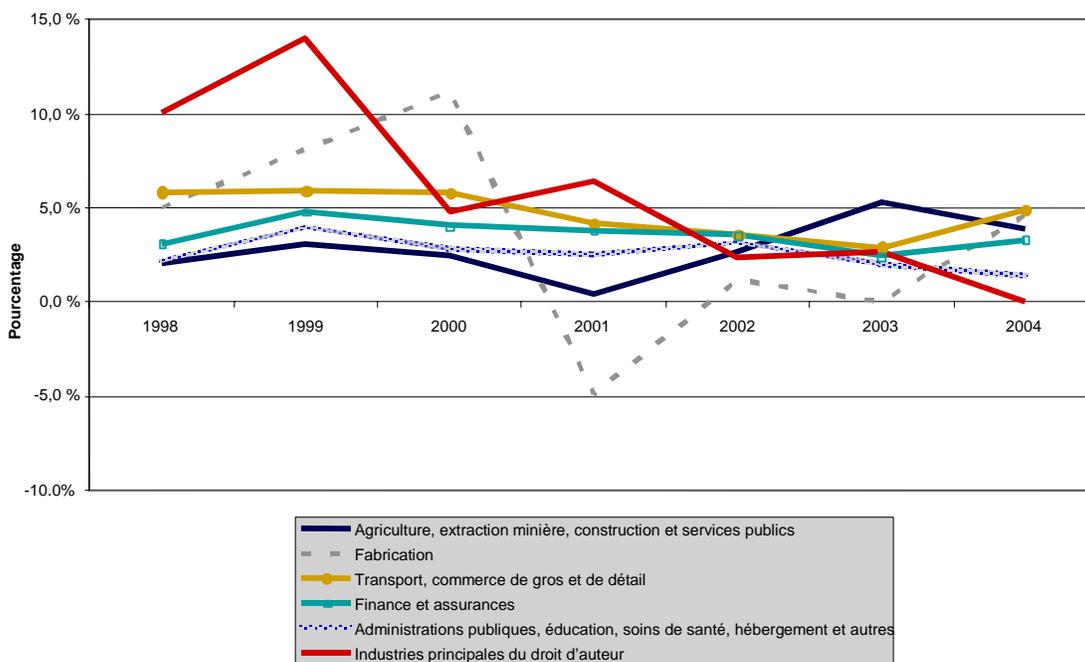
Figure 1
PIB des industries du droit d’auteur par rapport aux autres industries canadiennes



La figure 2 indique les résultats économiques associés aux entreprises du droit d’auteur entre 1997 et 2004, par rapport à d’autres industries. Comme l’indiquent d’autres données de l’étude, les industries du droit d’auteur ont enregistré de meilleurs résultats que les autres industries canadiennes en 1998 et en 1999, ce qui s’explique en grande partie par l’essor des entreprises point-com à la fin des

années 90. Depuis, les résultats enregistrés par ces industries sont revenus à un niveau plus « normal » par rapport à ceux des autres industries. Dans les industries du droit d'auteur, le taux de croissance a ralenti, pour passer à 0,1 % entre 2003 et 2004 (voir également la figure 6, page 28).

Figure 2
Croissance annuelle du PIB dans les industries du droit d'auteur



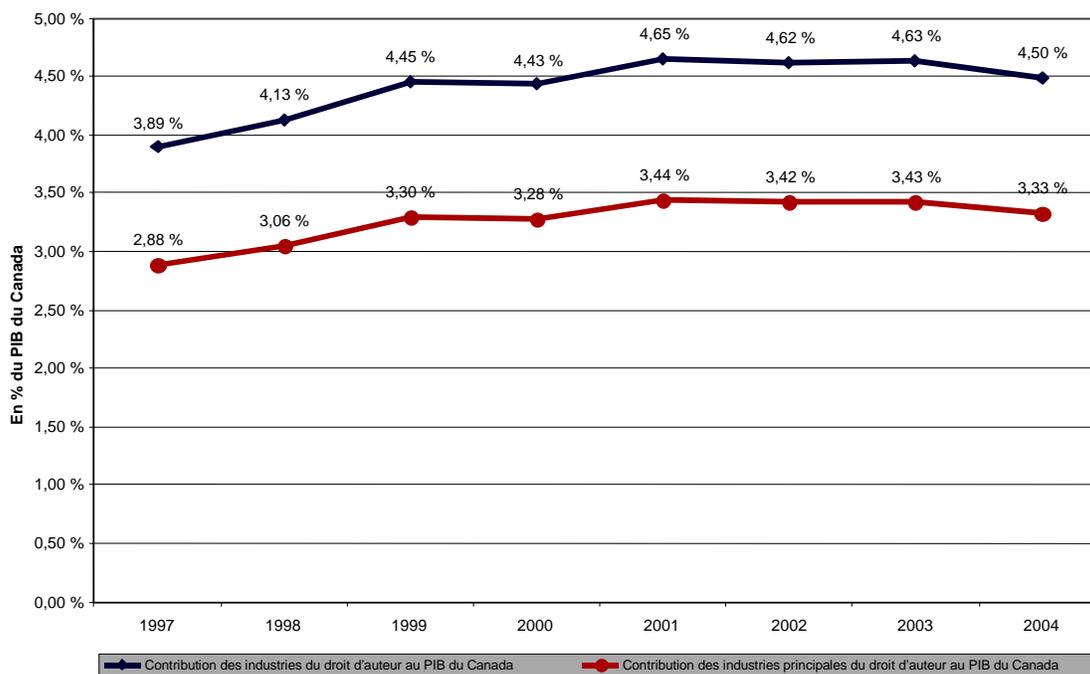
En général, les industries du droit d'auteur ont enregistré une croissance supérieure ou sensiblement égale à celle observée dans l'ensemble de l'économie canadienne, comme l'indique la figure 3. Les années 2003 et 2004 font toutefois exception. Au cours de cette période, les industries du droit d'auteur ont en effet enregistré de moins bons résultats que l'économie canadienne en général. Cela dit, comme nous le verrons plus loin dans le rapport, différents éléments donnent à penser que le retard des industries du droit d'auteur par rapport à l'économie canadienne en général n'est *vraisemblablement pas* une tendance qui se poursuivra.

Depuis 1997, les industries canadiennes du droit d'auteur ont connu une combinaison relativement régulière de croissance et de stabilité, puis un ralentissement au cours des années 2003 et 2004. En 2004, la valeur ajoutée totale

des industries canadiennes du droit d'auteur (principales et périphériques) était d'environ 46,8 milliards de dollars (en dollars chaînés de 1997)².

Comme l'indique la figure 3, la contribution des industries du droit d'auteur à la valeur ajoutée a atteint un sommet de 4,65 % dans l'économie canadienne en 2001; la part attribuable aux industries principales était de 3,44 %. Il est intéressant de noter que la contribution des industries principales à la valeur ajoutée du Canada a atteint un sommet deux ans *après* l'essor des entreprises point-com, en 1999.

Figure 3
Contribution des industries du droit d'auteur au PIB du Canada



Le tableau 1 indique la contribution de différents groupes d'industries du droit d'auteur à la valeur ajoutée du Canada en 2004. Le terme « industries culturelles » fait référence aux industries traditionnelles de création de contenu, par exemple : *édition, film et vidéo, et radio et télévision*. Le terme « industries non culturelles » fait référence à certaines activités associées aux *industries des logiciels et des*

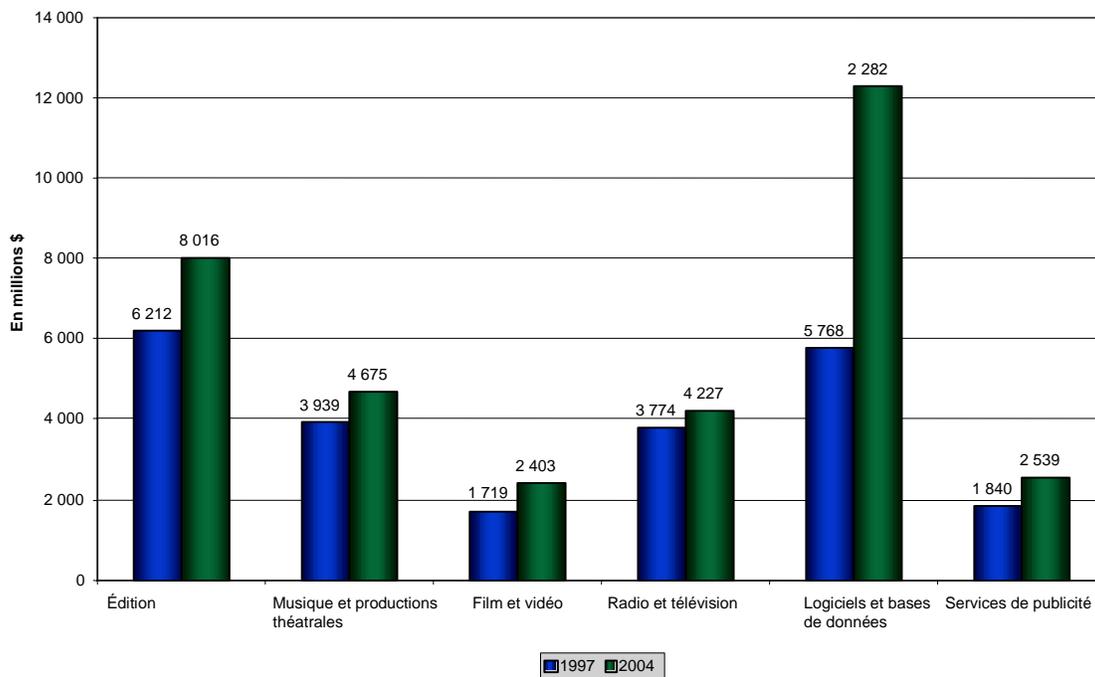
² Nous avons choisi les « dollars chaînés de 1997 » comme base de référence pour que les données soient cohérentes avec celles figurant dans l'étude intitulée *The Economic Contribution of Copyright Industries to the Canadian Economy*, préparée en 2004 par Wall Communications Inc.

bases de données, comme le traitement de bases de données et la conception technique.

Tableau 1		
Part du PIB du Canada attribuable aux industries du droit d'auteur (2004, en millions \$)		
Industries culturelles	19 834 \$	1,9 %
industries non culturelles	<u>14 821 \$</u>	1,4 %
Total - industries principales	34 655 \$	3,3 %
Industries périphériques	<u>12 129 \$</u>	1,2 %
Total - industries du droit d'auteur	<u>46 784 \$</u>	<u>4,5 %</u>
PIB du Canada	<u>1 040 779 \$</u>	<u>100 %</u>

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de l'évolution de la contribution des industries du droit d'auteur au PIB du Canada, nous nous sommes penchés sur la contribution de chacun des groupes d'industries principales au fil du temps. La figure 4 ci-après souligne la contribution de chaque groupe d'industries au PIB en 1997 et en 2004.

Figure 4
PIB selon le groupe d'industries, 1997 et 2004

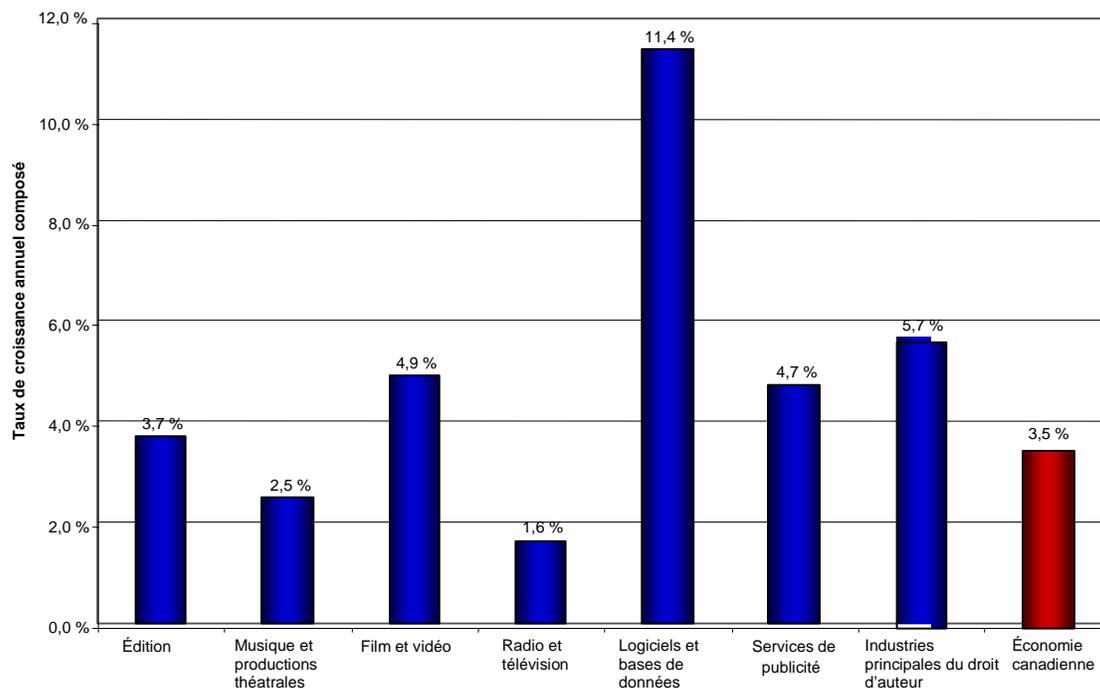


Comme le montre la figure 4, chaque groupe d'industries principales du droit d'auteur a accru sa contribution au PIB entre 1997 et 2004. Les *industries des logiciels et des bases de données* figurent au premier rang, leur contribution étant passée de 5,76 milliards à 12,2 milliards de dollars entre 1997 et 2004. Au second rang, on trouve les *industries de l'édition*, dont la contribution est passée de 6,2 milliards à 8,0 milliards de dollars entre 1997 et 2004.

Pour déterminer l'incidence des différents groupes d'industries principales sur le PIB, on peut également se pencher sur la croissance annuelle du PIB qui leur est attribuable entre 1997 et 2004. Encore une fois, le taux de croissance des industries du droit d'auteur a été plus élevé que celui de l'économie canadienne en général, soit 5,7 % contre 3,5 %. Comme l'indique la figure 5 ci-après, ce sont les *industries des logiciels et des bases de données* qui ont enregistré la croissance la plus marquée entre 1997 et 2004, soit 11,4 %.

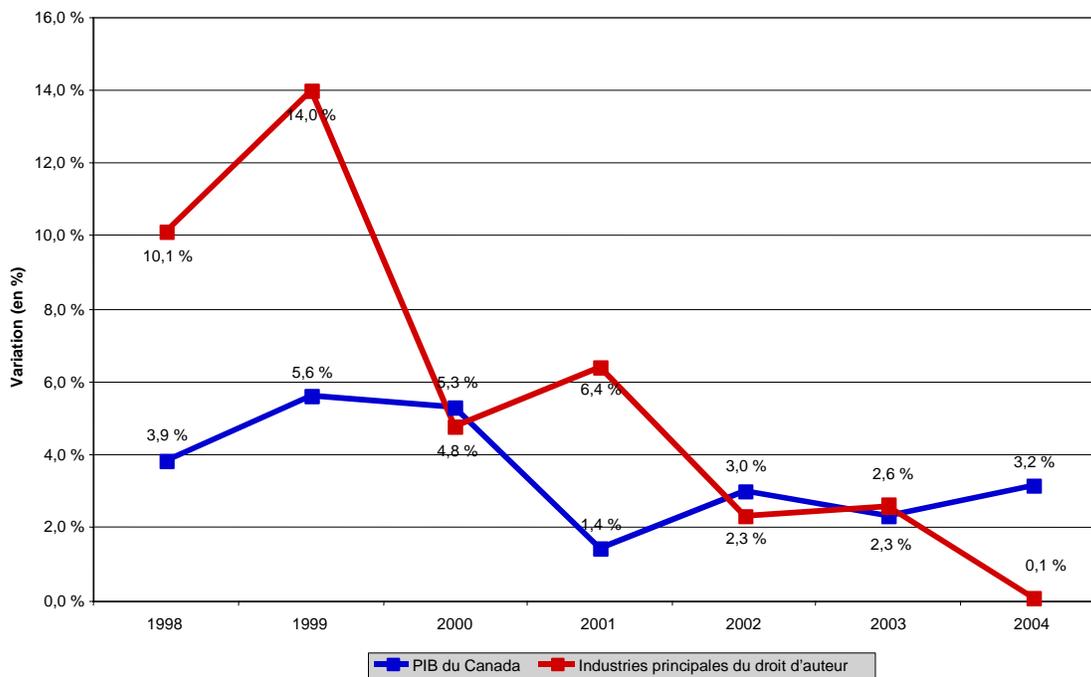
Seulement deux groupes d'industries – *radio et télévision* et *musique et productions théâtrales* – ont affiché une croissance annuelle moyenne moins rapide que celle de l'économie canadienne entre 1997 et 2004, ce qui donne à penser que les industries du droit d'auteur sont généralement solides.

Figure 5
Croissance du PIB selon le groupe d'industries, de 1997 à 2004



La figure 6 indique clairement l'effet de l'essor des entreprises point-com sur la croissance des industries du droit d'auteur sur un an : le taux de croissance annuel composé a atteint un sommet de 14 % en 1999. À titre de comparaison, le taux de croissance de l'économie canadienne a également atteint un sommet en 1999, mais celui-ci a été de 5,6 %.

Figure 6
Croissance annuelle comparative du PIB des industries du droit d'auteur



On ne peut minimiser l'importance de la contribution des *industries des logiciels et des bases de données* à la valeur ajoutée des industries du droit d'auteur. La figure 7, où l'on compare les *industries des logiciels et des bases de données* aux autres industries principales du droit d'auteur et à l'ensemble de l'économie canadienne, fait ressortir cette importance.

Il est également intéressant de faire une comparaison entre la contribution des *industries des logiciels et des bases de données* au PIB et le rendement du NASDAQ au cours de la même période. Ces deux indicateurs se suivent clairement, ce qui montre que les industries des logiciels et des bases de données jouent un rôle important dans la contribution des industries principales du droit d'auteur au PIB (voir la figure 8).

Figure 7
Croissance annuelle du PIB dans différents groupes d'industries du droit d'auteur

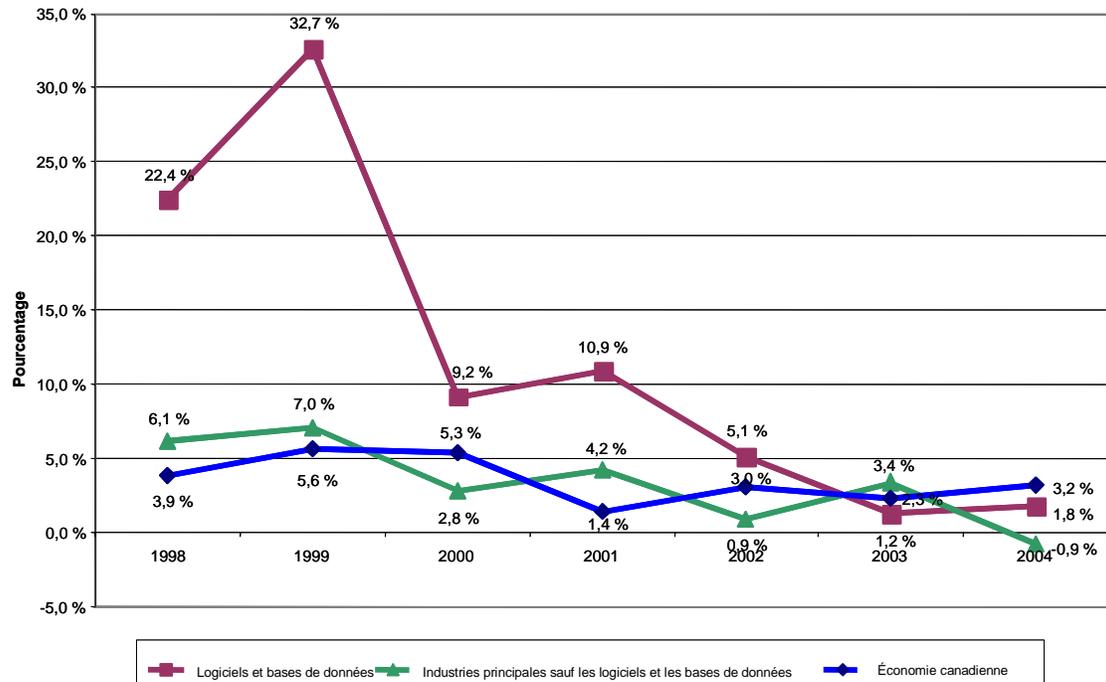
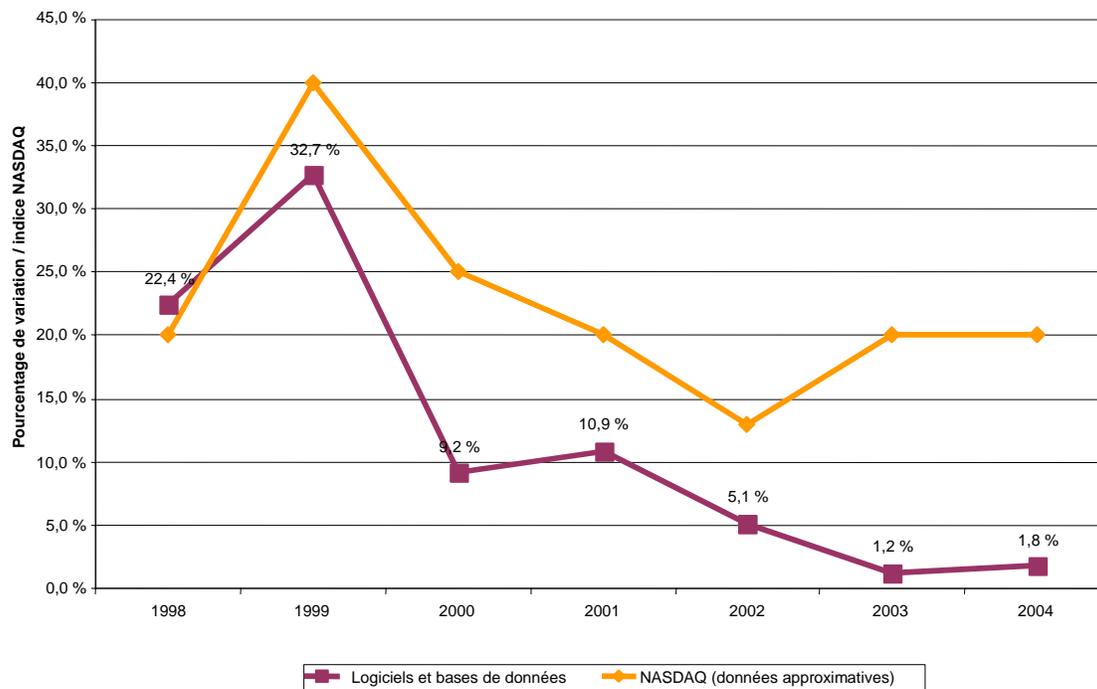


Figure 8
Corrélation entre le NASDAQ et le PIB des industries des logiciels et des bases de données



Analyse

L'évolution des industries canadiennes du droit d'auteur a été relativement stable entre 1997 et 2004, et ce n'est que récemment qu'elles ont enregistré de meilleurs résultats que l'économie canadienne dans son ensemble. Une croissance régulière a été observée entre 1997 et 2002, suivie d'un plateau en 2003 et en 2004.

La croissance continue enregistrée dans les industries du droit d'auteur a été stimulée dans une certaine mesure par les *industries des logiciels et des bases de données*, qui ont connu une croissance fulgurante dopée par l'essor des entreprises point-com à la fin des années 90. Ces industries suivent depuis une tendance relativement *cyclique*, à l'instar des autres industries du droit d'auteur.

La plupart des répondants n'ont pas été surpris de l'évolution générale des industries du droit d'auteur, donnant trois grandes explications à ce que nombreux considèrent comme une période de « mollesse » au chapitre de la croissance. Des explications similaires sont évoquées tout au long des analyses particulières aux différentes industries.

Premièrement, les progrès technologiques ont été très rapides au cours des deux à trois dernières années, en particulier dans le domaine des petits appareils mobiles et des plateformes connexes de distribution de contenu. Plusieurs répondants ont indiqué que les progrès technologiques sont si rapides que certaines industries du droit d'auteur n'arrivent pas à les intégrer assez rapidement pour en tirer pleinement parti, d'où un délai de temporisation, ou période d'accalmie d'ici à ce que déferlent sur le marché certaines technologies qui pourront être « adaptées adéquatement » aux besoins des industries.

L'incidence de la technologie sur les industries du droit d'auteur, leurs résultats et leur capacité de croissance ne doit pas être minimisée. Dans toutes les industries du droit d'auteur ayant fait l'objet de l'étude, la technologie joue un rôle fondamental dans la capacité des entreprises de soutenir efficacement la concurrence sur le marché canadien, d'accroître leur présence sur les marchés internationaux et de réduire leurs coûts, tout en maintenant leurs efforts de développement économique durable.

La technologie est à différents égards une « variable inconnue » en ce qui concerne les résultats économiques futurs des industries du droit d'auteur. De fait, il est presque impossible de prévoir la direction qu'elle prendra. Il est toutefois clair, compte tenu du déploiement rapide de nouvelles plateformes de contenu depuis quelques temps, que les industries canadiennes du droit d'auteur accordent une grande importance à l'analyse de l'incidence réelle et de l'évolution future de la technologie avant de prendre leurs décisions d'affaires.

Deuxièmement, les progrès technologiques très rapides observés ces dernières années n'ont pas été assortis d'un accroissement du bassin de compétences qui aurait permis aux industries du droit d'auteur de tirer parti de cette technologie. Bien que de nombreux répondants des industries « axées sur le contenu » aient dit douter de leur capacité à long terme d'attirer et de retenir du personnel connaissant les nouvelles technologies, c'est dans les *industries des logiciels et des bases de données* que les préoccupations sont les plus marquées. Une section du rapport porte particulièrement sur ces industries, mais soulignons tout de même que de nombreux répondants considèrent que l'accès aux compétences liées à la technologie est essentiel à leur réussite future.

Troisièmement, nombre de répondants des industries des droits d'auteur ont très clairement indiqué que l'accès au capital était encore plus difficile qu'auparavant. Dans de nombreuses industries du droit d'auteur, il est vrai que les marges de profit ne sont pas suffisantes pour attirer du capital-risque, mais de nombreux répondants sont d'avis que les institutions financières sont de plus en plus réticentes à offrir du financement aux industries du droit d'auteur, que ce soit pour le démarrage d'entreprise ou d'autres types de projets.

De fait, les répondants sont généralement d'avis que les industries du droit d'auteur, étant axées sur le développement et la distribution de contenu, sont mal comprises par la communauté financière, et que les investisseurs voient avant tout le côté « léger et culturel » des entreprises, et non leur expérience et leur sérieux. La question de l'accès au capital sera approfondie plus loin dans le rapport, dans les analyses particulières aux différentes industries.

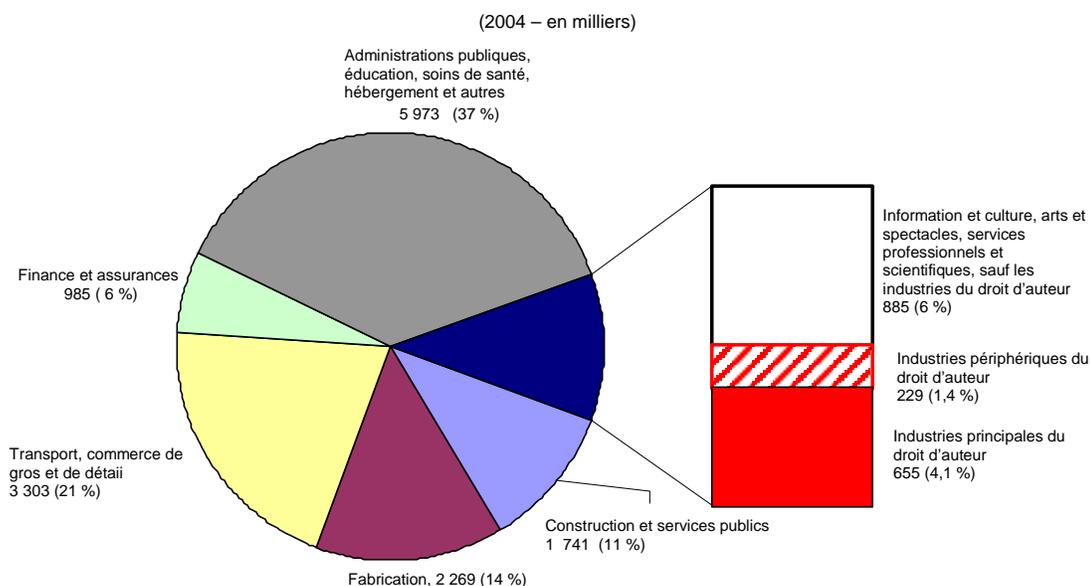
Les progrès technologiques rapides et l'incertitude quant à la gestion de ces changements, l'accès aux compétences requises et la difficulté perçue de l'accès au capital sont considérés, ensemble, comme un frein fondamental à la contribution des industries du droit d'auteur dans l'économie canadienne. Par ailleurs, les répondants ont clairement indiqué que les industries du droit d'auteur suivaient généralement une tendance cyclique, et que la « mollesse » actuelle de la croissance ne durera pas.

Partie II – Emploi dans les industries canadiennes du droit d’auteur

Les entreprises des industries principales du droit d’auteur du Canada employaient un peu plus de 655 000 personnes en 2004, soit 4,11 % de l’ensemble des travailleurs du pays. Environ 219 000 personnes travaillaient dans les industries périphériques du droit d’auteur en 2004. Globalement, les industries du droit d’auteur représentaient 5,55 % de l’emploi total au Canada en 2004.

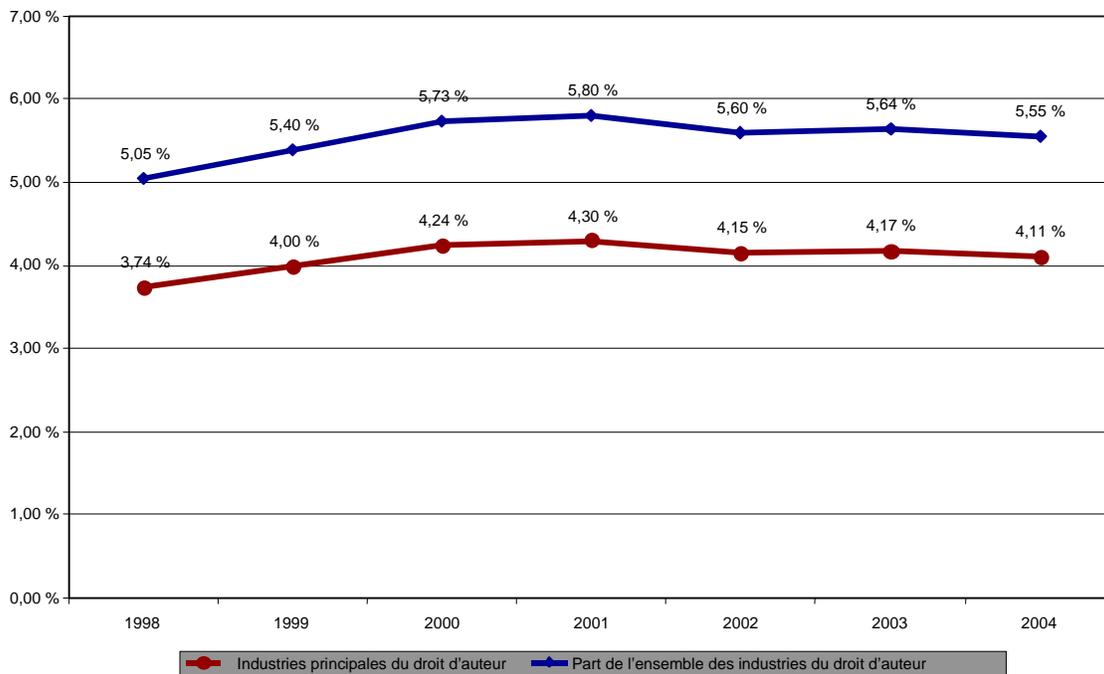
La figure 9 indique l’emploi total dans les industries du droit d’auteur par rapport aux autres industries de l’économie canadienne.

Figure 9
Emploi dans les industries du droit d’auteur par rapport aux autres industries canadiennes



Comme l’indique la figure 10 ci-après, l’emploi est demeuré relativement stable dans les industries du droit d’auteur entre 1997 et 2004, atteignant un sommet de 5,8 % de l’emploi total en 2001. À l’instar de ce qui a été observé pour le PIB, la contribution des industries du droit d’auteur à l’emploi a atteint un sommet deux ans *après* l’essor des entreprises point-com, en 1999. Encore une fois, les données indiquent que sur le plan économique, les industries du droit d’auteur ont tenu bon lorsque la bulle des entreprises point-com s’est dégonflée.

Figure 10
Contribution des industries du droit d'auteur à l'emploi au Canada



Pour approfondir l'analyse, nous nous sommes penchés sur la contribution de chaque groupe d'industries principales du droit d'auteur à l'emploi au Canada. La figure 11 ci-après indique la part de l'emploi attribuable à chacun de ces groupes en 1997 et en 2004.

Comme l'indique cette figure, tous les groupes d'industries principales du droit d'auteur ont enregistré une croissance de l'emploi entre 1997 et 2004. Encore une fois, les *industries des logiciels et des bases de données* figurent au premier rang, ayant enregistré une croissance de 100 000 emplois durant cette période. Parmi les groupes d'industries principales, ce sont les *industries de l'édition* et les *industries de la radio et de la télévision* qui ont affiché la croissance la moins importante. Cela dit, toutes les industries principales ont affiché une croissance de l'emploi au cours de la période à l'étude.

Nous nous sommes également penchés sur le taux de croissance de l'emploi dans chacun des groupes d'industries principales par rapport à celui observé dans

l'ensemble de l'économie canadienne. Comme l'indique la figure 12, la plupart des industries du droit d'auteur ont enregistré une croissance de l'emploi supérieure à celle de 2,2 % observée dans l'ensemble du Canada entre 1997 et 2004. Seules les *industries de l'édition* et les *industries de la radio et de la télévision* ont enregistré une croissance de l'emploi inférieure à celle observée dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Figure 11
Emploi selon le groupe d'industries, 1997 et 2004

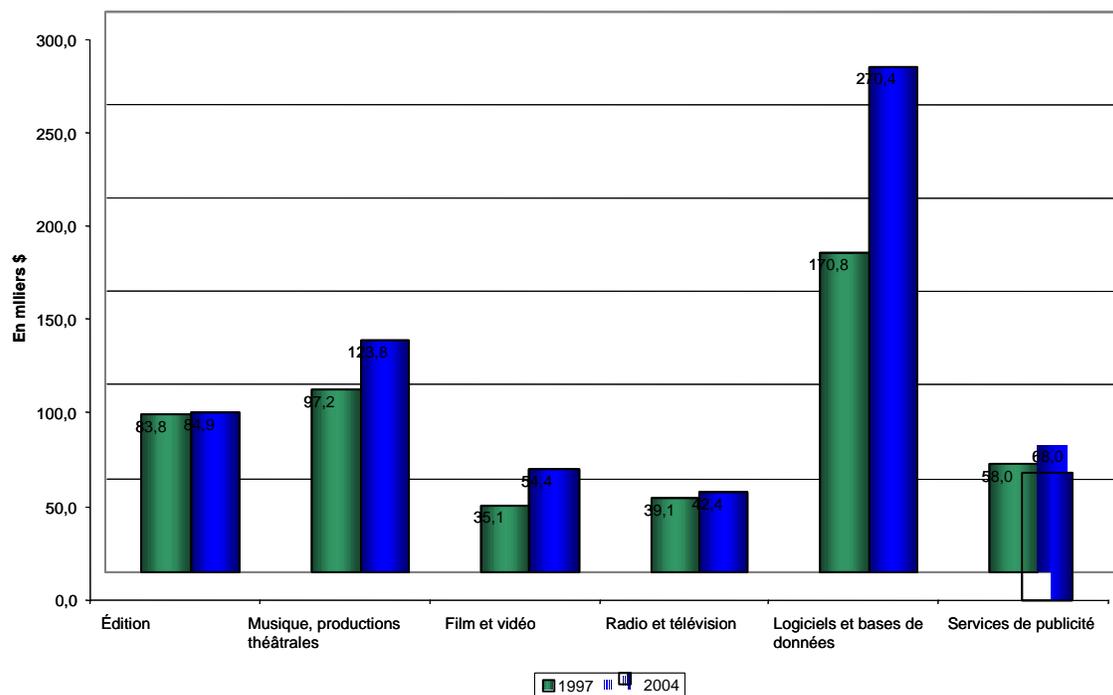
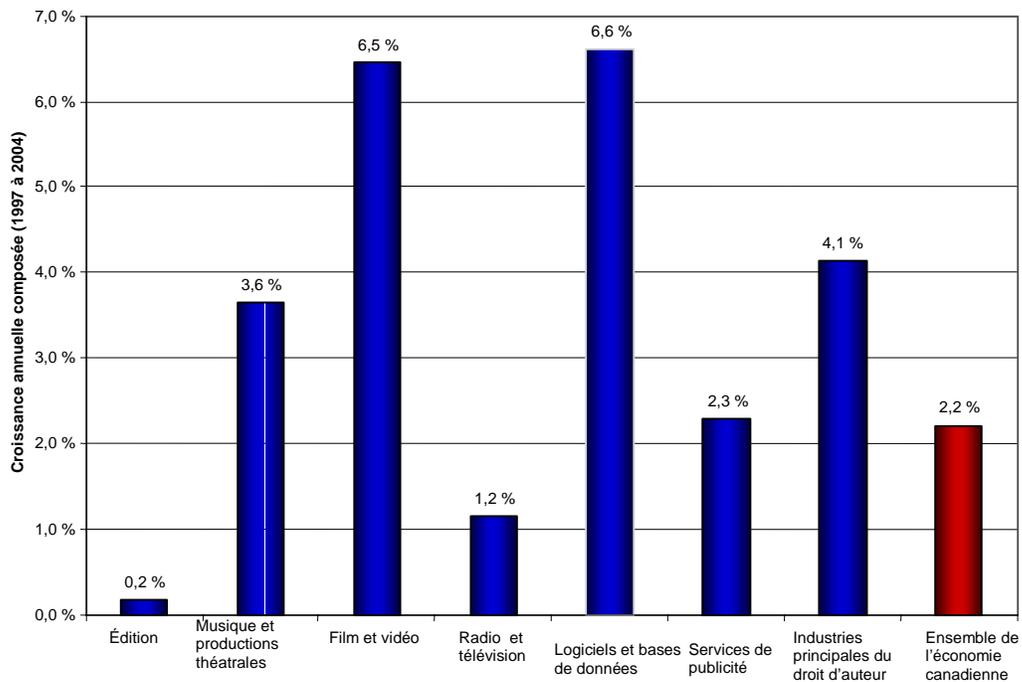
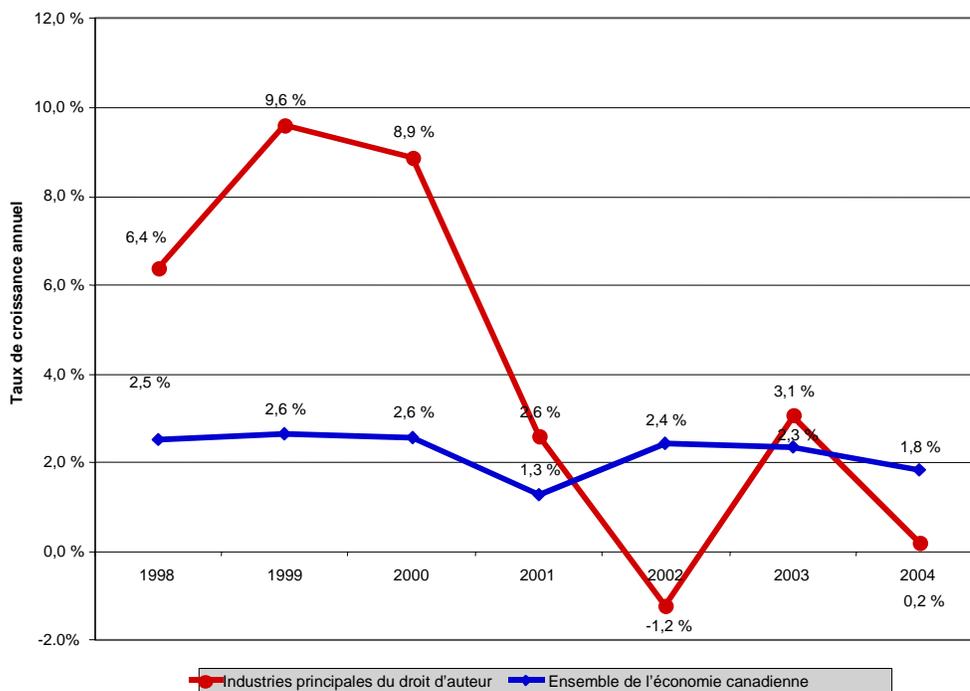


Figure 12
Croissance annuelle composée selon le groupe d'industries, de 1997 à 2004



Comme il a été observé pour la contribution à la valeur ajoutée (voir la figure 4), les industries du droit d'auteur affichent également une croissance de l'emploi cyclique lorsqu'on la compare à celle généralement observée au Canada. La figure 13 illustre cette tendance.

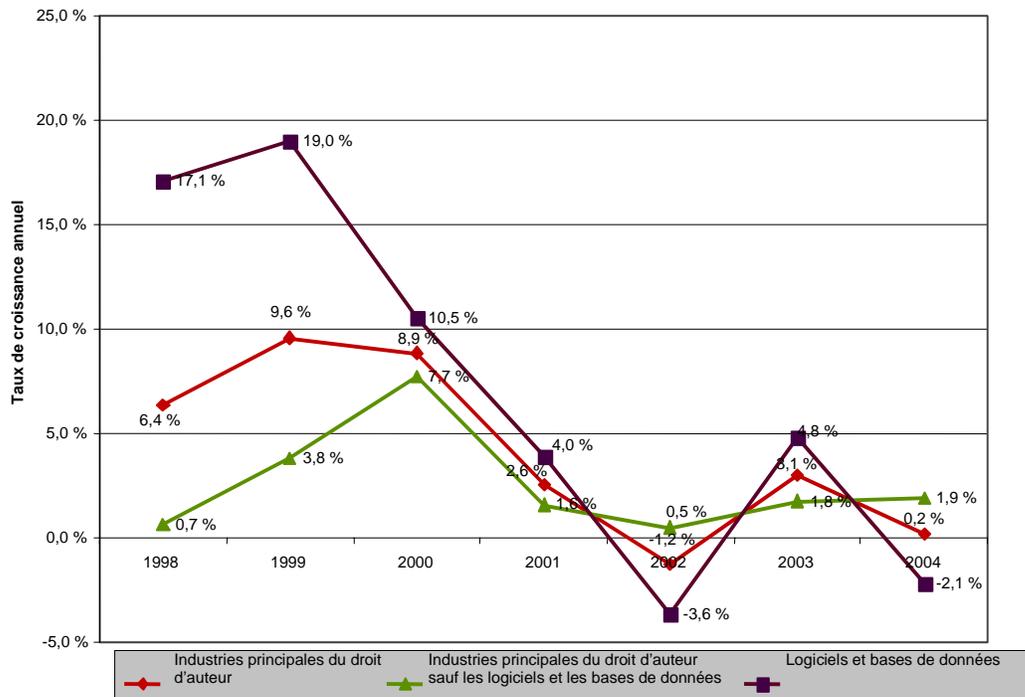
Figure 13
Croissance annuelle comparative de l'emploi dans les industries du droit d'auteur



La figure 13 indique également l'incidence de l'essor des entreprises point-com sur la croissance de l'emploi dans les industries du droit d'auteur, qui a atteint un sommet de 9,6 % au plus fort de l'essor, en 1999. En dépit d'une période de ralentissement après 1999, les industries du droit d'auteur ont toujours enregistré une croissance annuelle de l'emploi supérieure à celle observée dans l'économie canadienne en général, sauf en 2002 et en 2004.

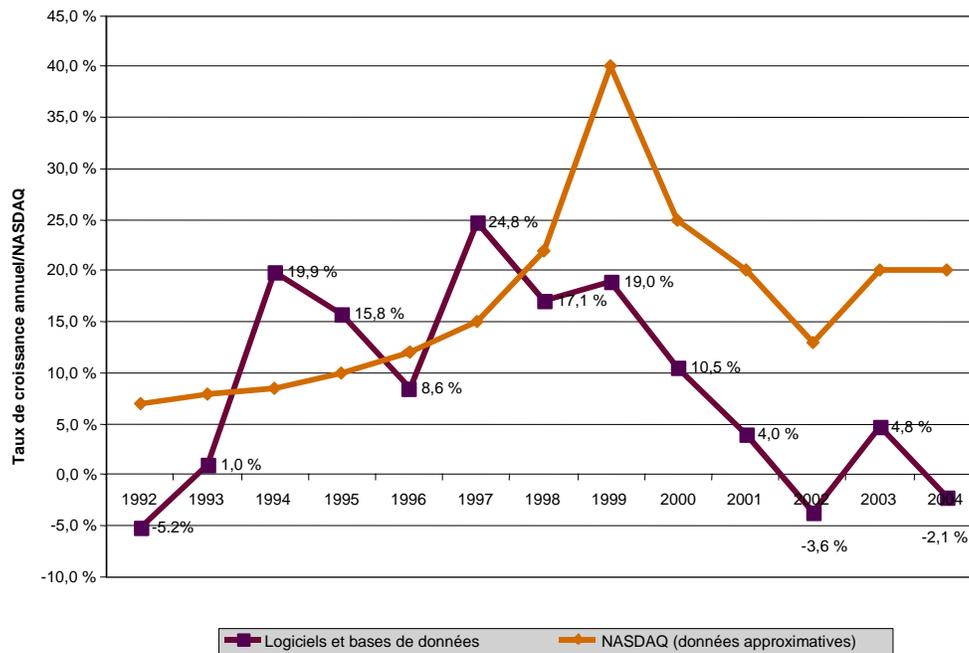
Pour illustrer l'incidence des *industries des logiciels et des bases de données* sur l'évolution de l'emploi dans les industries du droit d'auteur, nous avons fait une analyse distincte de ces industries par rapport aux autres industries principales du droit d'auteur et avons comparé l'évolution de l'emploi dans ces industries au taux croissance annuel du NASDAQ (pour la période de 1992 à 2004). Voir les figures 14 et 15 ci-après.

Figure 14
Croissance de l'emploi dans différents groupes d'industries du droit d'auteur



La figure 15 permet de montrer encore une fois l'effet d'entraînement des *industries des logiciels et des bases de données* entre 1997 et 2004.

Figure 15
Corrélation entre le NASDAQ et l'emploi dans les industries des logiciels et des bases de données (de 1992 à 2004)



Analyse

Au Canada, la contribution des industries du droit d'auteur à l'emploi est demeurée plutôt stable entre 1997 et 2004, à l'instar de leur contribution à la valeur ajoutée. La figure 6 (croissance annuelle comparative du PIB des industries du droit d'auteur) et la figure 13 (croissance annuelle comparative de l'emploi dans les industries du droit d'auteur) sont particulièrement utiles pour dégager les tendances suivantes : i) évolution plus *cyclique* sur le marché; ii) une période de *ralentissement* en 2003 et en 2004.

L'analyse de l'évolution de l'emploi dans les industries du droit d'auteur et l'analyse de la contribution de ces industries à la valeur ajoutée dans l'économie canadienne en général ont donné des résultats très similaires. La technologie, les ensembles de compétences et l'accès au capital ont des effets importants sur les résultats des industries du droit d'auteur, que celles-ci soient prises séparément ou ensemble.

Par exemple, l'attitude attentiste adoptée par les répondants en réponse aux progrès technologiques rapides a sans aucun doute une incidence sur la croissance économique, et donc sur l'emploi. De façon similaire, l'accès difficile au capital peut restreindre la croissance des activités et de l'emploi, une situation qui découle davantage de facteurs liés au marché et de la concurrence dans chacune des industries.

Les discussions avec les répondants au sujet de l'évolution de l'emploi ont plutôt porté sur les compétences liées à technologie et sur l'accès à des travailleurs canadiens qualifiés dans les industries du droit d'auteur dans l'avenir. La question des compétences n'était généralement pas considérée comme un problème dans les industries du droit d'auteur axées sur le *contenu* (les répondants étaient généralement d'avis que le bassin d'acteurs, d'écrivains, de metteurs en scène, de gestionnaires et d'autres travailleurs se maintiendrait). Cela dit, les répondants étaient d'avis que l'accès à des compétences axées sur la technologie pourrait freiner la croissance dans l'avenir.

Encore une fois, les *industries des logiciels et des bases de données* étaient celles qui soulevaient le plus de préoccupations quant à l'offre actuelle et future de compétences, comme on le verra dans une section distincte du rapport. Comme nous l'avons indiqué dans notre analyse de la valeur ajoutée des industries du droit d'auteur dans l'économie canadienne, les répondants ont clairement indiqué que ces industries étaient généralement « parvenues à maturité » et que par conséquent, leurs résultats financiers étaient plus susceptibles de suivre une tendance cyclique. Selon les répondants, la « mollesse » actuelle des contributions de ces industries à la valeur ajoutée et à la croissance de l'emploi ne durera pas.

Partie III – Échanges dans les industries canadiennes du droit d'auteur

Les données présentées dans cette partie du rapport sont fondées sur la valeur des *exportations de produits nationaux* et des *importations non réexportées*, et non sur la valeur des exportations totales et des importations totales. La valeur des exportations de produits nationaux et des importations non réexportées est calculée en déduisant la valeur des réexportations des deux montants totaux afin d'obtenir les exportations réellement issues du Canada et les importations réellement destinées au Canada.

Pour faire l'analyse de la balance commerciale des industries du droit d'auteur, nous nous sommes penchés sur certaines industries du SCIAN afin de repérer celles qui se rapprochaient le plus du point d'équilibre entre les exportations de produits nationaux et les importations non réexportées. Compte tenu de la proximité du Canada et des États-Unis et de l'important volume des importations canadiennes de produits culturels, il ne fait nul doute que nous sommes un importateur net de produits des industries du droit d'auteur.

Comme l'indique le tableau 2 ci-après, le Canada a exporté pour 5,1 milliards de dollars de produits et services des industries du droit d'auteur en 2004, soit une hausse par rapport aux exportations de 4,6 milliards de dollars réalisées en 2003. Les importations canadiennes de biens et services des industries du droit d'auteur sont demeurées relativement stables, s'établissant à 8,3 milliards de dollars en 2004.

Tableau 2
Importations et exportations des industries principales du droit d'auteur au Canada

2004, en millions \$

	<u>Canada</u>	<u>Industries principales</u>
Importations	437 566	8 263 (1,9 %)
Exportations	<u>490 950</u>	<u>5 103 (1,0 %)</u>
Balance commerciale	<u>53 384</u>	<u>(3 160)</u>

La question est de savoir si l'écart entre les exportations et les importations se creuse dans les industries du droit d'auteur. Les figures 16 et 17 indiquent la balance commerciale de certaines industries du droit d'auteur en 2004. À la lumière de ces figures, les *écrits et publications*, qui affichent une balance commerciale déficitaire de 1,9 milliard de dollars, ont une incidence importante sur la balance commerciale globale des industries canadiennes du droit d'auteur. Les *paiements de redevances pour l'usage de logiciels* et la *publicité* affichent les surplus commerciaux les plus importants, soit respectivement 317 millions et 242,4 millions de dollars.

Figure 16
Importations et exportations selon l'industrie, 2004 (partie 1)

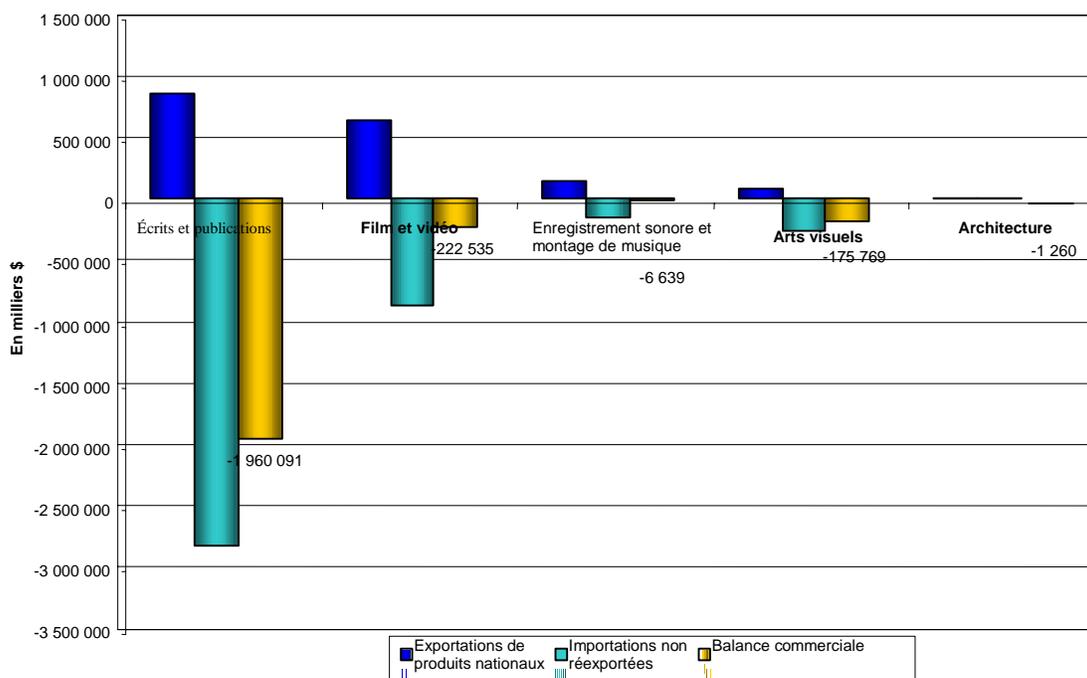
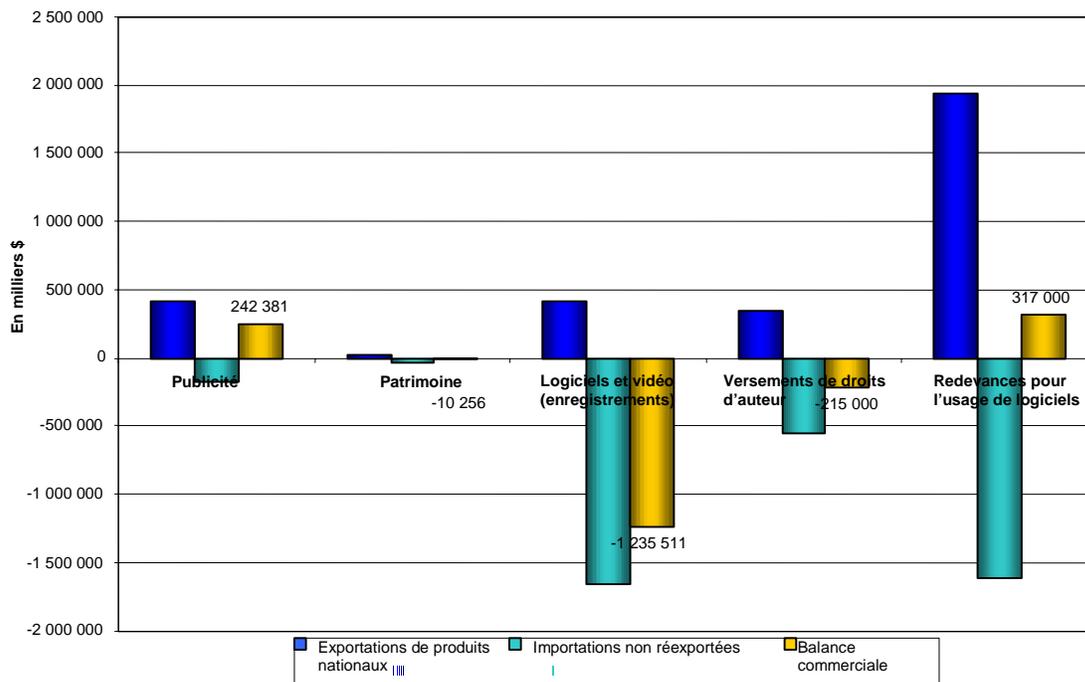


Figure 17
Importations et exportations selon l'industrie, 2004 (partie 2)



Nous nous sommes également penchés sur l'évolution de la balance commerciale de différentes industries entre 1997 et 2004 (voit les figures 18 et 19 ci-après). Exclusion faite des industries des *logiciels* et de la *publicité*, la balance commerciale est demeurée plutôt stable dans toutes les industries; on n'a observé qu'une légère hausse du déficit commercial dans certaines industries entre 1997 et 2004³.

³ Les « redevances pour usage de logiciels » sont les paiements faits aux titulaires des droits (auteurs) associés aux logiciels et à leurs plateformes, par exemple, les jeux vidéo, les logiciels de gestion/comptabilité et les cédéroms. Les « redevances liées aux droits d'auteur » sont les paiements faits aux titulaires des droits (auteurs) associés à des publications, comme les films, les romans et les chansons.

Figure 18
Balance commerciale selon l'industrie, 1997 et 2004 (partie 1)

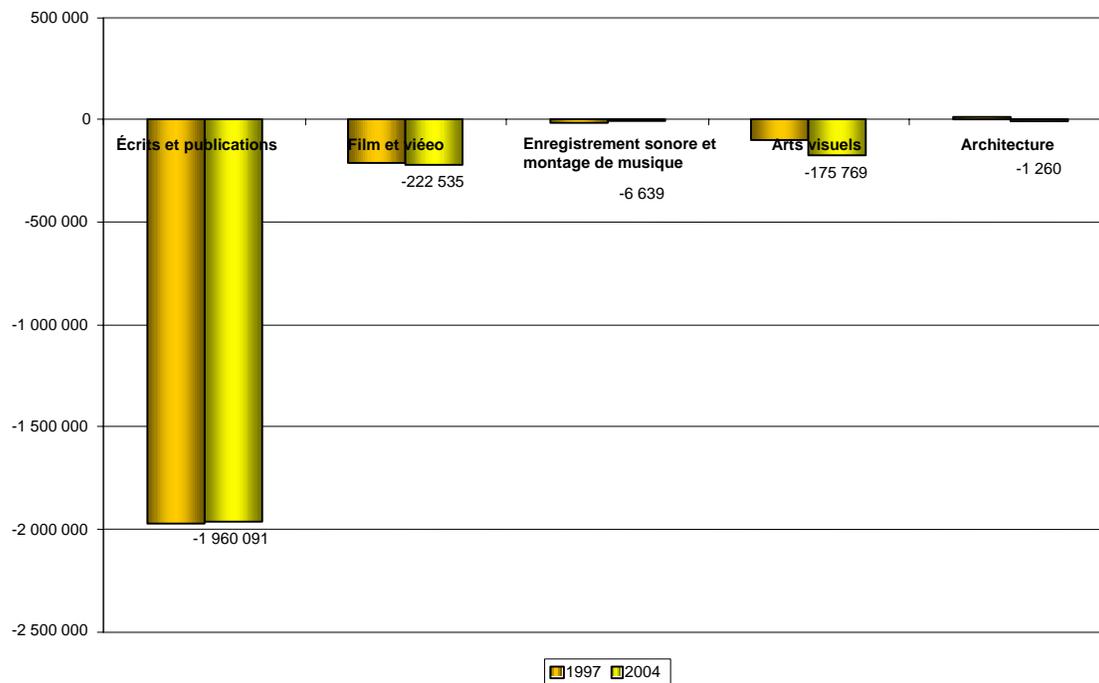
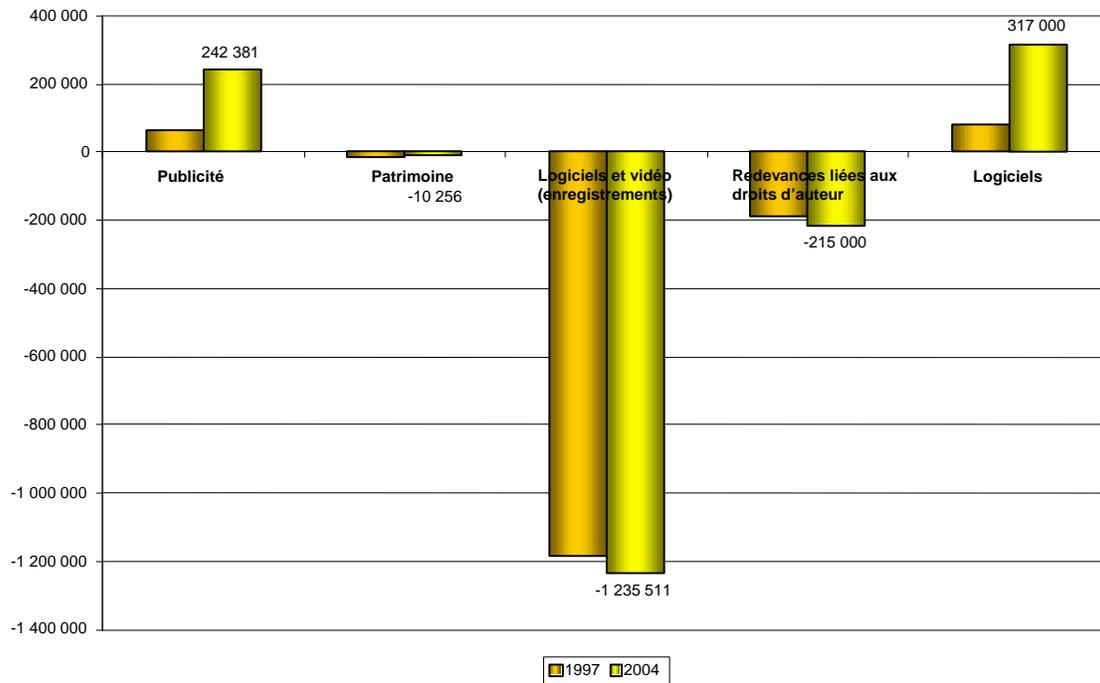
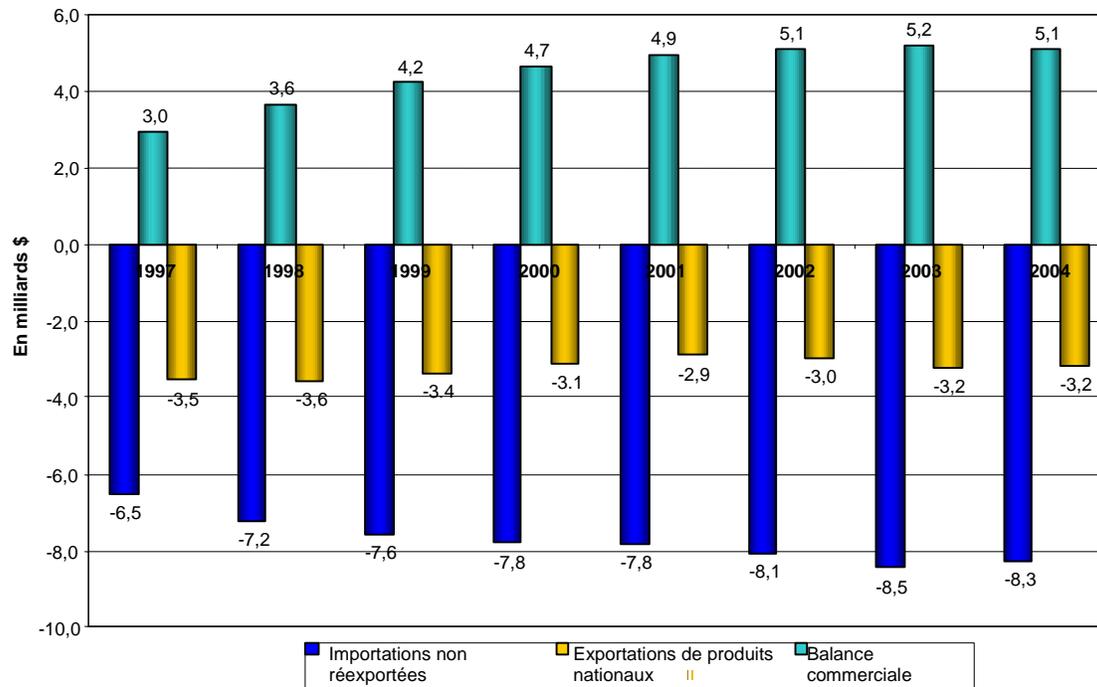


Figure 19
Balance commerciale selon l'industrie, 1997 et 2004 (partie 2)



Le déficit commercial des industries du droit d'auteur semble avoir diminué entre 1997 et 2002, pour passer de 3,5 milliards à 3,2 milliards de dollars. Il est demeuré stable entre 2003 et 2004 (voir la figure 20).

Figure 20
Importations et exportations dans les industries principales



Il est également intéressant de souligner certains changements observés dans les exportations de « biens culturels » de 2003 à 2004. Les industries du *film et du vidéo* et du *patrimoine* ont enregistré une bonne croissance de leurs exportations. Par contre, les industries des *écrits et publications*, de *l'enregistrement sonore* et de la *publicité* ont connu une baisse de leurs exportations.

Tableau 3

**Exportations de certains produits culturels
 2003 et 2004 (en millions \$)**

	<u>2003</u>	<u>2004</u>
Film et vidéo	618 302	644 945
Écrits et publications	940 422	862 730
Enregistrement sonore	155 069	145 072
Patrimoine	18 479	24 103
Publicité	440 491	417 915

Comme nous l'avons indiqué précédemment dans ce rapport, les industries canadiennes du droit d'auteur ont réalisé des exportations de 5,1 milliards de dollars en 2004, comparativement à 4,6 milliards de dollars en 2003.

Analyse

Dans la partie qualitative de l'étude, les répondants étaient clairement au courant, en tant que professionnels et chefs de file des industries du droit d'auteur, que la balance commerciale des industries canadiennes largement axées sur le contenu « se maintenait ». Le déficit commercial des industries du droit d'auteur a même légèrement reculé, en partie en raison de la vigueur des exportations dans les industries de la publicité et des logiciels, ce qui signifie qu'en dépit de son statut d'importateur net, le Canada réalise d'importantes exportations de produits des industries du droit d'auteur à destination des États-Unis.

Les répondants ont également indiqué que le rétrécissement de l'écart entre les importations et les exportations (illustré dans la figure 20) est lié à la « mollesse » de la croissance de la contribution des industries du droit d'auteur à la valeur ajoutée et à l'emploi dans l'économie canadienne. Cela dit, la plupart des répondants ont fait remarquer que : i) la balance commerciale est structurelle, et il est difficile de réduire le déficit en raison de notre proximité du marché américain; ii) la réduction du déficit commercial en général passe nécessairement par un renforcement des exportations dans les industries du droit d'auteur.

Cela dit, pour bon nombre d'industries du droit d'auteur, il demeure difficile de pénétrer les marchés internationaux, étant donné le caractère « national » des produits (p. ex. : contenu culturel canadien) et le fait que l'investissement dans les industries du droit d'auteur est généralement axé sur une croissance sur le marché intérieur, et non sur le marché international.

Partie IV – Analyse des industries principales du droit d’auteur au Canada, selon l’industrie

Dans la présente section, nous analyserons tour à tour les industries principales du droit d’auteur pour lesquelles Statistique Canada dispose de données fiables : *l’édition; la musique, les productions théâtrales et l’opéra; les films et les vidéos; la radio et la télévision; les logiciels et les bases de données; et les services de publicité.*

Pour chacun de ces groupes d’industries, nous présenterons un aperçu i) de la valeur que ces industries ajoutent à l’économie canadienne, ii) des emplois qu’elles créent au sein de l’économie canadienne; et iii) de la répartition de leurs travailleurs selon la province. Notre évaluation et notre analyse de chaque groupe d’industries reposent sur les résultats d’études qualitatives réalisées dans le cadre du présent projet et sur les résultats des travaux de recherche secondaires mentionnés dans ce rapport.

A – Édition

Aux termes des lignes directrices de l’OMPI mentionnées au début du présent rapport, les *industries de l’édition* regroupent les auteurs, les écrivains, les traducteurs, les journaux, les magazines, la publication de livres, l’édition de musique, l’édition de logiciels et les bibliothèques.

Pour ce qui est de la valeur ajoutée à l’économie canadienne par les *industries de l’édition*, les données indiquent qu’elle a crû entre 1997 et 2001, qu’elle s’est stabilisée en 2002 et 2003 et qu’elle a légèrement diminué ou fléchi en 2003 et 2004.

Les figures 21 et 22 illustrent l’évolution de la valeur ajoutée à l’économie canadienne par les *industries de l’édition* et la croissance du PIB par rapport à l’économie canadienne, respectivement, pour la période 1997-2004.

Figure 21
PBI - Industries de l'édition

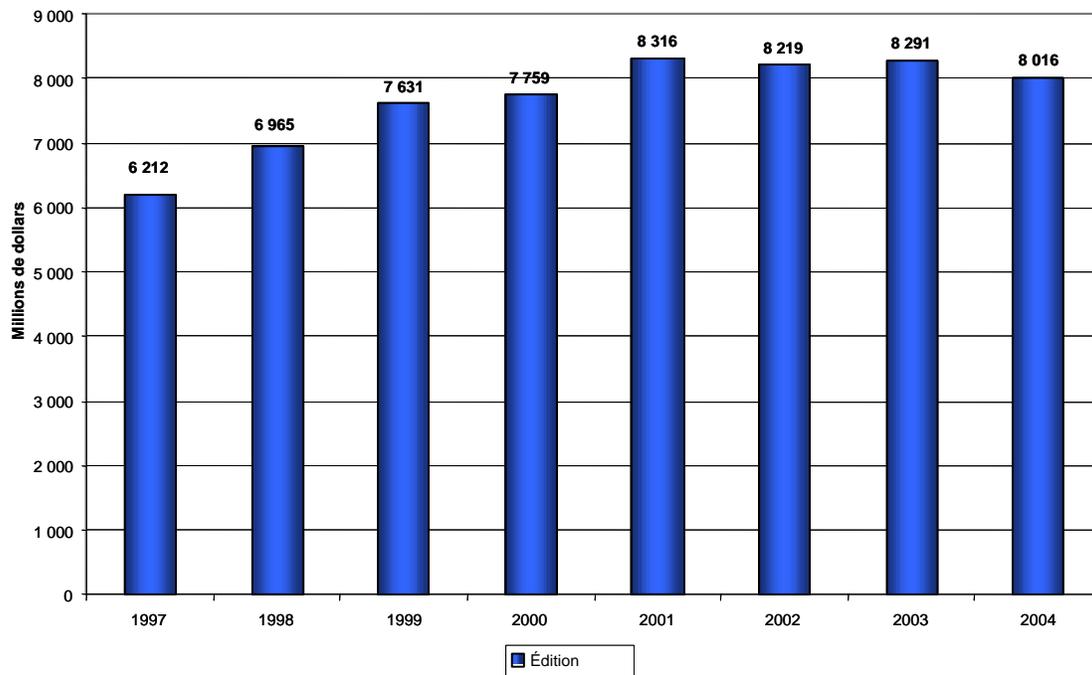
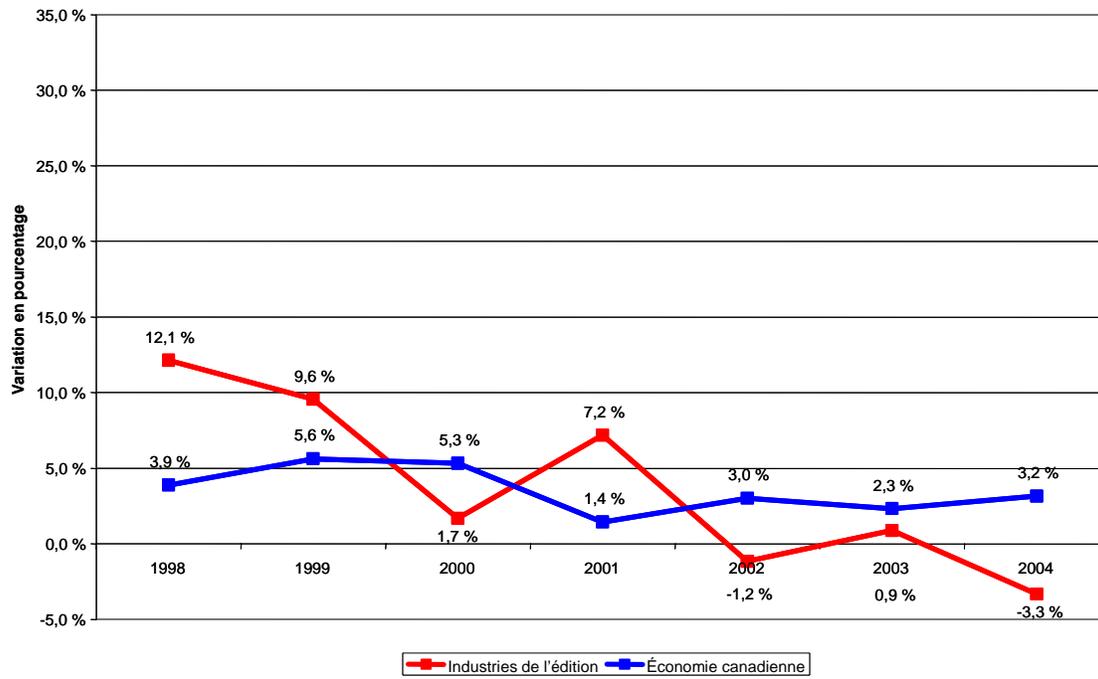


Figure 22
Croissance du PIB – Industries de l'édition



Comme on peut le voir à la figure 22, les *industries de l'édition* sont des industries principales du droit d'auteur qui ont atteint la maturité et qui sont donc assujetties à des tendances cycliques. Ces industries ont toutefois enregistré des résultats moins brillants que l'économie canadienne entre 2002 et 2004, et ce, partiellement en raison de la forte incidence des technologies sur les modèles d'affaires dans les domaines de la publication de livres et de magazines.

Le taux d'emploi et la croissance de l'emploi au sein des *industries de l'édition* évoluent donc de concert avec la performance de l'économie canadienne dans son ensemble, comme l'illustrent les figures 23 et 24.

Figure 23
Emploi – Industries de l'édition

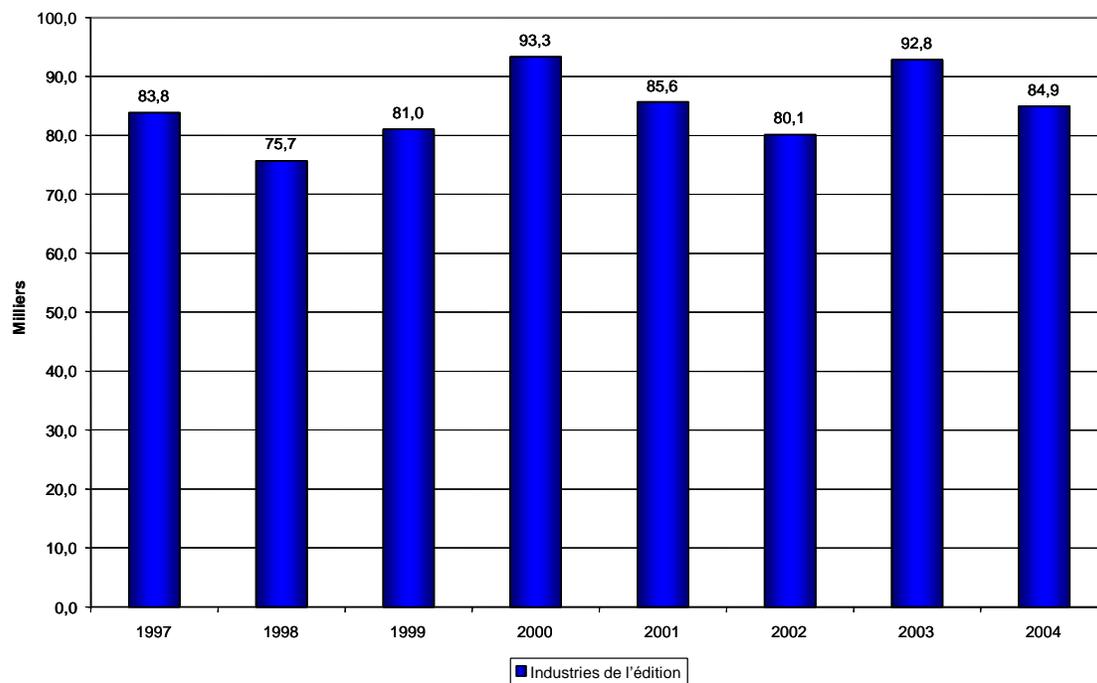
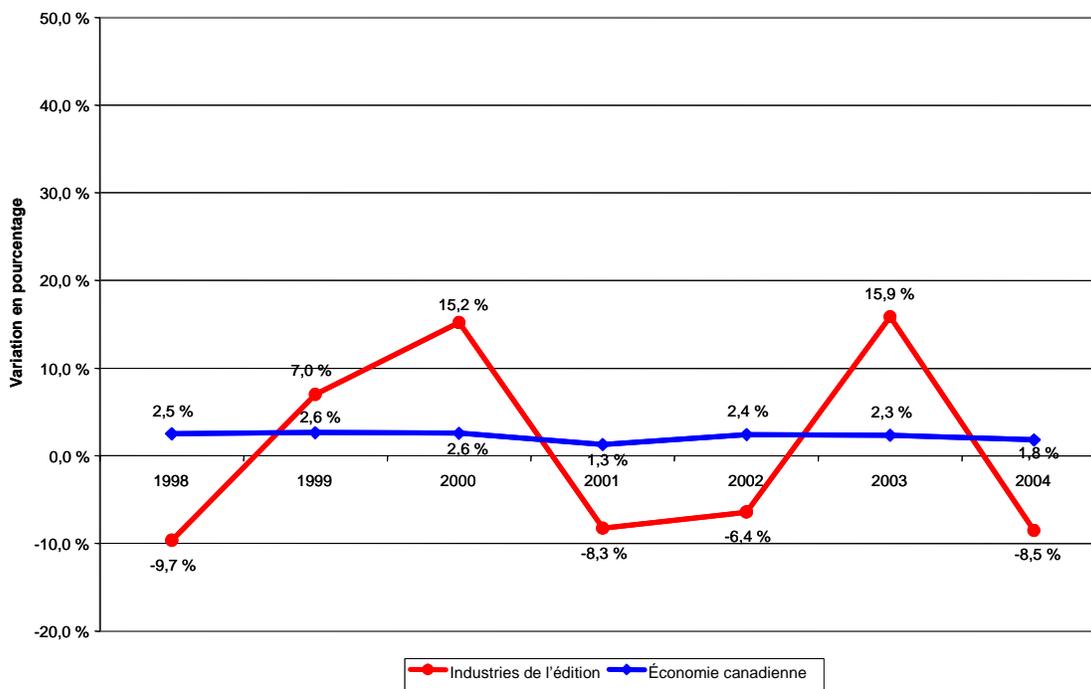


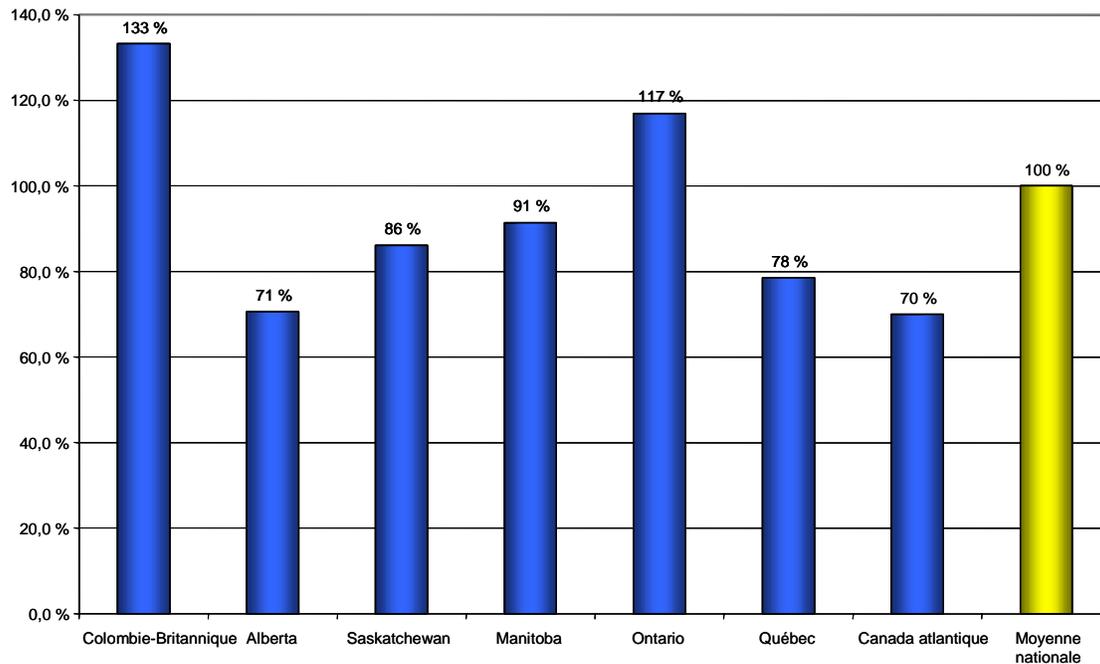
Figure 24
Emploi : Industries de l'édition – Taux de croissance annuelle



La figure 25 donne un aperçu de la répartition des travailleurs des *industries de l'édition* selon la province. Comme on peut le voir, c'est la Colombie-Britannique qui enregistre la proportion la plus élevée (133 %); elle est suivie de l'Ontario (117 %) et du Manitoba (91 %). Il est plutôt surprenant que la part du Québec s'établisse à 78 %, compte tenu de l'importance de l'industrie de l'édition en français dans cette province. Le Canada atlantique enregistre la proportion la plus faible (70 %) ⁴. La part des travailleurs qui occupent un emploi en Colombie-Britannique est plus élevée que prévu, et il convient peut-être d'étudier plus en détail les facteurs sur lesquels reposent cette distribution.

⁴ Pour interpréter ce graphique, il convient de noter que la moyenne nationale pour le Canada est établie à 100 %. Les moyennes provinciales représentent le rapport entre la proportion des travailleurs de l'industrie qui occupent un emploi dans la province et la moyenne nationale. **Le Québec enregistre ainsi la plus forte proportion de la main-d'œuvre, et la Colombie-Britannique, la plus faible proportion.**

Figure 25
Industries de l'édition – Part relative de l'emploi par province



Analyse

Les participants à l'étude ont indiqué que les *industries de l'édition* sont des industries qui ont atteint la maturité et qui sont donc assujetties à des tendances cycliques à long terme. Le fléchissement récent de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par ces industries et de leur contribution en matière d'emploi est une source d'inquiétude, même si on doute qu'il se poursuive à long terme. Cela étant dit, les participants ont cité de nombreux facteurs pouvant expliquer les résultats économiques récemment enregistrés par ces industries.

Premièrement, l'*accès aux investissements de capitaux* est très difficile, particulièrement dans les industries de la publication de livres et de magazines, en partie parce que les marges bénéficiaires étroites qui caractérisent ces industries exercent peu d'attrait sur les investisseurs. Parallèlement, les participants à l'étude ont signalé que les réductions apportées aux programmes de financement traditionnels (comme le Programme d'aide aux publications dans le cas des

magazines) et l'incertitude liée au financement futur offert par le Conseil des Arts du Canada continuent d'exercer des pressions sur les industries du droit d'auteur.

On a aussi observé des changements dans la structure de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la publication de livres quand Indigo et Chapters ont fusionné en 2001. L'entreprise contrôle maintenant la majeure partie du marché canadien de la vente au détail de livres. Cette fusion a aussi donné lieu à la fermeture de magasins. Ces fermetures et l'effondrement de General Distribution Ltd se sont traduits par une hausse du volume des retours aux éditeurs, hausse qui a été préjudiciable aux bénéfices nets de ces éditeurs.

Les industries des magazines et des journaux dépendent toutes deux fortement des recettes publicitaires pour assurer leur viabilité financière et leur compétitivité. Les participants à l'étude ont noté que le gouvernement canadien ne s'est toujours pas prononcé sur le statut de la publicité s'adressant directement aux consommateurs dans le domaine des produits pharmaceutiques, et ce, même si ce genre de publicité est déjà présenté aux consommateurs canadiens dans les journaux, les magazines et les médias américains. La publicité s'adressant directement aux consommateurs dans le domaine des produits pharmaceutiques pourrait constituer une importante source de revenus pour les protagonistes des industries canadiennes des magazines et des journaux.

Parallèlement, l'industrie des magazines continue de devoir supporter les coûts considérables liés à l'affranchissement de ses produits et à leur expédition aux abonnés. Les protagonistes de l'industrie de la publication de livres qui ont participé à l'étude ont soulevé la question de la valeur des droits relatifs aux livres numériques comme pilier économique futur de l'industrie.

Deuxièmement, les participants à l'étude considèrent que la *technologie* change fondamentalement les modèles d'affaires traditionnels dans les industries de la publication de livres et de magazines. La conception de plateformes numériques permettant l'élaboration et la distribution de contenu augmente le choix et la diversité des produits offerts aux consommateurs, mais elle exige des investissements considérables de la part des producteurs de contenu.

Par exemple, les éditeurs de livres doivent publier leurs produits en plusieurs versions (imprimée, numérique et, souvent, audio ou autre). La popularité croissante du matériel audio individuel, comme les iPod, presse les éditeurs d'élaborer plus de contenu audio.

De plus, pour profiter de rabais auprès des détaillants, il faut utiliser un système de distribution de livres qui contient des données bibliographiques détaillées dont l'entrée exige des ressources humaines considérables.

Les protagonistes de l'industrie canadienne de la publication de magazines qui ont participé à l'étude ont affirmé que les périodiques numériques n'avaient pas encore établi une présence sur le marché canadien. Cependant, compte tenu de l'importance de l'image de marque des magazines, ces derniers pourraient être incités à offrir leurs produits sur différentes plateformes si les consommateurs exprimaient une préférence à ce sujet.

Les protagonistes de l'industrie des journaux qui ont participé à l'étude ont affirmé que la technologie tirait de plus en plus leurs bénéfices nets à la hausse, de nouvelles sources de revenus étant offertes par la publication en ligne de journaux ne pouvant être consultés que par abonnement. De plus, les progrès technologiques ont permis aux éditeurs de journaux de réaliser des économies en décentralisant la production, les activités de rédaction et d'imprimerie n'ayant plus à être réalisées sous un même toit.

Troisièmement, la *concurrence* livrée par les produits étrangers est particulièrement vive dans les industries de la publication de livres et de magazines. Ainsi, en 2005, quelque 250 000 livres ont été publiés en anglais dans le monde. Ce volume étant très supérieur à la capacité de la moyenne des magasins, certains livres ne seront conservés sur les tablettes que pour six semaines, ce qui signifie que les éditeurs doivent s'attendre à ce que les détaillants leur retournent des gros volumes de livres pour faire de la place sur leurs tablettes aux dernières parutions.

L'industrie des journaux, pour sa part, doit moins composer avec la concurrence des journaux étrangers qu'avec le changement de son modèle d'affaires pour le marché national du fait de la concurrence des journaux distribués gratuitement aux utilisateurs des transports en commun dans les grands centres.

Quatrièmement, les coûts de *commercialisation* et de *promotion* sont généralement très élevés dans l'industrie de l'édition. Les protagonistes de l'industrie de la publication de livres qui ont participé à l'étude estiment que les coûts de commercialisation s'établiraient à 1 \$ par exemplaire imprimé. Un livre dont on n'imprime qu'un petit nombre d'exemplaires disposera d'un très petit budget de commercialisation, même si les éditeurs canadiens continuent de déployer des efforts énergiques en vue de commercialiser et de distribuer les titres canadiens à l'étranger. Les protagonistes de l'industrie de la publication de magazines qui ont participé à l'étude ont indiqué que la publicité s'adressant directement aux consommateurs est un élément clé de leur modèle d'affaires et ont souligné que les éditeurs américains de magazines sont maintenant soumis aux restrictions adoptées par le gouvernement fédéral dans le domaine de la commercialisation et des listes d'abonnés auto-exclus.

Cinquièmement, les *regroupements d'entreprises* au sein de l'industrie de la publication de livres ont donné naissance à des moyennes entreprises et ont renforcé la vitalité économique de l'industrie. Ces moyennes entreprises doivent cependant soutenir la concurrence des grandes multinationales. Les protagonistes de l'industrie de la publication de livres continuent d'exprimer leur inquiétude en ce qui concerne la question de la succession, c'est-à-dire de la transmission de la propriété et de la gestion d'une entreprise d'une génération à l'autre d'une même famille.

De plus en plus, les éditeurs de matériel éducatif s'affilient à des universités et à des collèges ou s'installent même dans leurs locaux, et les participants à l'étude s'attendent à ce que cette tendance se maintienne.

On a aussi observé des regroupements d'entreprises au sein de l'industrie de la publication de magazines et on s'attend que cette tendance se poursuive, des entreprises prenant le contrôle de petites entreprises et créant ainsi un plus grand nombre de moyennes entreprises.

B – Musique, productions théâtrales et opéra

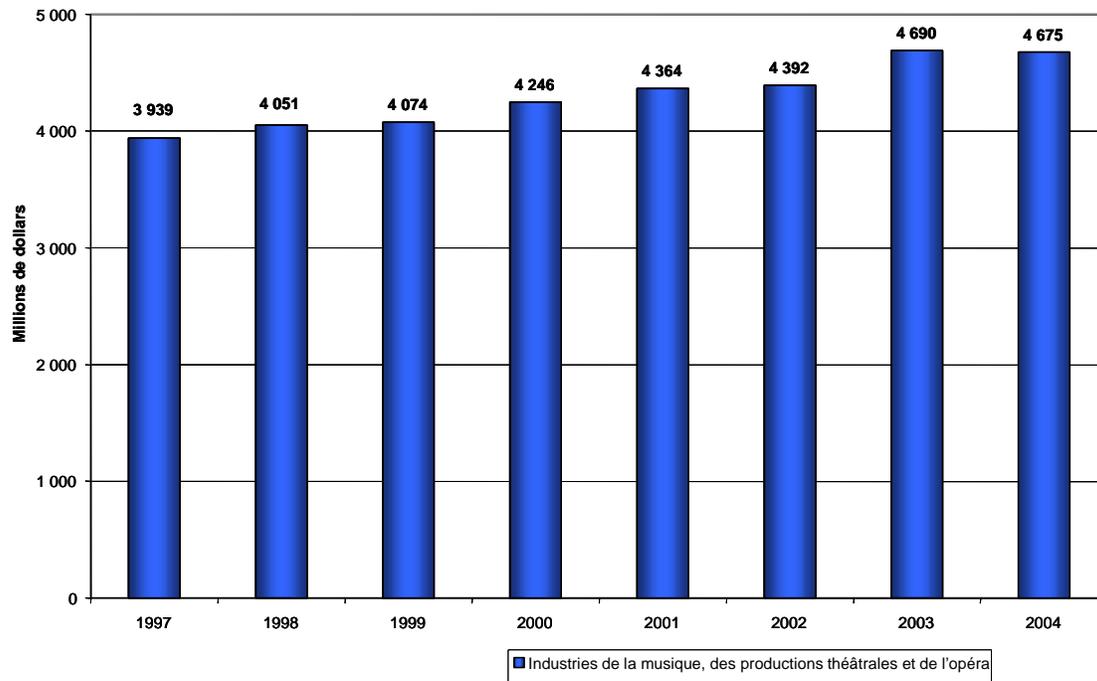
Aux termes des lignes directrices de l'OMPI mentionnées au début du présent rapport, les *industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra* regroupent les chorégraphes, les metteurs en scène, les acteurs, les musiciens et les agences connexes.

Pour ce qui est de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra*, les données indiquent qu'elle a crû de façon soutenue entre 1997 et 2003 et qu'elle a légèrement fléchi en 2004. Comme nous l'expliquerons plus loin, cette tendance s'explique probablement par i) la difficulté éprouvée par les protagonistes de l'industrie lorsqu'il s'agit d'avoir accès à des capitaux et leur dépendance envers le financement offert par le Conseil des Arts du Canada, ii) la réduction possible, à court terme, de la fréquentation de certains lieux publics à la suite de l'adoption de règlements municipaux relatifs à l'interdiction de fumer dans ces lieux publics, et iii) l'incidence des technologies qui peuvent augmenter les coûts de production tout en multipliant les stratégies commerciales et promotionnelles.

Les figures 26 et 27 illustrent l'évolution de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries de la musique, des productions théâtrales et de*

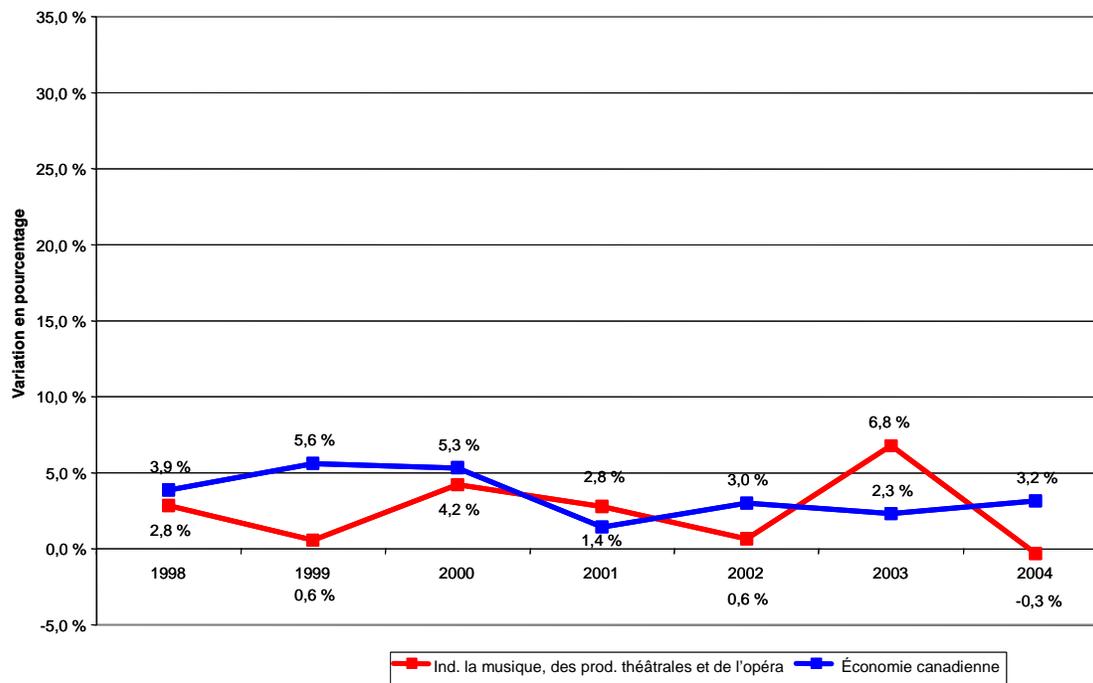
l'opéra et la croissance du PIB par rapport à l'économie canadienne, respectivement, pour la période 1997-2004.

Figure 26
PIB – Industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra



Comme on peut le voir à la figure 27, les *industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra* suivent des tendances cycliques, mais ont généralement enregistré des résultats inférieurs à l'économie nationale en ce qui concerne la croissance du PIB entre 1997 et 2004.

Figure 27
Croissance du PIB – Industries de la musique



Le taux d'emploi et la croissance de l'emploi au sein des *industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra* évoluent eux aussi cycliquement, comme l'illustrent les figures 28 et 29.

Figure 28
Emploi – Industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra

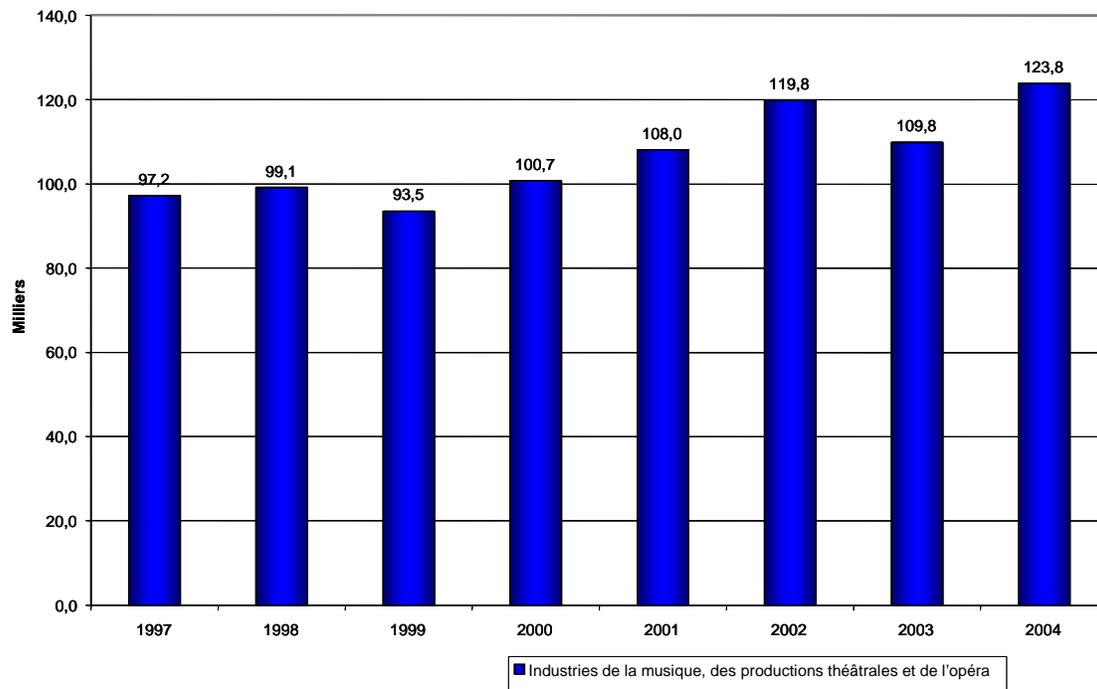
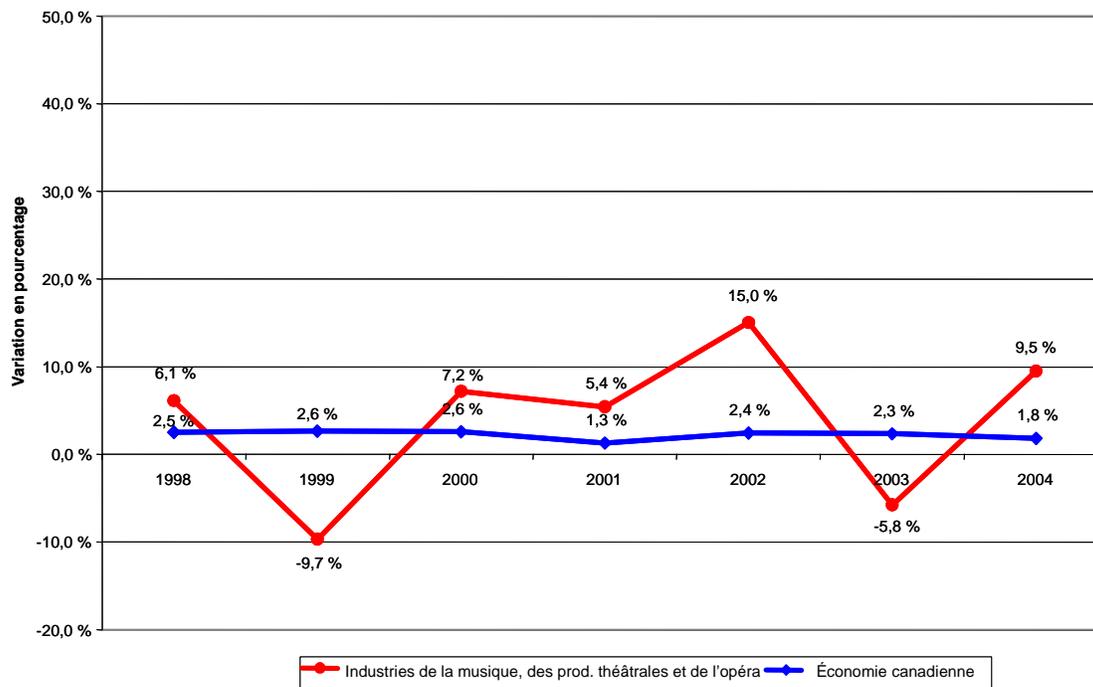
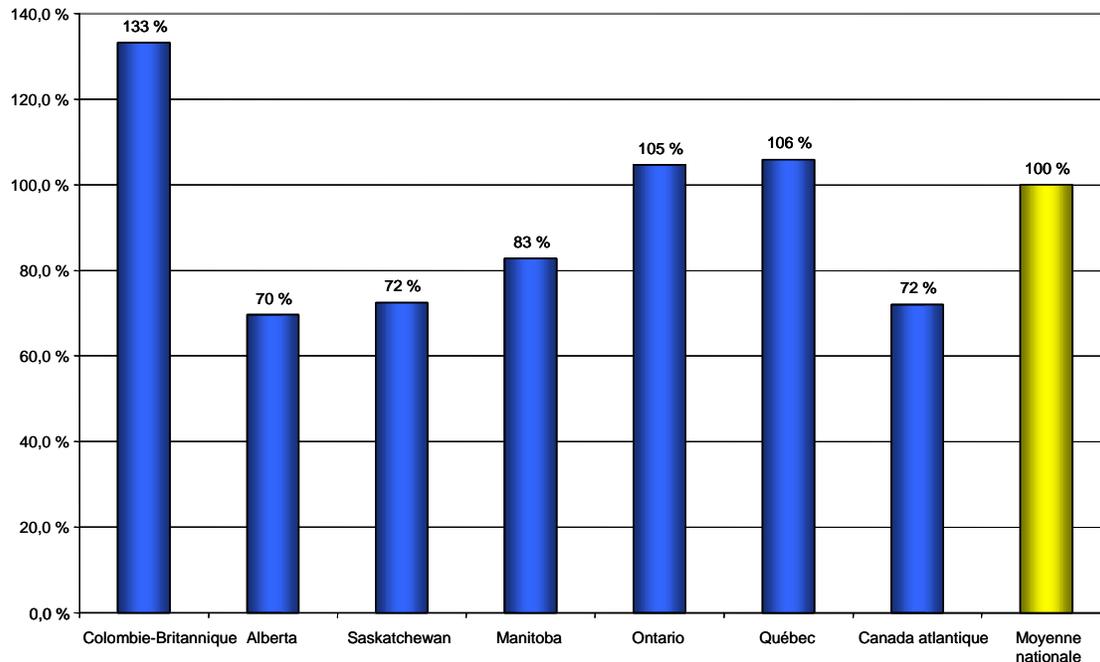


Figure 29
Emploi : Industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra
– Taux de croissance annuelle



La figure 30 donne un aperçu de la répartition des travailleurs des *industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra* selon la province. Comme on peut le voir, c'est la Colombie-Britannique qui enregistre la proportion la plus élevée (133 %); elle est suivie du Québec (106 %) et de l'Ontario (105 %). L'Alberta enregistre la proportion la plus faible (70 %). Encore une fois, il convient peut-être d'étudier plus en détail les facteurs sur lesquels repose cette distribution, entre autres pour déterminer la raison de la forte présence de ces industries en matière d'emploi en Colombie-Britannique et leur faible représentation en Alberta.

Figure 30
Industries de la musique – Part relative de l'emploi par province



Analyse

Les arts de la scène (musique, théâtre, opéra) constituent de bons exemples d'industries dont la valeur ajoutée à l'économie et la contribution en matière d'emploi suivent une faible tendance cyclique. Les participants à l'étude ont énuméré certains facteurs pouvant contribuer à cette tendance.

Premièrement, les industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra dépendent généralement du financement du Conseil des Arts du Canada et d'autres sources de financement public, qui forment la majeure partie du soutien financier de base qu'elles reçoivent. Comme les autres industries culturelles du droit d'auteur, les protagonistes des industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra éprouvent de la difficulté à avoir accès à des capitaux du fait de l'étroitesse de leurs marges bénéficiaires. En novembre 2004, le gouvernement au pouvoir à l'époque a doublé le financement du Conseil des Arts du Canada, mais le financement à long terme demeure un enjeu de taille pour ces industries.

Deuxièmement, ces industries regroupent entre autres les lieux publics (tels les théâtres et les boîtes de nuit) qui sont assujettis aux règlements municipaux

interdisant de fumer dans certains lieux publics. Les participants à l'étude craignent qu'on observe une diminution de la fréquentation de ces lieux publics, ne serait-ce que temporairement, ce qui contribuerait à freiner la croissance économique de ces industries.

Troisièmement, la technologie a augmenté les coûts des protagonistes de ces industries, mais leur permet d'enregistrer des gains en efficacité. Ainsi, les scènes de conception complexe et les systèmes logiciels d'éclairage et de sonorisation peuvent améliorer la qualité des représentations et accroître le nombre de spectateurs payants, mais leur mise en place et leur entretien sont très coûteux. Par contre, la technologie permet également une meilleure promotion et commercialisation des arts de la scène.

On ne s'attend pas à observer une pénurie de travailleurs qualifiés dans ces industries, non plus que de nombreux regroupements d'entreprises au cours des trois à cinq prochaines années.

C – Films et vidéos

Aux termes des lignes directrices de l'OMPI mentionnées au début du présent rapport, les *industries des films et des vidéos* regroupent notamment les auteurs, les metteurs en scène, les acteurs, la production, la distribution et la projection, la vente et la location. En fait également partie l'*industrie de l'enregistrement sonore*, à l'exception du segment de l'édition de musique. Il convient de noter que l'*industrie de l'enregistrement sonore* fait l'objet d'une analyse distincte plus loin dans notre rapport.

Pour ce qui est de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries des films et des vidéos*, les données indiquent qu'elle a crû de façon soutenue entre 1997 et 2003 et qu'elle a légèrement fléchi en 2004.

Les figures 31 et 32 illustrent l'évolution de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries des films et des vidéos* et la croissance du PIB par rapport à l'économie canadienne, respectivement, pour la période 1997-2004. Cette tendance est principalement attribuable à la hausse des services (lieux et équipes de tournage) canadiens utilisés par les productions hollywoodiennes. Le fléchissement observé en 2004 était dû en partie aux mesures mises en place par les États américains pour inciter les Américains à réaliser leurs films aux États-Unis. Les modifications apportées au Fonds canadien de télévision ont aussi fait en sorte que de plus en plus de firmes de production tournent des films pour la télévision plutôt que des films destinés à être présentés dans les salles de cinéma.

Figure 31
PIB – Industries des films et des vidéos

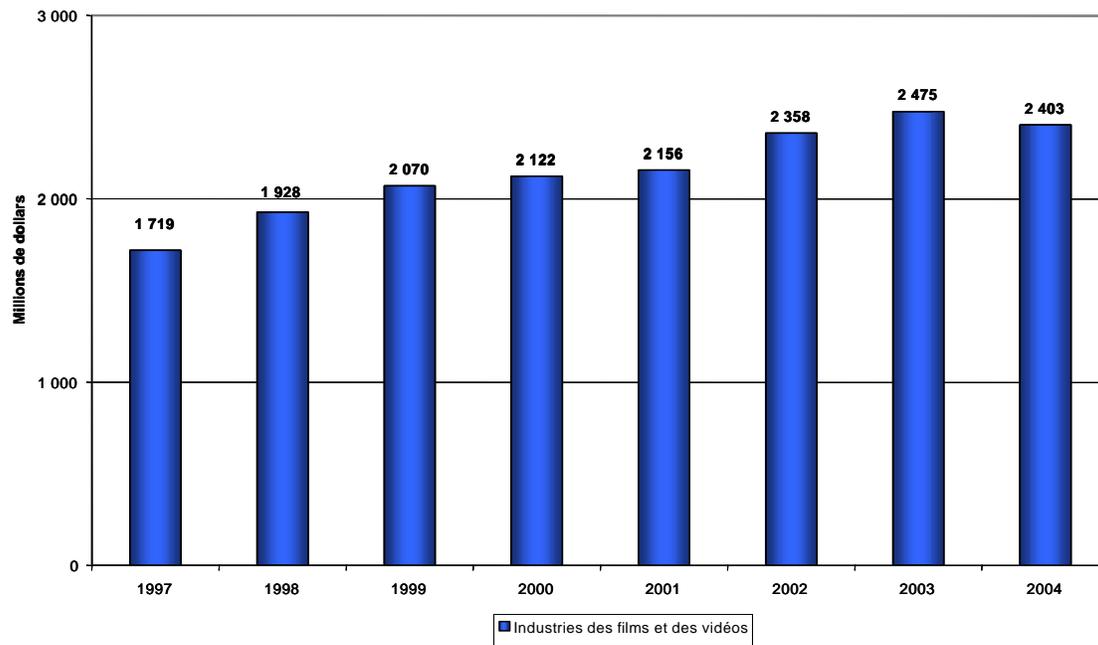
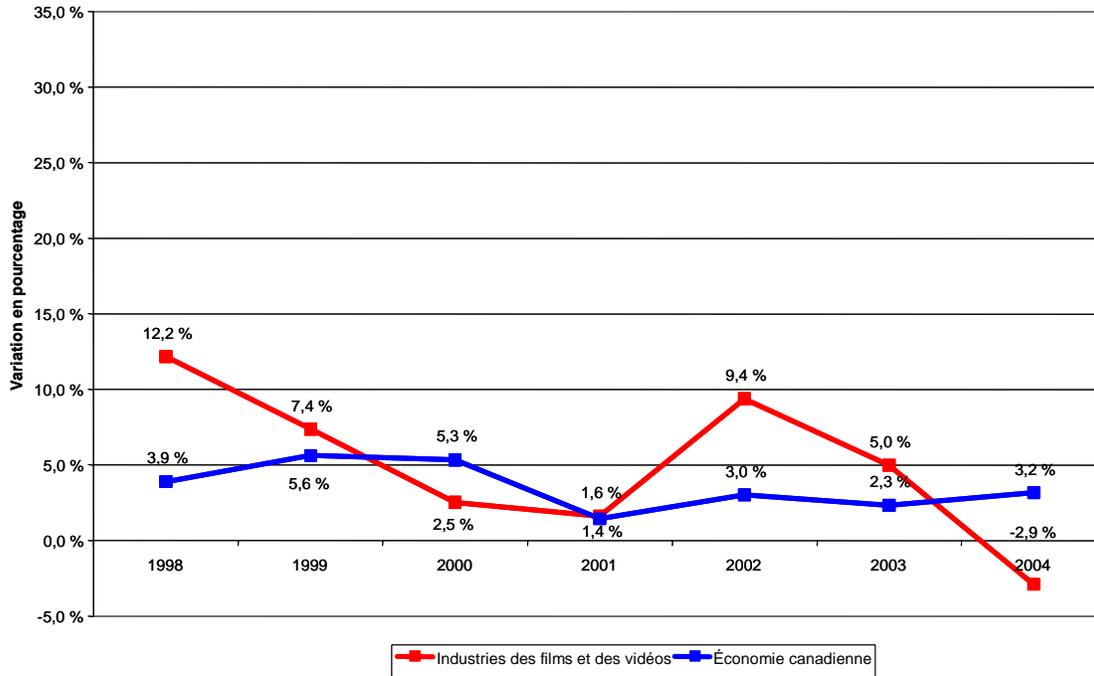


Figure 32
Croissance du PIB – Industries des films et des vidéos



L'emploi dans les *industries des films et des vidéos* a aussi progressé de façon relativement soutenue entre 1997 et 2004, malgré une légère baisse en 2004. Comme on peut le voir aux figures 33 et 34, les *industries des films et des vidéos* enregistrent généralement des résultats comparables ou supérieurs à l'économie canadienne dans son ensemble en ce qui concerne la croissance de l'emploi. La montée en flèche de la croissance de l'emploi à la fin des années 1990 était attribuable en partie à la croissance de l'emploi dans le domaine des services au sein de l'industrie cinématographique de la Colombie-Britannique, de même qu'à l'expansion de l'industrie de la radiodiffusion, qui a créé une demande plus grande de contenu canadien.

Figure 33
Emploi – Industries des films et des vidéos

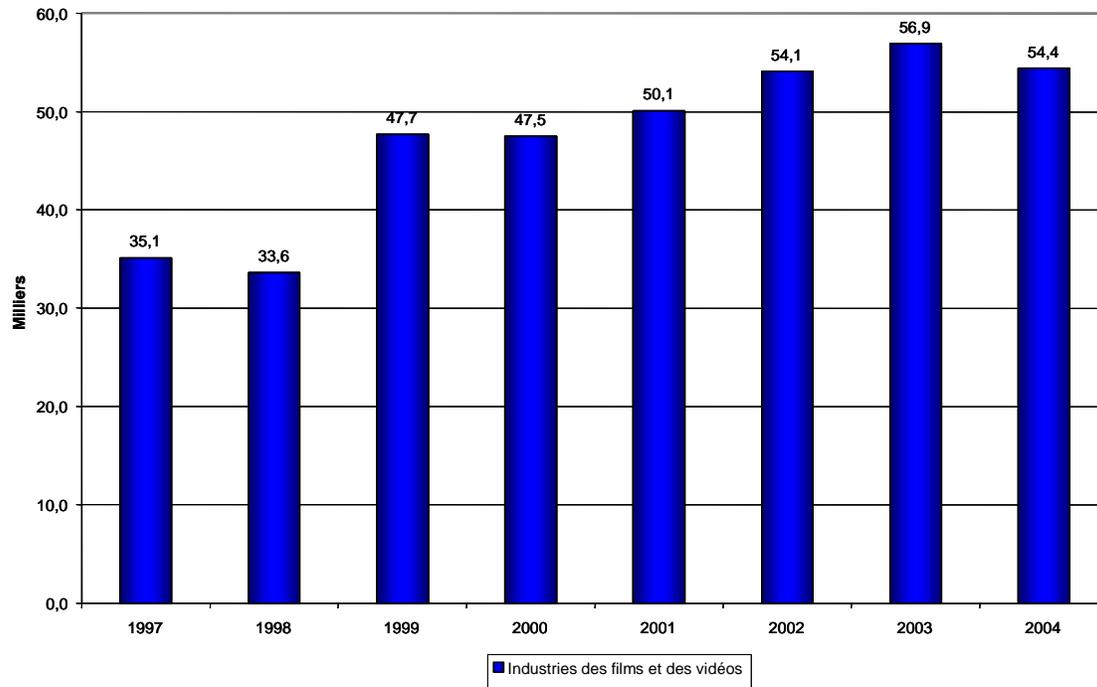
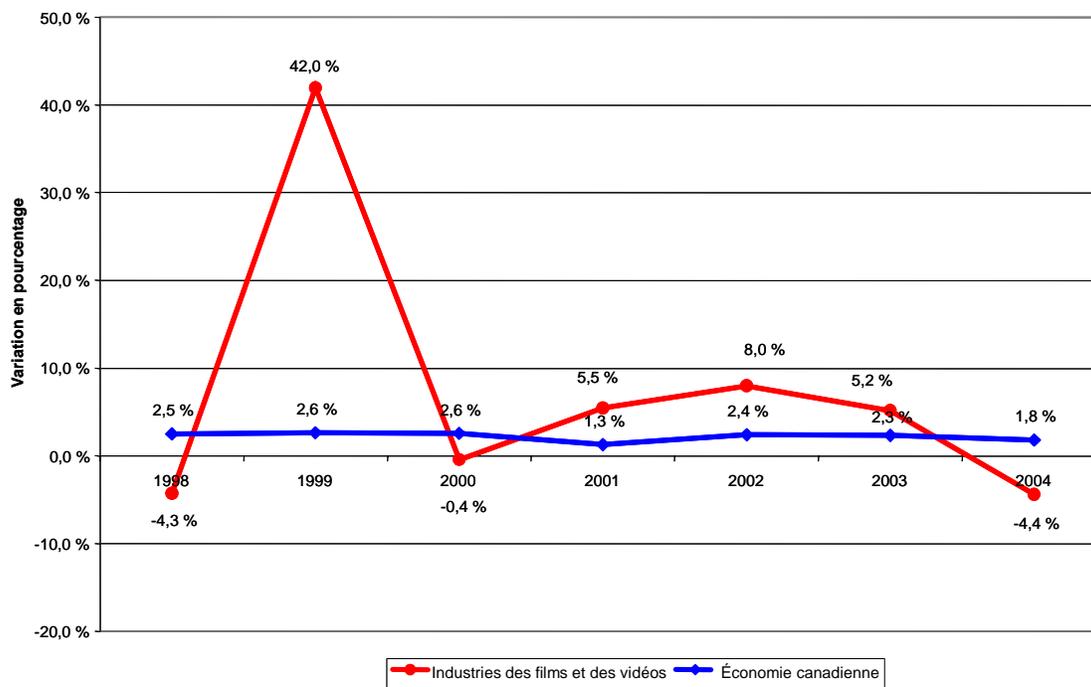
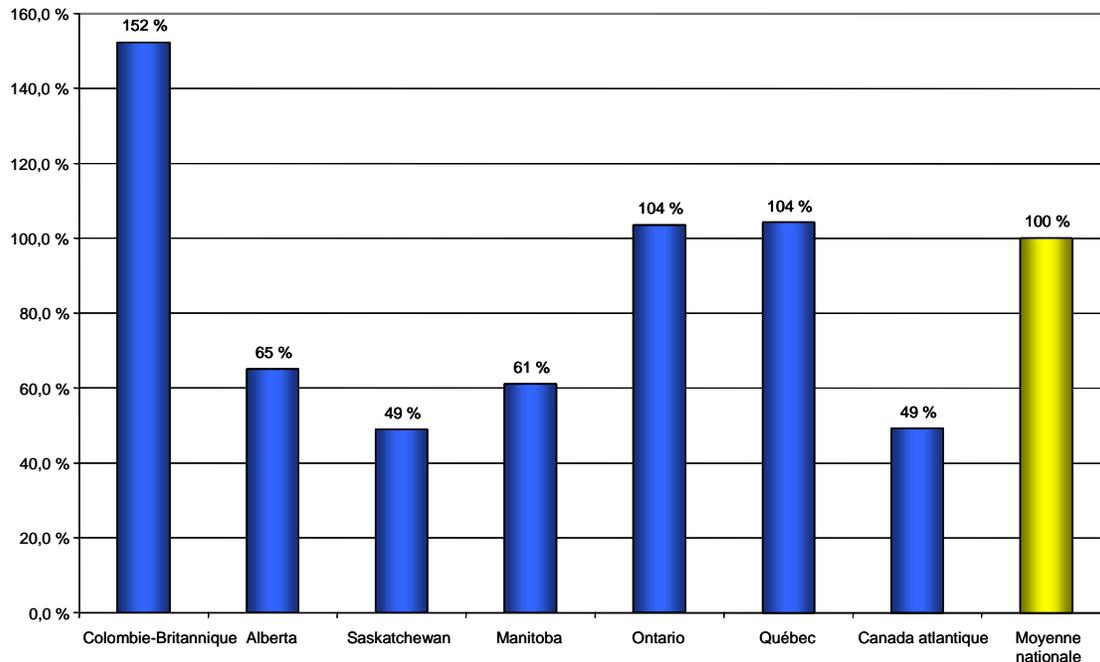


Figure 34
Emploi : Industries des films et des vidéos – Taux de croissance annuelle



La figure 35 donne un aperçu de la répartition des travailleurs des *industries des films et des vidéos* selon la province. Comme on pouvait s’y attendre, c’est en Colombie-Britannique que les travailleurs de ces industries sont relativement les plus nombreux (152 %); cette province est suivie du Québec (104 %) et de l’Ontario (104 %). La Saskatchewan (49 %) et le Canada atlantique (49 %) enregistrent les proportions les plus faibles. Selon les données disponibles, les *industries des films et des vidéos* forment le troisième groupe d’industries principales du droit d’auteur au sein desquels la Colombie-Britannique se classe au premier rang au Canada en matière d’emploi (les deux premiers étant les *industries de l’édition* et les *industries de la musique, des productions théâtrales et de l’opéra*). Encore une fois, il convient peut-être d’étudier plus en détail les facteurs sur lesquels reposent cette distribution, pour déterminer la raison de la forte présence de ces industries en matière d’emploi en Colombie-Britannique.

Figure 35
Industries des films et des vidéos – Part relative de l'emploi par province



Analyse

Les protagonistes des *industries des films et des vidéos* qui ont participé à l'étude ont défini l'accès aux capitaux comme leur principal problème. Encore une fois, les participants ont indiqué que les investisseurs étaient généralement déçus de la faiblesse des profits réalisés dans ces industries et qu'ils comprenaient souvent mal la valeur des droits de propriété.

L'accès aux capitaux est rendu plus difficile encore par les changements observés dans l'accès des émissions de télévision et des producteurs de cinéma aux marchés d'exportation. Ces industries ont toujours remporté beaucoup de succès à l'exportation, mais l'accent que mettent maintenant les pays étrangers sur la production nationale limite les débouchés offerts aux productions télévisuelles et cinématographiques canadiennes (particulièrement en anglais). Cette réduction des débouchés exerce des pressions à la baisse sur les revenus et exacerbe le besoin de capitaux et la difficulté d'y avoir accès.

La demande de contenu des marchés internationaux est souvent très grande, étant donné le nombre croissant de chaînes de télévision qui y sont offertes, mais les producteurs canadiens ne disposent pas des ressources nécessaires pour tirer parti

de ces débouchés. Parallèlement, les protagonistes de ces industries, particulièrement les fournisseurs de services de production de la Colombie-Britannique, ont de plus en plus besoin d'avoir accès à du financement de source internationale.

La structure de ces industries a changé au cours des dernières années en raison du départ de grands producteurs de programmation télévisuelle tels Alliance Atlantis et de la croissance enregistrée par de nombreuses petites et moyennes entreprises. La présence au sein de ces industries d'un très grand nombre de petites entreprises ne favorise pas l'accès au financement.

Les participants à l'étude ont également exprimé leur inquiétude quant à la politique officielle en matière de financement des productions, politique qu'ils jugent inégale : ils considèrent qu'ils ont, en grande partie, seulement accès à du financement en fin de projet plutôt que tout au long de la production. Ils croient aussi que le gouvernement offre plus de financement pour la production de programmation télévisuelle que pour la production cinématographique. Cela inciterait les protagonistes de l'industrie cinématographique canadienne à se concentrer davantage sur la fourniture de services (p. ex. de services de production et de main-d'œuvre aux films américains tournés au Canada).

La technologie a aussi eu une incidence sur les *industries des films et des vidéos* en raison de la conception de nouvelles plateformes de diffusion de contenu et de la baisse subséquente des coûts devant être supportés par les entreprises pour établir une présence sur le marché et y soutenir la concurrence (entre autres en ayant recours à la production vidéo numérique). Les participants à l'étude considèrent que cette tendance dans le domaine de la production numérique se renforcera au fil du temps et qu'elle pourrait augmenter la capacité d'exportation de l'industrie.

La technologie a aussi eu une incidence sur la production de programmation télévisuelle haute définition. Les coûts associés à la production de programmation télévisuelle haute définition sont plus élevés (notamment en ce qui concerne les émissions dramatiques), mais la demande de programmation haute définition ne cesse de croître, aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

Les participants à l'étude considèrent le développement des compétences comme une autre priorité clé pour ces industries. Celles-ci disposent, en général, d'une bonne réserve de talents, mais on craint qu'à long terme, on ne puisse maintenir ces réserves sans multiplier les possibilités de formation postsecondaire et les programmes de stage et de mentorat au sein de l'industrie.

Les participants ont déclaré qu'il était nécessaire d'adopter de nouvelles lois sur le droit d'auteur pour préciser les questions relatives à la propriété des droits d'utilisation numérique. Ils considèrent en effet que ces questions demeurent nébuleuses et que l'élimination de cette incertitude pourrait donner lieu à une augmentation des revenus des protagonistes de ces industries.

On considère que les regroupements d'entreprises au sein de ces industries sont peu probables, mais les entreprises continuent de conclure des partenariats et des alliances pour tirer parti des débouchés offerts au Canada et à l'étranger. Les subventions offertes par le gouvernement permettent aux protagonistes de petite taille de survivre sur le marché.

Les participants à l'étude ont indiqué que l'avenir économique des *industries des films et des vidéos* dépendra principalement de la capacité des protagonistes à tirer profit des débouchés offerts par les technologies numériques, de l'élaboration d'un modèle d'affaires durable à l'ère du numérique et du changement de la perception du public en ce qui concerne la nature du contenu (soit sa non-gratuité) et des droits d'auteur.

D – Radio et télévision

Aux termes des lignes directrices de l'OMPI mentionnées au début du présent rapport, les *industries de la radio et de la télévision* regroupent notamment la radiodiffusion et la télédiffusion, la télévision par câble et la distribution par satellite de diffusion directe (diffusion DTH).

Pour ce qui est de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries de la radio et de la télévision*, les données indiquent qu'elle a été très stable entre 1997 et 2004, progressant très légèrement entre 2001 et 2004. Contrairement à beaucoup d'autres industries principales du droit d'auteur analysées dans le cadre de la présente étude, les *industries de la radio et de la télévision* n'ont pas enregistré un léger fléchissement en 2004, ce qui s'explique peut-être par la hausse du nombre de Canadiens abonnés aux services de télévision numérique.

Les figures 36 et 37 illustrent l'évolution de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries de la radio et de la télévision* et la croissance du PIB par rapport à l'économie canadienne, respectivement, pour la période 1997-2004.

Figure 36
PIB – Industries de la radio et de la télévision

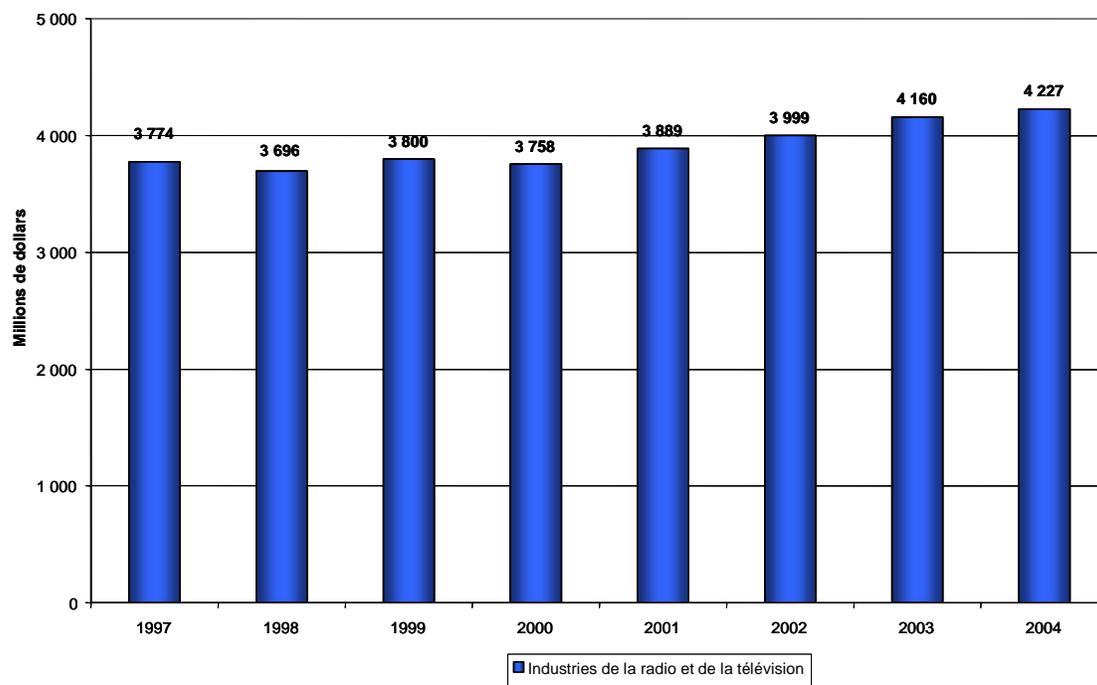
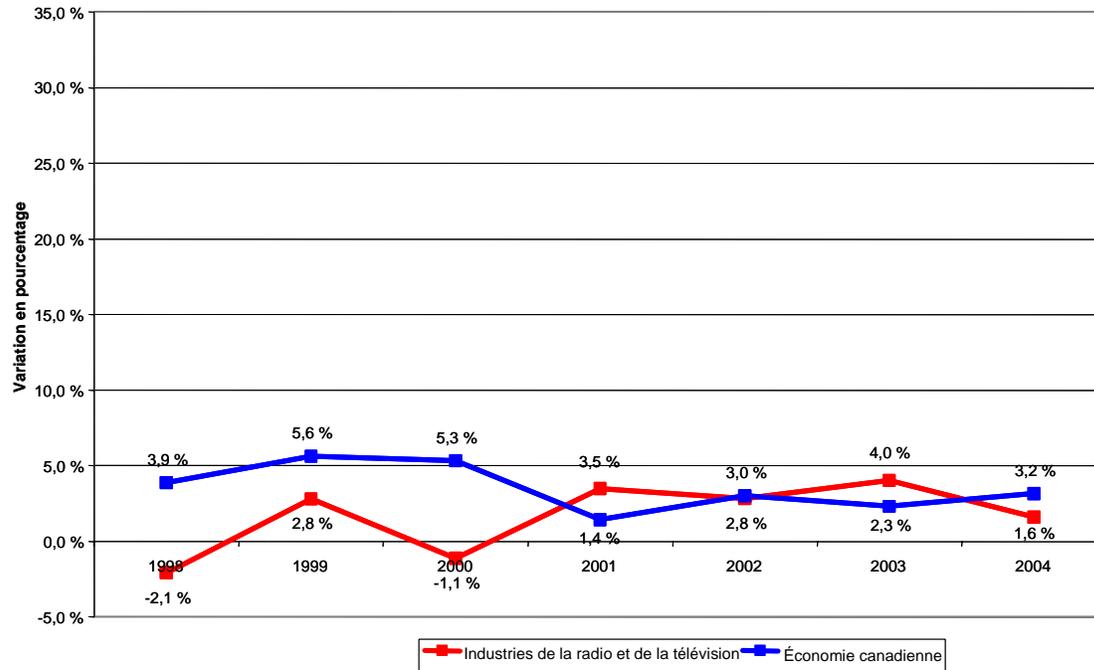


Figure 37
Croissance du PIB – Industries de la radio et de la télévision



Comme on peut le voir à la figure 38, les *industries de la radio et de la télévision* sont des industries principales du droit d'auteur qui ont atteint la maturité et qui sont donc assujetties à des tendances cycliques. Ces industries ont enregistré des résultats comparables à ceux de l'économie canadienne pour chaque année analysée et n'ont surpassé cette dernière qu'à deux reprises au cours des sept dernières années (en 2001 et en 2004).

Le taux d'emploi et la croissance de l'emploi au sein des *industries de la radio et de la télévision* évoluent donc de concert avec la performance de l'économie canadienne dans son ensemble, comme l'illustrent les figures 38 et 39.

Figure 38
Emploi – Industries de la radio et de la télévision

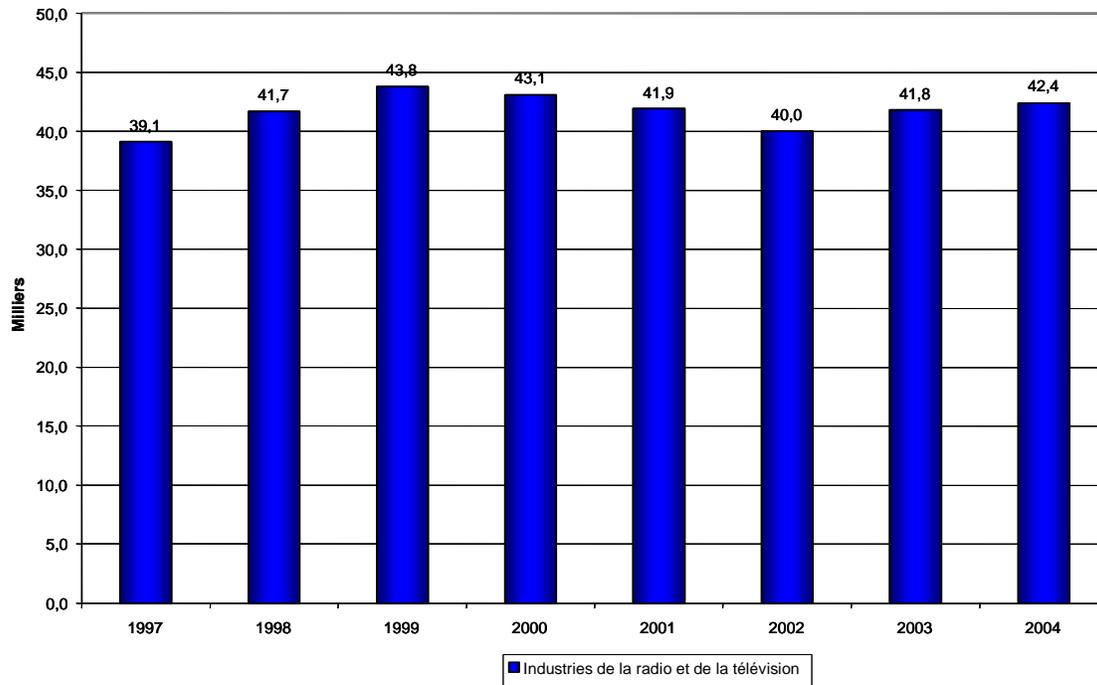
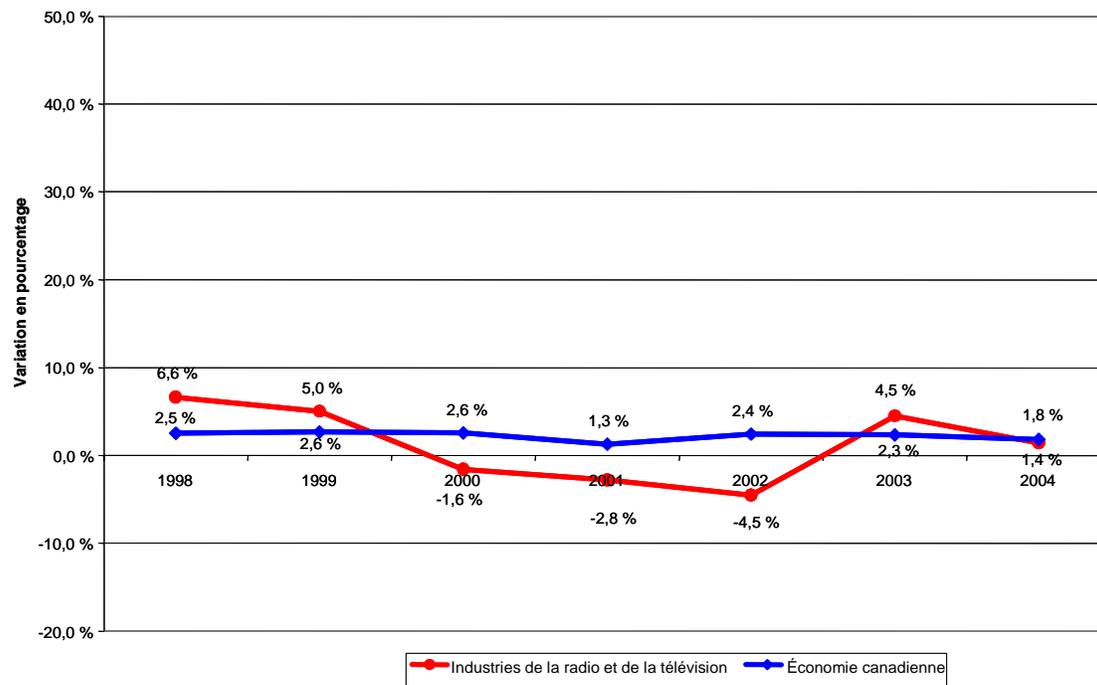
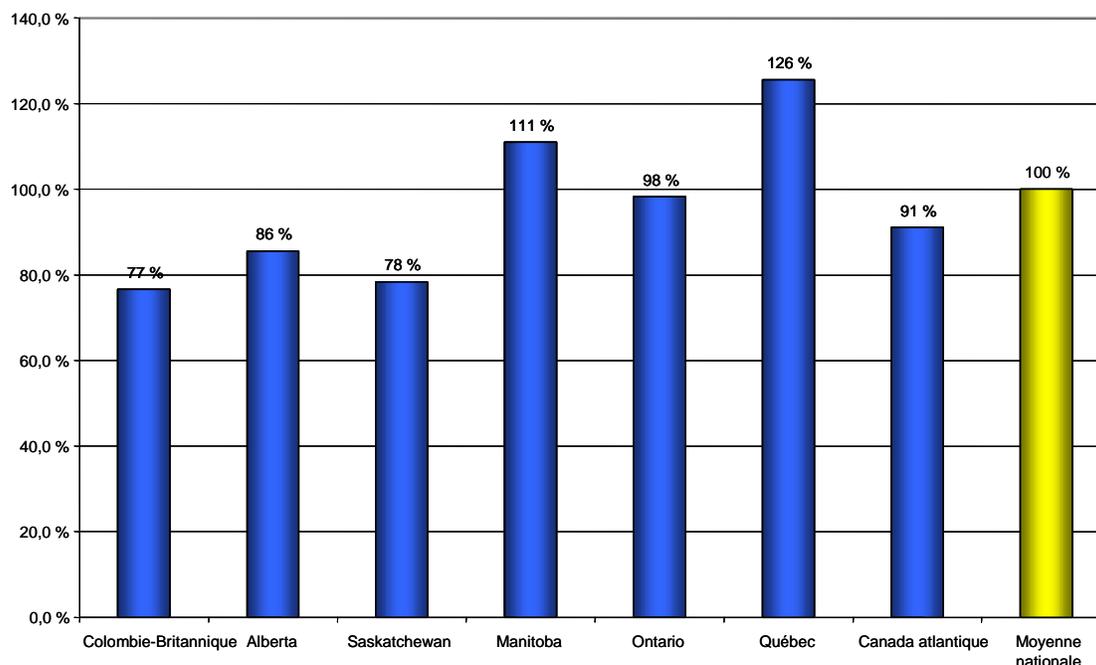


Figure 39
Emploi : Industries de la radio et de la télévision – Taux de croissance annuelle



La figure 40 donne un aperçu de la répartition des travailleurs des *industries de la radio et de la télévision* selon la province. Comme on peut le voir, le Québec enregistre la plus forte proportion de travailleurs de ces industries (126 %); il est suivi du Manitoba (111 %) et de l'Ontario (98 %). La Colombie-Britannique enregistre la proportion la plus faible (77 %). La forte proportion enregistrée par le Manitoba est particulièrement digne d'intérêt et est probablement attribuable à la présence dans cette province de CanWest Global, un des deux seuls réseaux privés de télédiffusion d'envergure nationale au Canada.

Figure 40
Industries de la radio et de la télévision – Part relative de l'emploi par province



Analyse

Les modèles d'affaires traditionnels des protagonistes des *industries de la radio et de la télévision* sont actuellement en période de profonde transformation, et ce, en raison de plusieurs facteurs énumérés par les participants à l'étude.

Premièrement, le rythme auquel la technologie évolue et auquel on élabore des plateformes nouvelles ou non réglementées destinées à la diffusion de contenu oblige les protagonistes de ces industries à revoir leurs modèles d'affaires traditionnels axés sur la promotion. Dans le domaine de la télédiffusion, par exemple, les recettes publicitaires provenant de nouvelles sources (comme la publicité s'adressant directement aux consommateurs dans le domaine des produits pharmaceutiques) augmentent considérablement, mais on découvre ou redécouvre aussi d'autres sources de revenus, comme les paiements effectués par les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) pour la distribution des signaux de radiodiffusion.

Deuxièmement, et de façon connexe, la fragmentation croissante du marché des services de distribution de contenu aura sûrement une incidence marquée sur

l'avenir économique de ces industries. La vidéo en continu sur Internet, le partage de fichiers entre pairs, et le matériel de communication individuel tels les téléphones cellulaires et les iPod audios et vidéos attirent de plus en plus de consommateurs (et donc de recettes publicitaires) au détriment des diffuseurs traditionnels à mesure qu'augmente le contenu offert sur ces types de plateformes.

En ce qui concerne la sous-catégorie des services de télévision payante et de télévision spécialisée des *industries de la télévision et de la radio*, le modèle d'affaires associé à une forte présence du système analogue sera remplacé par un modèle mettant l'accent sur le système numérique (conformément au cadre stratégique établi par le CRTC) d'ici 2013. Ainsi, le taux de pénétration du marché (qui s'établit actuellement entre 65 % et 90 %) pourrait chuter considérablement dans le cas d'un système numérique de fourniture de services personnalisés à la carte. On prévoit que cela donnera lieu à une baisse du nombre de téléspectateurs, à une réduction de l'accès des annonceurs aux téléspectateurs et, finalement, à une contraction des tarifs publicitaires.

Troisièmement, les participants à l'étude jugent astronomique le coût des investissements qui sont actuellement réalisés dans le domaine de la technologie ou qui devront être effectués au cours des cinq à dix prochaines années. Le coût élevé de ces investissements serait attribuable principalement à la nécessité de se convertir à la transmission numérique pour pouvoir offrir des services de télédiffusion haute définition et de radiodiffusion numérique. Ces coûts continueront d'exercer des pressions à la baisse sur les bénéfices nets des protagonistes de ces industries.

Quatrièmement, le vol des signaux de télédiffusion, que ce soit par l'intermédiaire de comptes frauduleux, de signaux piratés ou de décodeurs modifiés illégalement pour permettre le décodage des émissions de télévision payante, demeure un problème de taille pour l'industrie. Les participants à l'étude considèrent le vol de signaux comme une menace sérieuse pour leurs revenus, aussi bien en ce qui concerne la diffusion que la distribution des signaux.

Cinquièmement, la clarification de la question des droits multi-plateformes (c'est-à-dire de la question de la propriété des droits d'utilisation numérique) pourrait avoir un effet important sur ces industries au cours des prochaines années.

Sixièmement, le modèle publicitaire des télédiffuseurs est en voie de changer, en raison du placement de produits de plus en plus courant dans le cadre des émissions de télévision; on a qu'à penser aux véhicules Ford utilisés dans les émissions de la série *24 heures chrono* (24), aux outils électriques utilisés par Mike Holmes de *Holmes on Homes*, ou au recours à la technologie numérique pour insérer des publicités pendant la diffusion en direct de manifestations

sportives. Le placement de produit est tenu en compte par le CRTC dans le temps d'antenne destiné à la publicité, ce qui a une incidence sur le temps publicitaire pouvant être vendu par les télédiffuseurs canadiens et, donc, sur les bénéfices nets des protagonistes de cette industrie.

Parallèlement, la technologie permet aux consommateurs d'exercer un contrôle sur la publicité à laquelle ils sont exposés en utilisant, par exemple, des systèmes tels TiVo.

Selon les participants, on ne devrait pas assister à de nombreux regroupements d'entreprises au sein de ces industries au cours des prochaines années. Par contre, si le gouvernement fédéral modifiait les règles relatives à la propriété étrangère dans le domaine des télécommunications, les protagonistes des *industries de la radio et de la télévision* pourraient demander la révision des règles relatives à la propriété étrangère au sein de leurs industries.

Le CRTC a aussi constaté l'incidence considérable de la technologie sur la télédiffusion et pourrait entreprendre un examen des politiques relatives à la télévision commerciale d'ici 2007. Il procède actuellement à un examen des politiques relatives à la radio commerciale.

E – Logiciels et bases de données

Aux termes des lignes directrices de l'OMPI mentionnées au début du présent rapport, les *industries des logiciels, des bases de données et des nouveaux médias* regroupent notamment la programmation, la conception, les logiciels et les jeux vidéo, le traitement des bases de données, les portails Web, les services en ligne et les fournisseurs de services Internet (FSI).

Pour ce qui est de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries des logiciels et des bases de données*, les données indiquent qu'elle a crû considérablement entre 1997 et 2004. Au cours de cette période, la contribution de ces industries au PIB canadien est passée d'environ 5,8 milliards de dollars à plus de 12,2 milliards de dollars. Comme nous l'avons maintes fois mentionné dans le présent rapport, les *industries des logiciels et des bases de données* constituent clairement un moteur de croissance de la valeur ajoutée par les industries du droit d'auteur dans leur ensemble.

Les figures 41 et 42 illustrent l'évolution de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries des logiciels et des bases de données* et la croissance du PIB par rapport à l'économie canadienne, respectivement, pour la période 1997-2004. La hausse rapide puis le ralentissement de la croissance sont

attribuables en partie à la maturation de ces industries, au remplacement des grandes entreprises multi-service par un plus grand nombre d'entreprises de plus petite taille (peut-être moins efficaces), et au renforcement marqué de la concurrence sur le marché mondial des produits et services.

Figure 41
PIB – Industries des logiciels et des bases de données

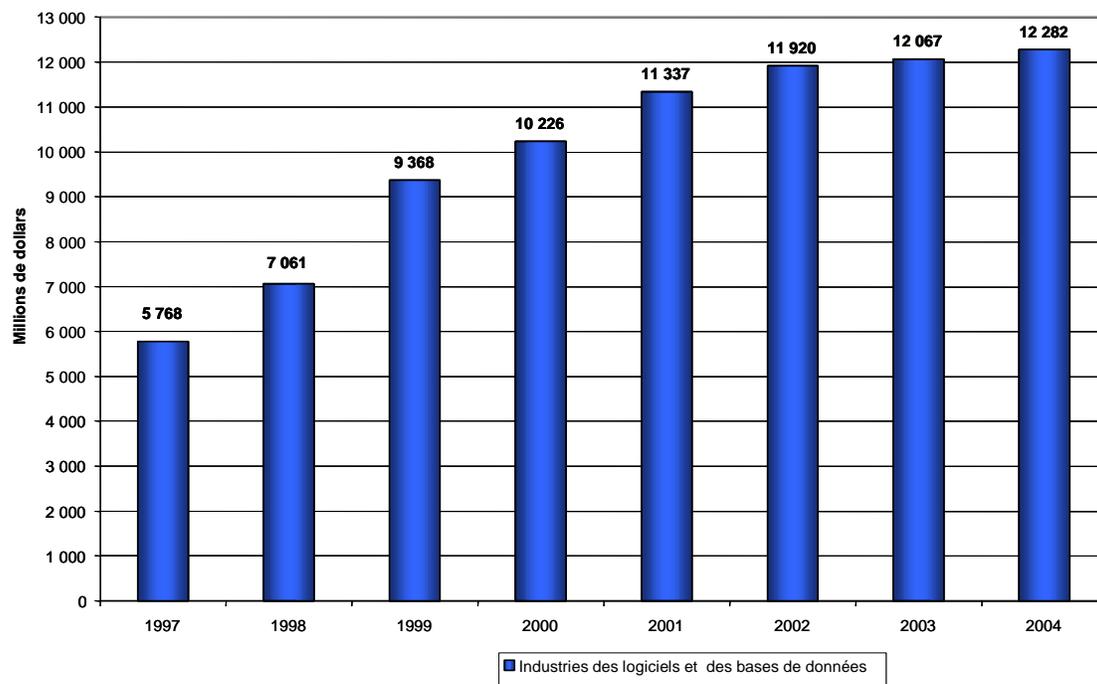
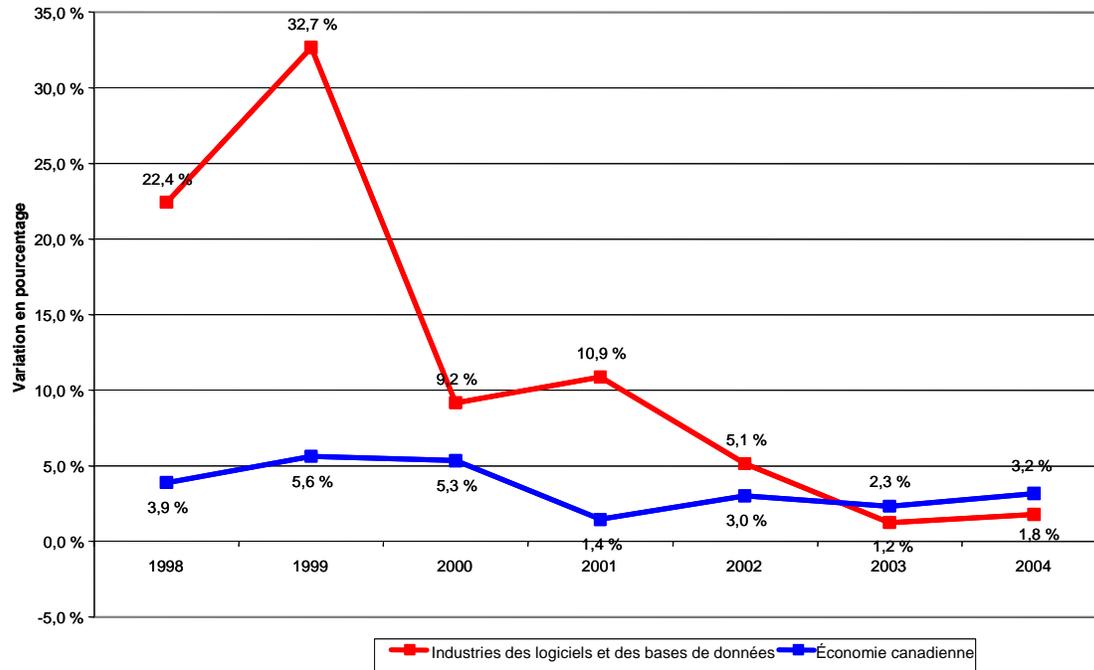


Figure 42
Croissance du PIB – Industries des logiciels et des bases de données



Comme on peut le voir à la figure 42, les *industries des logiciels et des bases de données* ont enregistré une croissance effrénée pendant la période d'expansion de la cyberentreprise et jusqu'en 1999, moment où leur croissance s'est ralentie pour se rapprocher de la croissance enregistrée par l'économie canadienne dans son ensemble. Le léger ralentissement observé en 2003 et 2004 a aussi touché l'emploi, comme on peut le voir aux figures 43 et 44. La hausse faible, mais soutenue, du PIB pourrait s'expliquer en partie par la baisse de l'emploi dans ces industries. Cette baisse serait attribuable au regroupement des entreprises de ces industries, de même qu'à l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché et à l'abandon de ces industries par d'autres entreprises.

Figure 43
Emploi – Industries de logiciels et de bases de données

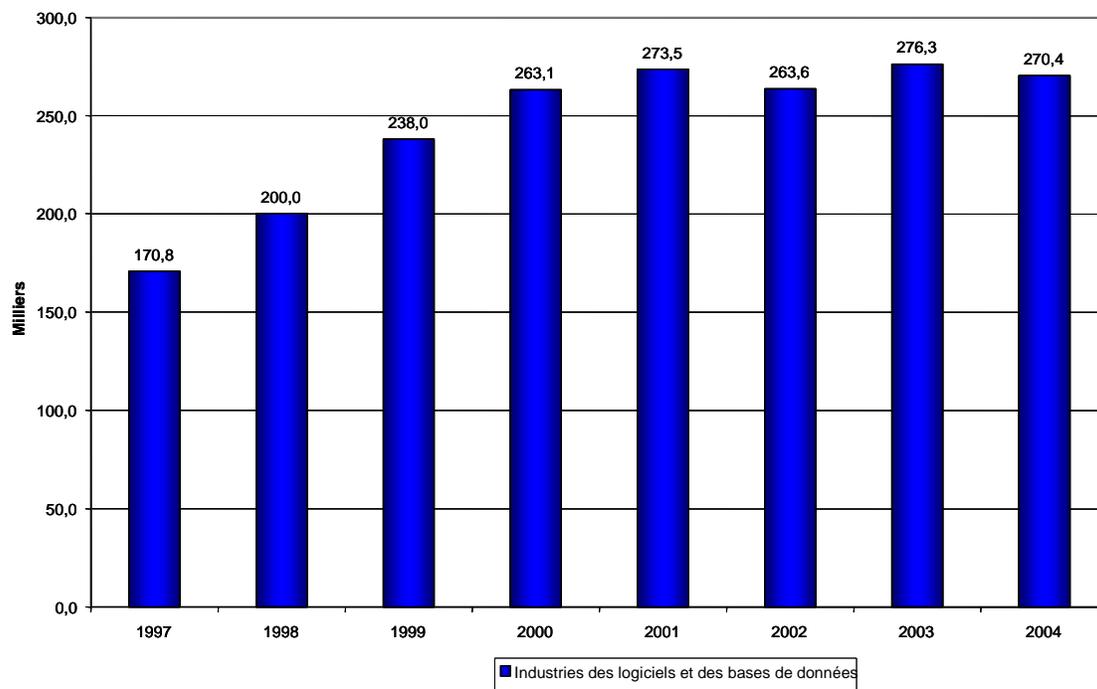
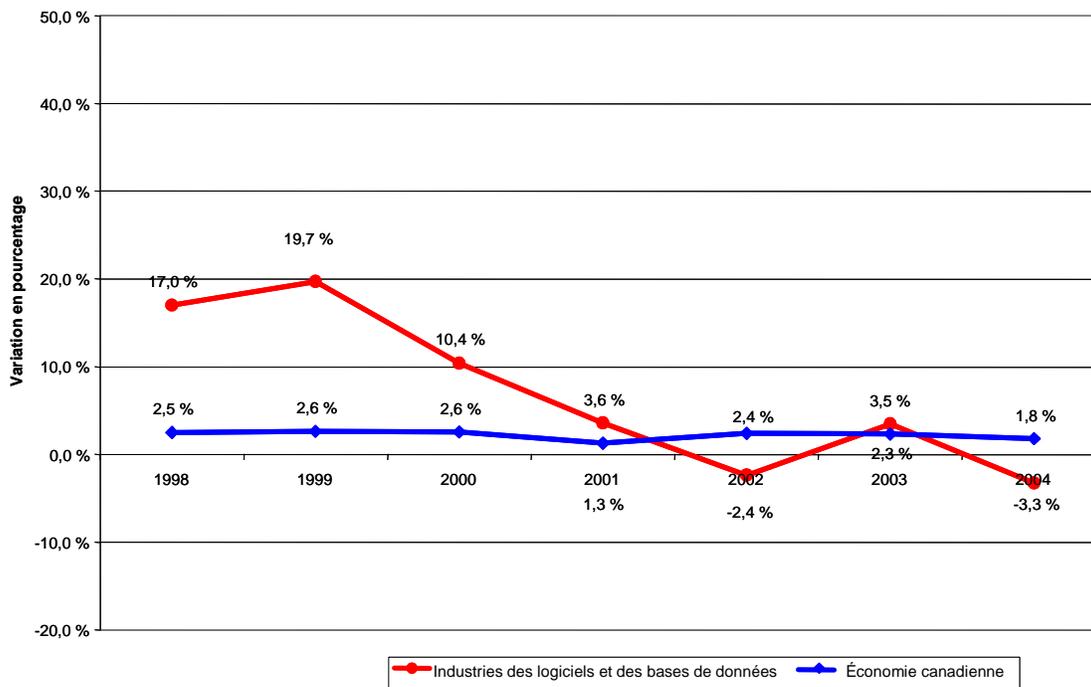
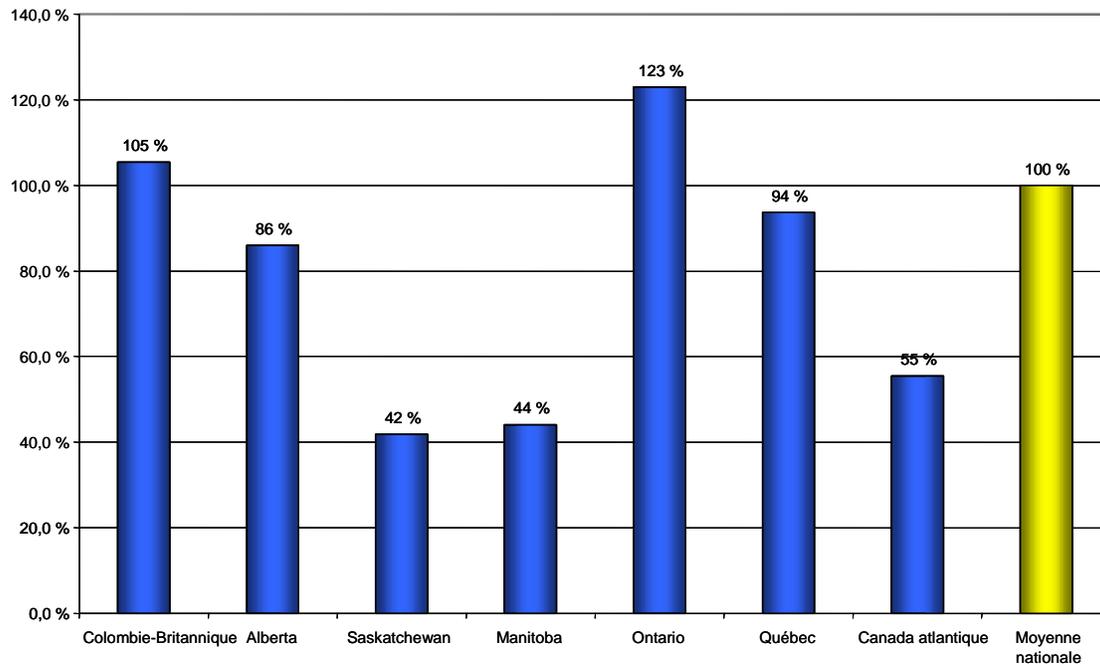


Figure 44
Emploi : Industries des logiciels et des bases de données – Taux de croissance annuelle



La figure 45 donne un aperçu de la répartition des travailleurs des *industries des logiciels et des bases de données* selon la province. Comme on peut le voir, l'Ontario enregistre la plus forte proportion de travailleurs de ces industries (123 %); elle est suivie de la Colombie-Britannique (105 %) et du Québec (94 %). La Saskatchewan enregistre la proportion la plus faible (42 %). Ces résultats semblent confirmer que l'Ontario se trouve toujours au cœur de ces industries canadiennes et que la région de la capitale nationale (RCN) demeure la « Silicon Valley du Nord ».

Figure 45
Industries des logiciels et des bases de données – Part relative de l’emploi
par province



Analyse

Contrairement à ce que l’on observe dans d’autres industries du droit d’auteur analysées dans le cadre de la présente étude, la principale préoccupation citée par les protagonistes des *industries des logiciels et des bases de données* qui ont participé à l’étude est la disponibilité des *compétences* qui permettront de soutenir la croissance de ces industries, de même que la facilité de l’accès à ces compétences.

Cette préoccupation est particulièrement marquée en raison de la transition, sur le marché mondial, de ces industries du « matériel » vers « les logiciels et les services ». Cette transition s’explique en partie par la baisse des coûts de l’acheminement, des technologies et de l’entreposage des données, baisse ayant même incité les grands fabricants de matériel informatique, comme Dell et Intel, à explorer les possibilités de revenus offertes par les logiciels et les services informatiques. Cette transition a aussi eu lieu en raison du renforcement de « l’interopérabilité » des systèmes et de l’utilisation de plateformes communes.

Le fléchissement ou ralentissement qu'on observe actuellement dans les *industries des logiciels et des bases de données* est attribuable à plusieurs facteurs et devrait n'être que temporaire. Il s'explique principalement par la « modularisation » de ces industries, qui se consacrent maintenant à la conception et à la commercialisation à petite échelle de produits et services adaptés à des marchés ciblés. Les grandes entreprises et les projets d'envergure qui ont alimenté l'expansion de la cyberentreprise ont été remplacés par un marché baissier et une approche plus « verticale ».

La structure de ces industries semble aussi changer d'une autre façon; on observe en effet des regroupements d'entreprises au sein de ces industries. On considère généralement que l'approche verticale ne favorise pas la croissance à long terme et qu'il faut mettre au point des gammes complètes de produits et services. Les petites entreprises qui n'arrivent pas à obtenir le financement nécessaire pour prendre de l'expansion sur le marché intérieur ou pour établir une présence sur les marchés étrangers sont, dans une certaine mesure, absorbées par les entreprises de plus grande taille, et le nombre de moyennes entreprises diminue.

Les *industries des logiciels et des bases de données* sont des industries d'envergure mondiale aussi bien en théorie qu'en pratique : les protagonistes de ces industries peuvent circuler librement d'un pays à l'autre, et certaines entreprises exportent jusqu'à 90 ou 95 % de leurs produits. La principale préoccupation exprimée par les participants à l'étude est le déclin de la réputation du Canada en tant que chef de file mondial dans le domaine de la technologie. L'absence d'entreprises phares dans le domaine mine la réputation du Canada sur le marché mondial des logiciels et des bases de données.

S'il venait à y avoir une pénurie de travailleurs qualifiés dans ces industries, le Canada éprouverait encore plus de difficulté à améliorer sa position sur le marché mondial, aussi bien en ce qui concerne sa réputation que la croissance de ses bénéfices nets.

Un motif secondaire cité par les participants à l'étude pour expliquer le fléchissement évident de la valeur ajoutée par ces industries à l'économie canadienne est la maturation de ces industries. Plus les industries deviendront matures, plus elles seront assujetties aux mêmes tendances cycliques observées dans les autres industries du droit d'auteur. Les indicateurs donneront probablement des résultats plus faibles une année ou deux et ensuite des résultats plus positifs pendant une année ou deux.

Les participants à l'étude ont aussi affirmé que la politique en matière de droit d'auteur a un rôle à jouer dans le renforcement de la croissance des bénéfices nets de ces industries. Le gouvernement peut en effet y mettre en évidence la valeur

des œuvres protégées (telles que les logiciels et les jeux vidéos) de façon à décourager les consommateurs de les reproduire illégalement. Les participants considèrent que les droits imposés sur les produits que les entreprises de ces industries tentent de commercialiser sur les marchés mondiaux vont dans l'ensemble à l'encontre des buts recherchés.

Les participants ont aussi mis l'accent sur l'importance de la création d'un plus grand nombre de partenariats public-privé (soit sur le rôle que doit jouer le gouvernement en facilitant l'accès aux capitaux des jeunes entreprises de multimédia) et de l'élaboration d'une stratégie nationale destinée à assurer l'offre de main-d'œuvre qualifiée au sein des *industries des logiciels et des bases de données*.

F – Services de publicité

Aux termes des lignes directrices de l'OMPI mentionnées au début du présent rapport, les *industries des services de publicité* regroupent notamment les agences de publicité, les services d'achat de médias, les services de relations publiques, les représentants des médias, la publicité par grande annonce et les services d'envois postaux.

Quant à la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries des services de publicité*, les données indiquent qu'elle a crû de façon soutenue entre 1997 et 2001, qu'elle a légèrement diminué en 2002 et qu'elle a ensuite recommencé à croître jusqu'en 2004.

Les figures 46 et 47 illustrent l'évolution de la valeur ajoutée à l'économie canadienne par les *industries des services de publicité* et la croissance du PIB par rapport à l'économie canadienne, respectivement, pour la période 1997-2004. Comme on peut le voir, ces industries ne semblent pas avoir été touchées par le fléchissement observé dans les autres industries du droit d'auteur, en partie parce qu'elles ont su tirer parti des débouchés accrus offerts dans le domaine de la publicité à l'ère numérique.

Figure 46
PIB – Industries des services de publicité

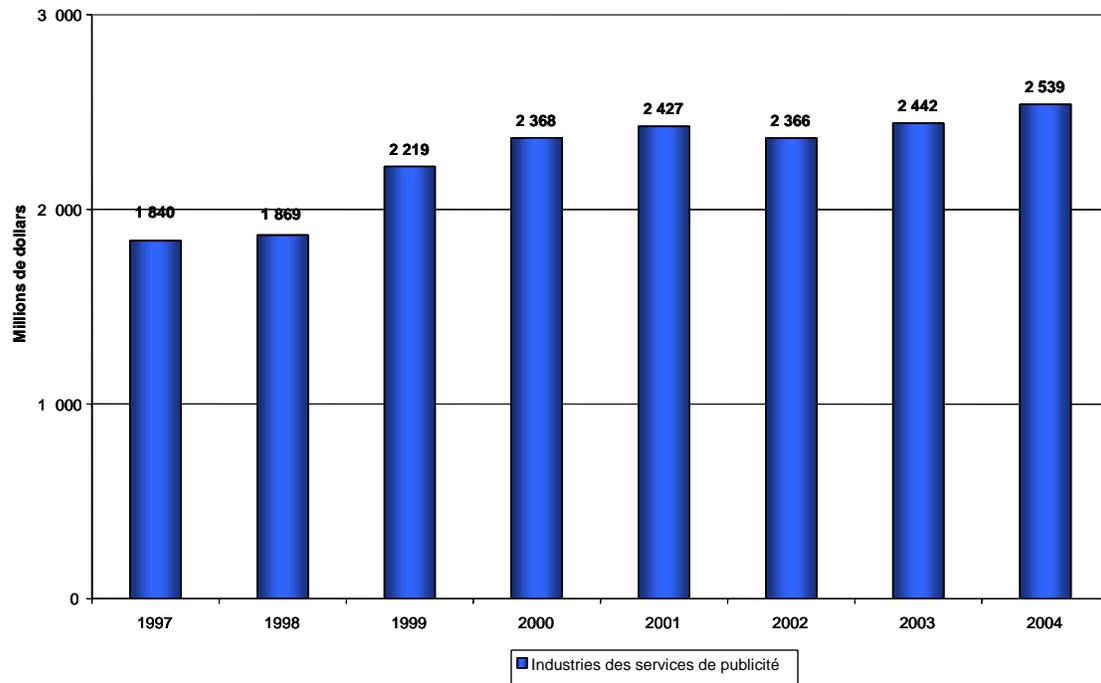
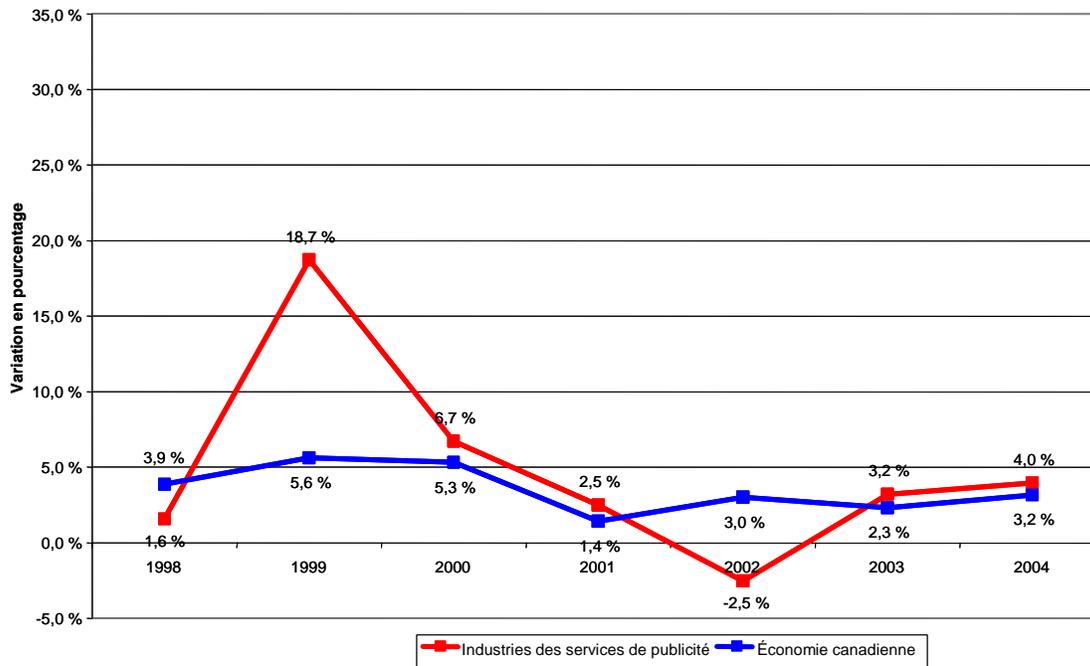


Figure 47
Croissance du PIB – Industries des services de publicité



Comme on peut le voir à la figure 48, les *industries des services de publicité* ont clairement bénéficié de l'expansion enregistrée par la cyberentreprise en 1999. Leur croissance s'est depuis ralentie et s'établit maintenant plus près de celle du PIB canadien dans son ensemble. Ces industries ont enregistré une croissance soutenue au fil des ans, mais leur niveau d'emploi et leur croissance suivent une tendance cyclique comparable à celle observée dans les autres industries du droit d'auteur, comme on peut le voir aux figures 48 et 49. On remarque en effet des hausses et des baisses cycliques de l'emploi dans ces industries.

Figure 48
Emploi – Industries des services de publicité

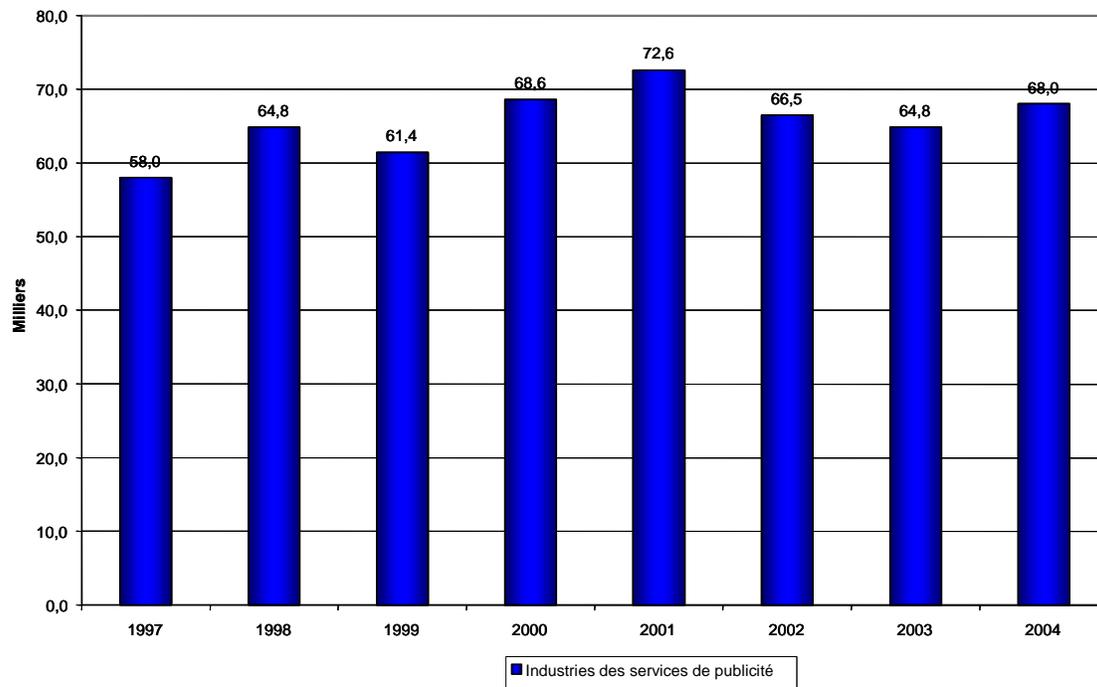
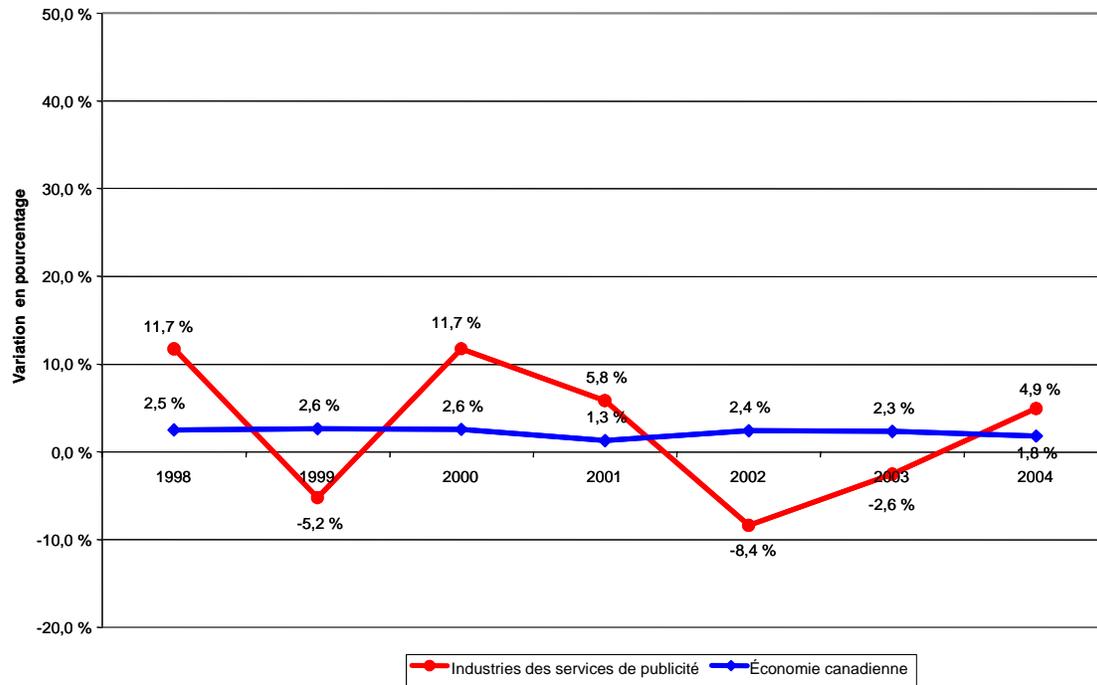
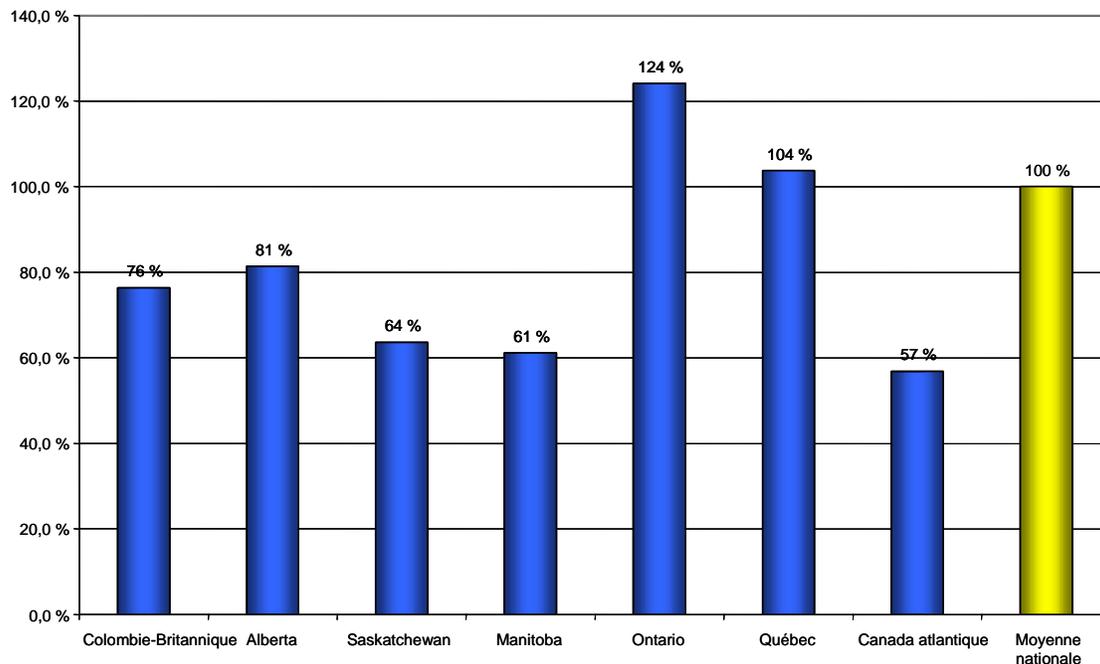


Figure 49
Emploi : Industries des services de publicité – Taux de croissance annuelle



La figure 50 donne un aperçu de la répartition des travailleurs des *industries des services de publicité* selon la province. Comme on peut le voir, l'Ontario enregistre la plus forte proportion de travailleurs de ces industries (124 %); elle est suivie du Québec (104 %) et de l'Alberta (81 %). Les provinces de l'Atlantique enregistrent la proportion la plus faible (57 %). Encore une fois, il n'est pas surprenant que l'Ontario se classe au premier rang, étant donné que les grandes agences de publicité canadiennes sont généralement établies dans la région du Grand Toronto.

Figure 50
Industries des services de publicité – Part relative de l’emploi par province



Analyse

Les services de publicité profitent généralement de l’application de pratiques de gestion strictes et sont caractérisés par l’arrivée constante de nouveaux concurrents sur le marché et par la sortie d’autres entreprises. Ces industries tirent généralement profit des périodes d’expansion enregistrées par certaines industries (comme la cyberentreprise en 1999) et réussissent à se diversifier et à trouver de nouvelles sources de revenus quand d’autres industries éprouvent des difficultés économiques. La contribution de ces industries au sein de l’économie canadienne s’est donc toujours améliorée, aussi bien en ce qui concerne la valeur ajoutée que l’emploi.

Les innovations dans les autres industries des produits et services (soit chez les clients des entreprises des industries des services de publicité) ont généralement une incidence sur ces industries. La technologie représente un important moteur de croissance des sources de revenus des industries des services de publicité, mais elle peut aussi constituer une source de préoccupation considérable. À mesure que les plateformes de diffusion de contenu (p. ex. plateformes mobiles pour la diffusion du contenu audio et vidéo) se multiplient, les nouvelles sources potentielles de recettes publicitaires augmentent. Parallèlement, l’importance

d'Internet comme source de revenus pour ces industries et comme milieu de diffusion de la publicité ne cesse de croître.

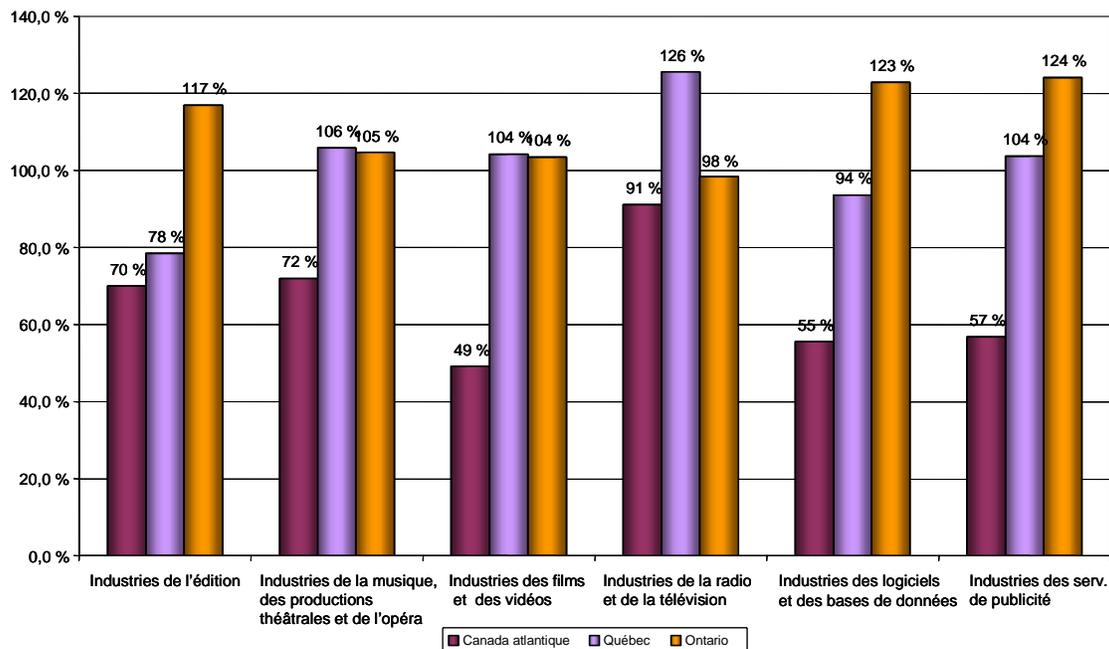
La technologie numérique elle-même permet un placement de produit plus étendu par l'intermédiaire des programmes (le placement de produit dans le cadre d'émissions télévisuelles ou l'insertion numérique de publicité au moment de la diffusion de manifestations sportives, comme nous l'avons mentionné dans notre analyse des *industries de la radio et de la télévision*). Au Canada, l'avenir du placement de produit fait l'objet de débats entre des représentants des industries des services de publicité, des industries de la radio et de la télévision et du CRTC.

La concurrence au sein des industries des services de publicité est très vive, et les mouvements d'entrée et de sortie d'entreprises sont chose commune. Il est relativement facile d'entrer sur ce marché, et l'expansion des plateformes de diffusion de contenu reposant en partie sur la publicité incite les petites entreprises et les entreprises naissantes à s'établir sur ce marché. On observe aussi régulièrement des regroupements d'entreprises au sein de ces industries; les moyennes entreprises ainsi créées livrent concurrence aux grandes entreprises pour l'obtention de contrats de publicité, et on prévoit que cette tendance se poursuivra.

Distribution de l'emploi selon la province – industries principales du droit d'auteur

Dans le cadre de notre analyse quantitative des niveaux d'emploi dans chacun des groupes d'industries du droit d'auteur, analyse présentée dans les pages précédentes, nous avons aussi calculé la part de l'emploi total selon la province. La figure 51 donne un aperçu des résultats de ces calculs en comparant la part de l'emploi total dans les industries du droit d'auteur dans trois régions du Canada, soit l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique.

Figure 51
Part relative de l'emploi au Canada atlantique, au Québec et en Ontario
(moyenne nationale = 100 %)



Comme on peut le voir, l'Ontario emploie une part plus importante des travailleurs des *industries de l'édition*, des *industries des logiciels et des bases de données* et des *industries des services de publicité*. Le Québec, pour sa part, emploie une plus grande proportion des travailleurs des *industries de la radio et de la télévision*, et le Québec et l'Ontario emploient une part essentiellement identique des travailleurs des *industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra* et des *industries des films et des vidéos*.

Partie V – Pleins feux sur l'enregistrement sonore

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'*industrie de l'enregistrement sonore* fait partie des *industries des films et des vidéos* dans les lignes directrices de l'OMPI et dans le SCIAN. Cependant, étant donné l'importance des questions relatives au droit d'auteur pour l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore, nous avons isolé cette industrie pour les besoins de notre analyse, dans le but de calculer la valeur qu'elle ajoute à l'économie canadienne et sa contribution en matière d'emploi.

Pour les besoins de notre analyse, nous avons respecté les lignes directrices de l'OMPI au moment d'établir notre définition de l'*industrie de l'enregistrement sonore*, qui comprend notamment : la production d'enregistrements sonores, la production et la distribution d'enregistrements sonores de manière intégrée, les éditeurs de musique et les studios d'enregistrement sonore. La catégorie du SCIAN formée de l'*industrie de l'enregistrement sonore* exclue spécifiquement les interprètes et les auteurs-compositeurs, qui forment une sous-catégorie distincte au sein des *industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra*.

Il ne fait aucun doute que l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore a subi une transformation profonde au cours des dernières années, principalement en raison du téléchargement illégal de musique (partage de fichiers entre pairs) et de son incidence sur la vente d'enregistrements musicaux. Entre 1999 et 2003, la valeur des ventes de musique a chuté de 28 % pour passer de 1,3 milliard de dollars en 1999 à 946,4 millions de dollars en 2003. La valeur de ces ventes a poursuivi son recul en 2004 (-2,9 %) et en 2005 (-4 %)⁵.

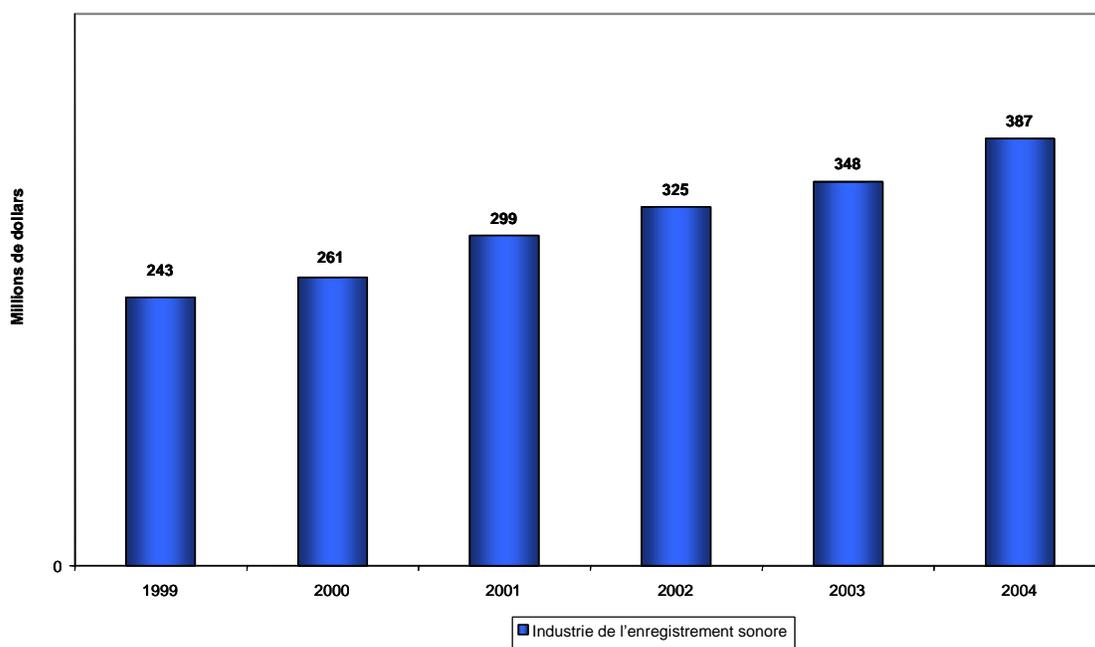
L'industrie de l'enregistrement sonore a connu une période de regroupement des maisons d'enregistrement multinationales (fusionnement des activités d'enregistrement, mais non des activités d'édition de musique) au terme de laquelle le nombre de ces maisons d'enregistrement était passé de cinq à quatre (Warner, EMI, Universal et Sony/BMG). Parallèlement, certaines moyennes entreprises canadiennes ont décidé de fusionner, souhaitant ainsi tirer parti de leur réussite dans la production et la distribution d'enregistrements musicaux et dans l'édition de musique pour renforcer leur position sur le marché canadien.

En ce qui concerne la valeur ajoutée à l'économie canadienne par l'*industrie de l'enregistrement sonore*, **il convient de noter que les résultats qui suivent doivent être analysés avec circonspection**. En effet, tout semble indiquer,

⁵ Ministère du Patrimoine canadien. *L'industrie canadienne de la musique : Profil économique 2004*, Ottawa.; IFPI. *Digital Music Report 2006*, consulté sur Internet.

comme on peut le voir à la figure 52, que l'*industrie de l'enregistrement sonore* a connu une croissance soutenue entre 1999 et 2004, soit précisément au cours de la période où on a observé une réduction marquée des ventes de produits.

Figure 52
PIB – Industrie de l'enregistrement sonore
 (sous-catégorie des industries des films et des vidéos)



Comme on peut le voir à la figure 52, le PIB de l'*industrie de l'enregistrement sonore* est passé de 243 millions de dollars en 1999 à 387 millions de dollars en 2004, et ce, malgré une baisse considérable des ventes de produits. À la lumière des recherches qualitatives effectuées dans le cadre de la présente étude, nous croyons que la hausse soutenue de la valeur ajoutée par cette industrie à l'économie canadienne s'explique par l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

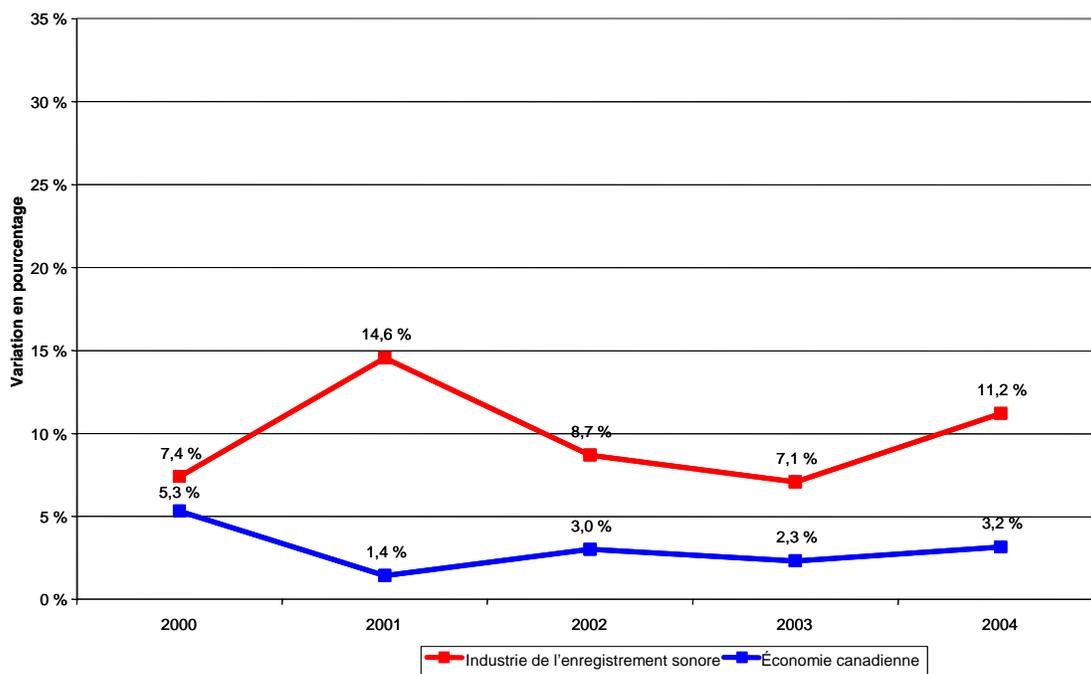
- le regroupement de grandes multinationales, qui a donné lieu à une réduction des coûts de production;
- la sortie du marché de petites et moyennes entreprises moins efficaces (le nombre d'entreprises au sein de l'industrie est passé de 331 en 2000 à 300 en 2003);

- la réduction subséquente du niveau de l'emploi dans l'industrie (les entreprises créées par les fusionnements ayant sélectionné leur main-d'œuvre en mettant l'accent sur la productivité et l'efficience);
- l'entrée sur le marché d'entreprises dont les activités rationalisées sont plus efficaces;
- les progrès technologiques ayant donné lieu à une diminution des coûts de production et de distribution et, donc, à une amélioration de l'efficience de la gestion des entreprises de l'industrie.

Nous croyons en outre que la valeur ajoutée à l'économie canadienne par l'*industrie de l'édition de musique* explique en partie au moins le résultat des calculs de la valeur ajoutée par l'*industrie de l'enregistrement sonore*, étant donné que les paiements versés aux éditeurs par la SOCAN ont augmenté ces dernières années et que l'édition de musique n'a pas toujours été incluse dans les calculs visant à estimer la valeur ajoutée à l'économie canadienne par l'*industrie de l'enregistrement sonore*.

Nous ne disposons actuellement pas de données suffisantes pour cerner lequel ou lesquels des facteurs susmentionnés est le principal moteur des gains en efficience observés dans l'*industrie de l'enregistrement sonore*. Il est très probable que c'est grâce à l'effet combiné de plusieurs de ces facteurs que l'*industrie de l'enregistrement sonore* progresse plus rapidement que l'économie canadienne dans son ensemble depuis 1999, comme on peut le voir à la figure 53.

Figure 53
Croissance du PIB – Industrie de l’enregistrement sonore
 (sous-catégorie des industries des films et des vidéos)



Comme on peut le voir au tableau 4, le niveau de l’emploi dans l’*industrie de l’enregistrement sonore* a chuté au cours de la période 1999-2004. Cette conclusion repose sur les trois dernières années pour lesquelles Statistique Canada a recueilli des données sur cette industrie en effectuant un recensement des maisons d’enregistrement, des autres entreprises (p. ex. les distributeurs) dotées d’une maison d’enregistrement, et des entreprises de production d’enregistrements musicaux (mais non des fabricants, des détaillants et des pigistes travaillant pour les maisons d’enregistrement)⁶.

Tableau 4
Niveau de l’emploi, industrie de l’enregistrement sonore

1998	3 377
2000	3 305
2003	3 078

⁶ Statistique Canada. *Enregistrement sonore : tableaux de données*, n° 87F0008XIF au catalogue.

Les protagonistes de l'*industrie de l'enregistrement sonore* qui ont participé à l'étude ont désigné les facteurs suivants comme ayant une incidence marquée sur leurs bénéfices nets :

- Les protagonistes de cette industrie, composée en partie de plus de 230 maisons d'enregistrement indépendantes, éprouvent beaucoup de difficulté à avoir accès au capital. Encore une fois, les participants à l'étude ont affirmé que la communauté financière comprend mal la nature et la valeur des droits d'auteur. Cela étant, le financement stable et prévisible offert par le gouvernement et les diffuseurs privés constituent des piliers clés de l'infrastructure de l'industrie.
- Pour assurer sa santé financière, l'industrie doit absolument pouvoir tirer profit de ses droits d'auteur à l'ère du numérique. La résolution de la question de la propriété des droits d'utilisation électronique facilitera ce processus.
- La technologie constitue clairement un moteur de changement fondamental pour cette industrie. De bien des façons, l'*industrie de l'enregistrement sonore* a servi de terrain d'essai pour l'étude de l'incidence de la technologie, étude qui a révélé l'importance de tirer parti des débouchés offerts par la technologie (p. ex. en tirant profit du comportement des consommateurs).
- La pénurie de travailleurs qualifiés représente un défi pour cette industrie, particulièrement dans les domaines de la gestion des affaires, de la comptabilité et du droit.
- L'industrie doit avoir accès aux marchés internationaux pour assurer sa réussite. Malheureusement, l'accès à ces marchés est extrêmement coûteux.

On prévoit que les regroupements d'entreprises se poursuivront dans cette industrie et que ces fusionnements donneront notamment naissance à des moyennes entreprises se livrant à la fois à la production et à la distribution d'enregistrements sonores.

Partie VI – Comparaisons avec d'autres pays : États-Unis et Singapour

Il convient de noter qu'il est difficile de réaliser une comparaison statistique des industries principales du droit d'auteur du Canada, des États-Unis et de Singapour. En effet, on ne dispose pas nécessairement de données sur ces trois pays pour les mêmes années, ce qui complique le calcul des variations d'une année sur l'autre.

Comme on peut le voir aux figures 54 et 55, la valeur ajoutée au PIB américain par les industries principales du droit d'auteur a crû légèrement au cours de la période étudiée, alors que leur contribution en matière d'emploi a légèrement fléchi. La contribution en matière d'emploi des industries du droit d'auteur au Canada et aux États-Unis semble suivre une tendance comparable.

Les données dont nous disposons sur les industries principales du droit d'auteur à Singapour permettent de discerner une tendance relativement cyclique de la valeur ajoutée à l'économie singapourienne et une hausse marquée de la contribution en matière d'emploi.

Figure 54
PIB, industries principales du droit d'auteur, Singapour, États-Unis et Canada

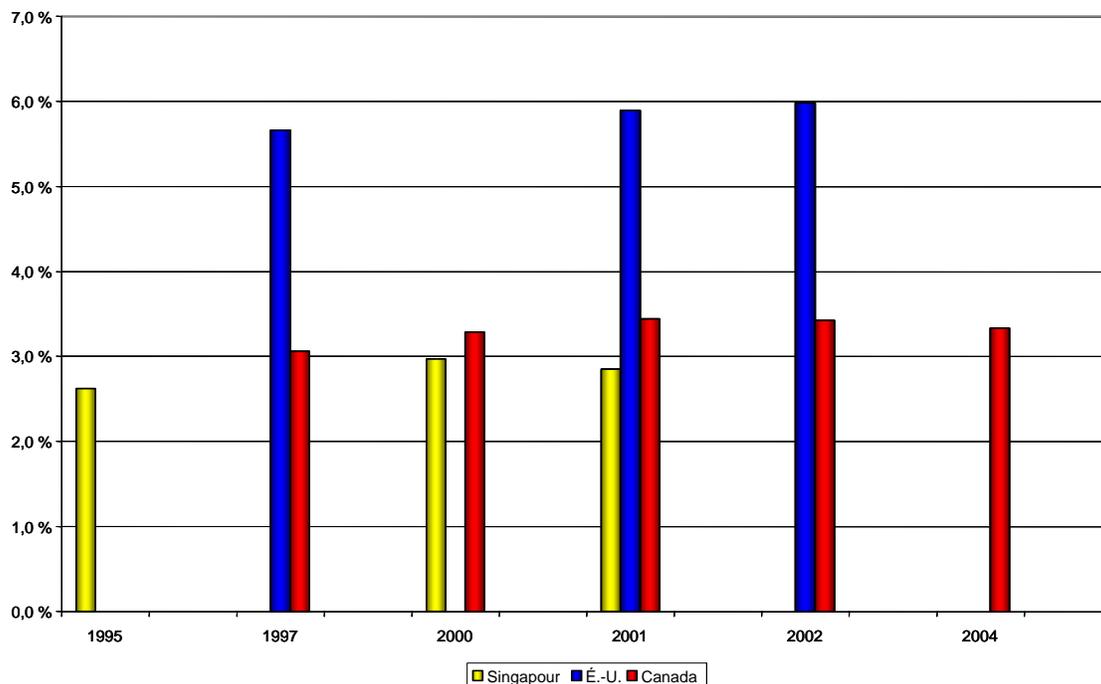
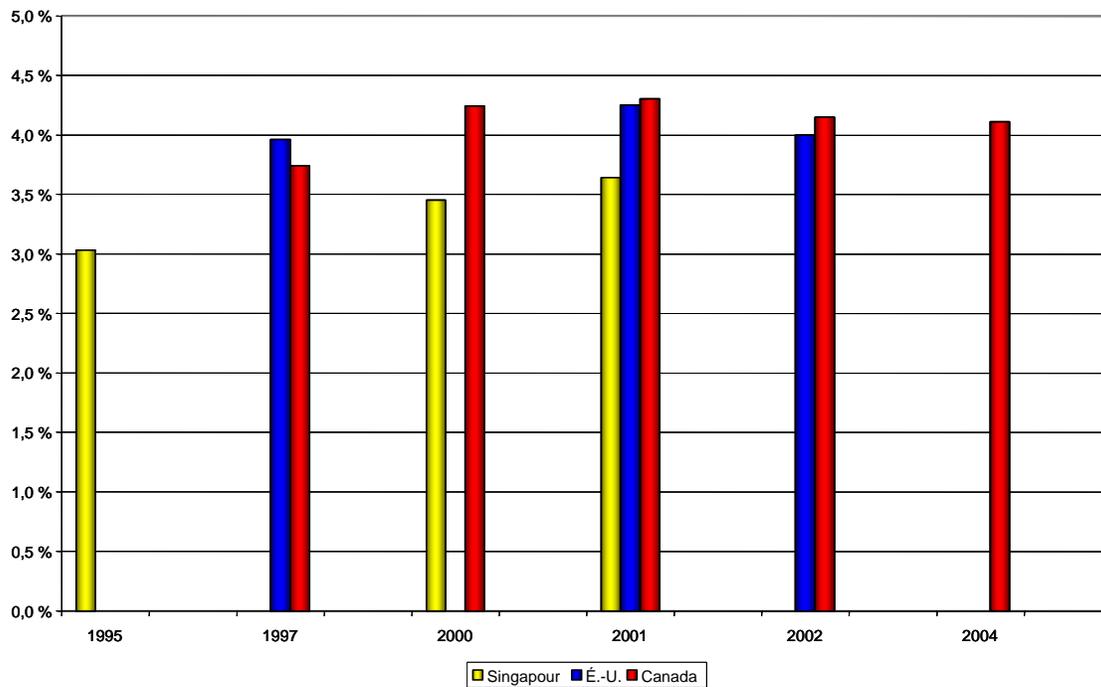


Figure 55
Emploi, industries principales du droit d'auteur, Singapour, États-Unis et
Canada



Conclusion

La valeur ajoutée à l'économie canadienne par les industries du droit d'auteur et la contribution de ces industries en matière d'emploi suivent une tendance cyclique. Dans l'ensemble, ces industries enregistrent une croissance comparable à celle de l'économie canadienne en ce qui a trait à leur PIB et une croissance supérieure à la moyenne canadienne en ce qui a trait à l'emploi.

Les industries principales du droit d'auteur représentent 4,5 % de l'économie canadienne. Entre 1997 et 2004, elles ont progressé de 5,7 %, soit à un rythme plus rapide que l'économie canadienne dans son ensemble (3,5 %). La valeur des industries principales du droit d'auteur est passée de 23,6 milliards de dollars en 1997 à 34,7 milliards de dollars en 2004. La valeur de l'ensemble des industries du droit d'auteur (industries principales et périphériques confondues) est passée de 31,8 milliards de dollars en 1997 à 46,8 milliards de dollars en 2004.

La contribution des industries canadiennes du droit d'auteur en matière d'emploi a également augmenté de façon soutenue au cours de la période étudiée. L'emploi dans les industries principales du droit d'auteur est passé de 493 300 travailleurs (3,6 % de l'emploi dans l'économie canadienne dans son ensemble) en 1997 à 655 300 travailleurs (4,1 % de l'emploi dans l'économie canadienne) en 2004.

La part de l'emploi dans l'économie canadienne attribuable aux industries du droit d'auteur (industries principales et périphériques confondues) est passée de 4,9 % en 1997 à 5,6 % en 2004. L'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec emploient généralement une part relativement plus grande des travailleurs des différentes industries du droit d'auteur. Fait intéressant, la Colombie-Britannique domine le Canada par l'importance de sa part relative des travailleurs de trois groupes d'industries : les *industries de l'édition*, les *industries de la musique, des productions théâtrales et de l'opéra* et les *industries des films et des vidéos*.

En ce qui concerne les échanges commerciaux réalisés par les industries canadiennes du droit d'auteur, il ne fait aucun doute que la proximité des États-Unis a une incidence sur la balance commerciale du Canada en ce qui a trait au commerce des produits et services protégés par des droits d'auteur. La majorité des industries enregistrent un déficit commercial, mais le Canada profite d'un excédent commercial en ce qui concerne les *paiements de droits d'auteur liés aux logiciels* et la *publicité*, ce qui démontre bien la force de ces industries canadiennes. Il est également clair que le déficit commercial enregistré par le Canada dans le domaine des industries du droit d'auteur diminue lentement. En 1997, il se chiffrait à 3,5 milliards de dollars; en 2003 et 2004, il n'était plus que de 3,3 milliards de dollars.

On a observé un léger ralentissement de la performance économique de presque toutes les industries du droit d'auteur au cours des deux dernières années étudiées, soit 2003 et 2004. La croissance observée dans le domaine des médias spécifiquement explique peut-être en partie la résistance des *industries de la radio et de la télévision* et des *industries des logiciels et des bases de données* à cette légère tendance à la baisse. La majorité des participants à l'étude croient que ce fléchissement n'est que temporaire ou transitoire et qu'il s'explique en grande partie par le fait que de nombreuses industries du droit d'auteur tentent actuellement de déterminer la meilleure façon de modifier leurs modèles d'affaires et de tirer parti des technologies.

Il ne fait aucun doute que l'*accès au capital*, la *technologie* et l'*accès aux compétences et la disponibilité des travailleurs qualifiés* comptent parmi les principaux défis et problèmes que doivent relever les protagonistes de la plupart des industries du droit d'auteur. Parmi les opinions communément exprimées par les participants à l'étude, mentionnons les suivantes :

- Les investisseurs et les institutions financières connaissent mal la valeur des droits d'auteur et les industries du droit d'auteur et sont souvent dissuadés d'y investir des sommes importantes (sauf dans les *industries des logiciels et des bases de données*) par les marges bénéficiaires habituellement étroites qui caractérisent ces industries.
- La technologie évolue à un rythme effréné, et nombre d'industries ont en quelque sorte ralenti leur expansion pendant qu'elles s'efforcent de déterminer la meilleure façon de tirer parti de ces technologies et des débouchés qu'elles offrent.
- L'accès aux compétences constitue un enjeu essentiel pour les *industries des logiciels et des bases de données* et pour les *industries des films et des logiciels*, mais non pour les industries axées de façon plus marquée sur la culture.

De plus, les protagonistes de presque toutes les industries du droit d'auteur souhaitent la résolution de la question de la propriété des droits d'utilisation électronique.

Voici nos recommandations quant aux activités de recherche devant être entreprises à l'avenir :

- 1) Une nouvelle version de la présente étude devrait être réalisée en 2008 pour analyser les données de la période 2005-2006.

- 2) De la même façon que l'*industrie de l'enregistrement sonore* a fait l'objet d'une analyse distincte dans le cadre de la présente étude, une autre industrie pourrait faire l'objet d'une attention spéciale dans la prochaine version de l'étude.
- 3) Les difficultés éprouvées par les protagonistes de la majorité des industries du droit d'auteur pour accéder au capital doivent faire l'objet d'une recherche plus approfondie.
- 4) La répartition des travailleurs de ces industries selon la province et les facteurs expliquant cette répartition doivent également faire l'objet d'une recherche plus détaillée.

CONNECTUS tient à souligner l'aide inestimable de la Direction générale de la politique du droit d'auteur du ministère du Patrimoine canadien, notamment de M. Jean-Paul Boulay, directeur, et de M. Rizak Abdullahi, gestionnaire de projet. Les conseils et les commentaires de M. Abdullahi ont été d'une aide précieuse pour l'équipe de recherche et ont été déterminants pour la préparation du présent rapport. La Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore du ministère du Patrimoine canadien nous a fourni des renseignements extrêmement utiles pour les besoins de l'étude. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à Statistiques Canada pour son aide et son soutien et aux organismes et représentants des industries du droit d'auteur qui ont participé à la présente étude.

Annexe A

Approche méthodologique adoptée dans le cadre de l'étude

La méthodologie que nous avons adoptée pour les besoins de la présente étude est en grande partie comparable à celle utilisée dans le cadre de l'étude *La contribution économique des industries du droit d'auteur à l'économie canadienne* réalisée en 2004 par Wall Communications à l'intention de la Direction générale de la politique du droit d'auteur du ministère du Patrimoine canadien.

Analyse quantitative

Selon l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), les « industries du droit d'auteur » sont celles qui sont engagées dans la création, la production et la fabrication, l'interprétation, la diffusion, la communication et la présentation ou la distribution et la vente d'œuvres et autres ouvrages protégés par le droit d'auteur.

Pour les besoins de notre analyse, ces industries ont été classées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, dont certaines catégories s'apparentent à celles établies par l'OMPI.

Nous avons eu recours aux catégories et aux méthodologies établies par l'OMPI pour estimer la valeur et les caractéristiques quantitatives des industries principales du droit d'auteur. Nous avons comparé les catégories établies par l'OMPI aux catégories du SCIAN, puis avons recueilli les données nécessaires relatives aux catégories du SCIAN qui correspondent aux catégories de l'OMPI.

Nous avons fait de même avec les industries périphériques du droit d'auteur, qui compteront, pour les besoins de notre étude, pour 35 % des industries du droit d'auteur dans leur ensemble. Nous avons estimé à 35 % leur importance dans l'ensemble des industries du droit d'auteur en nous appuyant sur des travaux de recherche antérieurs; nous voulions en outre assurer la cohérence de notre méthodologie avec celle de l'étude de 2004 pour garantir la comparabilité des résultats des deux études.

Nous avons obtenu auprès de Statistique Canada des données pour la période 1997-2004 en ce qui concerne les groupes d'industries suivants :

Industries principales du droit d'auteur	PIB/ valeur ajoutée	PIB/ valeur ajoutée (taux de croissance)	Emploi	Emploi (taux de croissance)
1) Édition	●●●	●●●	●●●	●●●
2) Musique, productions théâtrales et opéra	●●●	●●●	●●●	●●●
3) Films et vidéos	●●●	●●●	●●●	●●●
4) Radio et télévision	●●●	●●●	●●●	●●●
5) Logiciels et bases de données	●●●	●●●	●●●	●●●
6) Services de publicité	●●●	●●●	●●●	●●●

Les données fournies par Statistique Canada, dans les tableaux du système CANSIM accessibles au public ou en réponse à des requêtes de données spécifiques, ont été agrégées en deux groupes : les industries principales du droit d'auteur et les industries périphériques du droit d'auteur.

Conformément aux recommandations de l'OMPI, nous n'avons pas inclus les *industries de la photographie et des arts visuels et graphiques* dans notre étude. Les classes pertinentes du groupe des *industries de la photographie et des arts visuels et graphiques* sont les Services photographiques (SCIAN 54192) et les Services de design graphique (SCIAN 54143). Statistique Canada n'a pu nous fournir des données fiables pour ces classes, et nous croyons que les catégories SCIAN 5414 et 5419 contiennent trop d'industries non reconnues par l'OMPI comme étant des industries du droit d'auteur.

Statistique Canada ne dispose pas de données sur les *Sociétés de gestion des droits d'auteur*, qui n'ont donc pas été incluses dans notre étude.

Les données présentées dans la *Partie V – Plein feux sur l'enregistrement sonore* ont été recueillies auprès de Statistique Canada par la voie d'une demande spéciale de données (pour les données sur le PIB) et dans les tableaux de CANSIM (pour les données sur l'emploi). Les données présentées à la *Partie VI – Comparaisons avec d'autres pays* sont tirées de rapports secondaires fournis par l'OMPI et cités dans le présent rapport.

Entrevues individuelles

Nous avons réalisé des entrevues avec 12 associations et nous sommes entretenus avec 19 interlocuteurs, certains organismes ayant choisi d'être représentés par plus d'une personne. Deux organismes n'ont pas répondu à notre demande d'entrevue.

La liste des organismes auxquels on a demandé des entrevues a été établie en collaboration avec la Direction générale de la politique du droit d'auteur du ministère du Patrimoine canadien. Huit entrevues ont été réalisées par téléphone et les quatre autres, en personne.

Des représentants du Ministère ont participé à trois des quatre rencontres effectuées en personne. L'équipe de recherche estime que la présence de ces représentants a contribué aux résultats de ces rencontres.

Dans la plupart des cas, l'équipe de recherche a communiqué par courriel avec les associations pour demander leur participation et planifier une rencontre. Les entrevues duraient généralement de 45 à 60 minutes, selon le nombre de personnes présentes. Une liste des associations et des représentants interviewés est présentée à l'annexe C. Le questionnaire d'entrevue a été élaboré en collaboration avec le Ministère et est présenté à l'annexe D.

Outre les entrevues, des rencontres informelles ont eu lieu entre l'équipe de recherche et des représentants de la Direction générale de la politique du droit d'auteur, de la Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore, de la Commission du droit d'auteur et de l'OMPI. L'équipe de recherche a régulièrement consulté Statistique Canada aux cours des étapes de la cueillette et de l'analyse des données, et Statistique Canada a joué un rôle important dans la réalisation de l'étude.

Les opinions exprimées par les participants à l'occasion des entrevues sont intégrées dans la section « analyse » relative à chaque groupe d'industries du droit d'auteur inclus dans notre rapport.

Enquête par voie de courrier électronique

À peu près en milieu de projet, le Ministère a demandé à ce qu'un questionnaire soit élaboré et envoyé par courriel aux organismes qui avaient été sondés par voie de courriel dans le cadre de l'enquête réalisée en 2004 par Wall Communications.

Le questionnaire de l'enquête par voie de courrier électronique et la liste des organismes appelés à participer sont présentés à l'annexe E. Nous avons choisi de

ne pas faire parvenir ce questionnaire aux organismes qui ont accepté de participer à des entrevues individuelles.

Le questionnaire a été envoyé par courriel à trente organismes. Les enquêtes réalisées de façon anonyme par courriel et pour lesquelles un suivi tout au plus minime est effectué par téléphone ou par la poste sont généralement associées à des taux de réponse faible (entre 5 % et 7 %). Le taux de réponse à notre questionnaire s'est établi à 20 %, mais il convient de noter que même un nombre relativement faible de réponses suffisait pour les besoins de notre étude.

Les réponses au questionnaire d'enquête par voie de courrier électronique ont aussi été intégrées aux diverses sections « analyse » de notre rapport, au besoin.

Annexe B

Différences entre les données de base utilisées dans les études réalisées en 2004 et 2006 relativement à l'incidence économique des industries canadiennes du droit d'auteur – analyse sectorielle

Comme nous l'avons mentionné dans notre description de l'*approche méthodologique* qui se trouve à l'annexe A, nous étions conscients qu'il fallait que notre méthode soit compatible avec celle utilisée dans le cadre de l'étude réalisée par Wall Communications en 2004 pour qu'il nous soit possible de comparer les résultats des deux études.

Nous avons observé de légères différences dans les données obtenues auprès de Statistique Canada pour les besoins de la présente étude et les données utilisées dans la version 2004 de l'étude. Beaucoup de ces différences sont le fruit d'un raffinement des données par Statistique Canada et n'ont pas biaisé le résultat de la comparaison des conclusions des deux études.

On a cependant observé deux différences significatives entre l'étude de 2004 et l'étude de 2006, différences qui ont une incidence sur le résultat de la comparaison des conclusions des deux études.

Premièrement, l'étude de 2004 portait notamment sur les *industries de la photographie et des arts visuels et graphiques*. Comme nous l'avons déjà mentionné, Statistique Canada n'a pu nous fournir, pour les besoins de l'étude de 2006, des données sur les sous-catégories de ce groupe d'industries qui sont reliées au droit d'auteur selon l'OMPI. Nous avons brièvement parlé de ces industries dans notre étude, en estimant la valeur qu'elles ajoutent à l'économie canadienne et leur contribution en matière d'emploi, mais nous n'en avons pas fait le sujet d'une section distincte.

Deuxièmement, Statistique Canada a fourni des données différentes en ce qui concerne la contribution des *industries de l'édition* au PIB national dans le cadre des études de 2004 et de 2006, notamment pour l'année 2002. Dans l'étude de 2004, on dit que le PIB de ces industries se serait établi à 9,1 milliards de dollars. Toutefois, selon les données fournies par Statistiques Canada pour les besoins de l'étude de 2006, ce PIB se serait chiffré à 8,2 milliards de dollars.

L'effet combiné de cette différence de PIB en ce qui concerne les *industries de l'édition* et de la suppression des *industries de la photographie et des arts visuels et graphiques* est principalement perceptible dans le calcul de la contribution au PIB et de la croissance annuelle de la contribution au PIB pour la période 1997-2002.

Ainsi, en ce qui concerne l'année 2002, l'étude de 2004 estime que la part du PIB canadien attribuable aux industries principales du droit d'auteur s'établit à 3,99 % et que le taux de croissance annuelle de cette contribution se chiffre à 5,3 %.

L'étude de 2006, pour sa part, estime que la part du PIB canadien attribuable aux industries principales du droit d'auteur s'établit à 3,42 % pour l'année 2002 et que le taux de croissance annuelle de cette contribution se chiffre à 2,3 %. Si l'étude de 2004 avait mentionné un taux de croissance annuel de 2,3 %, le ralentissement de la croissance des industries du droit d'auteur aurait été manifeste.

De plus, en ce qui concerne les données relatives à l'emploi, l'étude de 2004 a utilisé des données classées en fonction du système de classification SCIAN 1997, alors que l'étude de 2006 a utilisé des données classées en fonction du SCIAN 2002.

Enfin, l'étude de 2006 comprend une description de la répartition des travailleurs des industries du droit d'auteur selon la province, ce qui n'était pas le cas de l'étude de 2004. Nous avons approfondi notre analyse pour tenir compte des services en plus des produits, de même que de l'ensemble des industries du droit d'auteur, plutôt que des seules industries culturelles, ce que ne faisait pas l'étude de 2004.

Annexe C

Liste des participants aux entrevues

Associations

Gilles Bertrand, NumeriQC
Lodi Butler et Robert Wong, B.C. Film
Wayne Charman, Association canadienne des radiodiffuseurs
Bernard Courtois, Association canadienne de la technologie de l'information
Solange Drouin, ADISQ
Margaret Eaton, Kirk Howard et Anne Brackenbury, Association of Canadian Publishers
Cori Ferguson et Brian Chater, Canadian Independent Record Producers' Association
David Gollob, Association canadienne des journaux
Mark Jamison et Gary Garland, Magazines Canada
Ann MacKenzie, Nova Scotia Film Development Corporation
Guy Mayson et Steve Ellis, Association canadienne de production de films et de télévision
Claire Samson, Association de producteurs de films et de télévision du Québec
Catharine Saxberg, Association canadienne des éditeurs de musique

Personnes-ressources dans les ministères et les organismes

Jean-Paul Boulay et Rizak Abdullahi – Direction générale de la politique du droit d'auteur du ministère du Patrimoine canadien

Kevin MacDougall et Lynn Buffone – Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore du ministère du Patrimoine canadien

Gisele Parent – Statistique Canada

Dimitri Gantchev - OMPI

Annexe D

Questionnaire d'entrevue

1. Parlez-moi brièvement de votre organisation et des activités qu'elle réalise au nom de ses membres.

2. Quels facteurs ont actuellement une incidence sur les bénéfices nets des protagonistes de votre industrie? S'agit-il, par exemple, de l'accès aux capitaux? De la pénurie de travailleurs qualifiés? De l'accès aux marchés étrangers? D'autres facteurs? Parmi les facteurs potentiels, citons :

La technologie et les changements technologiques
Le comportement des consommateurs (habitudes d'achat)
La concurrence sur les marchés mondiaux
L'accès au financement
La législation et les politiques gouvernementales
Autres

3. Parlons maintenant de la performance économique de votre industrie entre 1998 et 2004. (Décrire les tendances économiques au participant, souligner les fluctuations et les points saillants.) Selon vous, quels facteurs ont contribué aux tendances que l'on observe dans votre industrie?

4. Parlez-moi brièvement de l'incidence de la technologie sur votre industrie et la santé économique de celle-ci. La technologie a-t-elle eu une incidence positive, négative ou mitigée sur votre industrie?

5. Dans quelle mesure la concurrence des entreprises étrangères présentes sur le marché a-t-elle une incidence sur votre industrie? Quelle incidence ces entreprises étrangères ont-elles? Pouvez-vous citer des exemples précis ou nous relater des anecdotes à ce sujet?

6. À quel point devez-vous avoir accès aux marchés étrangers? Dans quelle mesure arrivez-vous à y avoir accès? Savez-vous comment votre industrie pourrait accroître sa capacité d'exportation? Veuillez nous faire part de vos commentaires ou de vos inquiétudes en ce qui concerne les mesures nécessaires au soutien de la capacité d'exportation de votre industrie.

7. Prévoyez-vous observer des regroupements d'entreprises au sein de votre industrie au cours des trois à cinq prochaines années? Quelle incidence ces regroupements auront-ils sur votre industrie et les services qu'elle offre?
8. Quelle est votre principale préoccupation quant à l'avenir de votre industrie? Quel est, selon vous, le principal défi qu'elle aura à relever? Croyez-vous que votre industrie progressera, demeurera stable ou régressera au cours des trois à cinq prochaines années? Expliquez.
9. Avez-vous quelque chose à ajouter avant que nous mettions fin à cette entrevue?

Annexe E

Enquête réalisée par voie de courrier électronique et organismes sondés

Questionnaire d'enquête

Nous réalisons actuellement une étude sur *La contribution économique des industries du droit d'auteur à l'économie canadienne* au nom du ministère du Patrimoine canadien. Pour approfondir notre analyse de facteurs économiques tels que le PIB, l'emploi et la balance commerciale, nous sondons par voie de courrier électronique certains organismes des industries du droit d'auteur.

Le questionnaire est bref. Votre participation à l'étude ne devrait vous prendre que de 15 à 20 minutes. En participant, vous nous fournirez des renseignements d'une grande importance pour la réussite de notre étude.

Veillez faire parvenir le questionnaire rempli à l'adresse :
connectus.richard@sympatico.ca.

Nous vous remercions de votre participation.

- 1) Veuillez classer les facteurs suivants selon leur importance en ce qui a trait à la santé financière de votre industrie au cours des dix dernières années, en commençant par le plus important :

Technologie/changements technologiques
Comportement des consommateurs (habitudes de consommation)
Concurrence sur les marchés mondiaux
Accès au financement
Législation et politiques gouvernementales
Accès à une main-d'œuvre qualifiée
Autre

- 2) Quel est votre plus importante clientèle, selon le groupe d'âge (p. ex. 12-17, 18-24, 25-34, 35-49, 50-64, 65+). Choisir plus d'un groupe d'âge au besoin.

- 3) Quel principal défi votre industrie doit-elle relever aujourd'hui? Quel sera le principal obstacle auquel elle sera confrontée au cours des trois à cinq prochaines années?
- 4) Au cours des trois dernières années, estimez-vous que votre industrie i) a crû; ii) est demeurée stable; iii) a reculé; iv) a enregistré des résultats économiques mitigés? Quels principaux facteurs expliquent cette performance?
- 5) Croyez-vous que votre industrie progressera chaque année au cours des trois à cinq prochaines années? Le cas échéant, à quel rythme croyez-vous qu'elle progressera (__% par année).
- 6) Prévoyez-vous qu'on observera de nombreux regroupements d'entreprises au sein de votre industrie au cours des cinq prochaines années?

Organismes sondés

Access Copyright

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)

Alliance de la vidéo et du cinéma indépendants

Association canadienne des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux

Association canadienne des distributeurs de films

Association canadienne des organismes artistiques

Association des bibliothèques de l'Ontario

Association des bibliothèques de recherche du Canada

Association des musées canadiens

Association for Media and Technology in Education in Canada

Association pour l'exportation du livre canadien

Book Promoters' Association of Canada

Book Publishers' Professional Association

Bureau canadien des archivistes

Canadian Bookbinders and Book Artists Guild

Canadian Booksellers Association

Canadian Copyright Institute

Canadian Interactive Digital Software Association

Canadian Library Association

Fédération des artistes canadiens

Front des artistes canadiens

Guilde canadienne des réalisateurs

Interactive Multimedia Arts and Technologies Association

Ordre des architectes de l'Ontario
Société canadienne de perception de la copie privée
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada
Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec
Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction
Writers Guild of Canada

Annexe F

Composition de l'équipe de recherche

M. Richard Cavanagh, partenaire chez CONNECTUS Consulting Inc., est le gestionnaire de ce projet et le directeur de la recherche qualitative; il est également l'un des co-auteurs du présent rapport.

M. Cavanagh possède vingt années d'expérience en recherche et en analyse dans le domaine de la politique publique, notamment en ce qui concerne les télécommunications, la radiodiffusion et l'enregistrement sonore. Il a en outre rédigé des rapports dans le cadre de nombreux projets de recherche qualitative d'envergure, dont plusieurs traitaient directement des questions concurrentielles ayant une incidence sur les industries canadiennes du droit d'auteur.

M. Cavanagh possède un doctorat en sciences sociales de l'Université Carleton et une maîtrise ès arts en sociologie de l'Université Queen's.

M. Peter Macaulay, président de P. Macaulay and Associates Inc., est le directeur de la recherche qualitative de ce projet et l'un des co-auteurs du présent rapport.

M. Macaulay est un comptable agréé (CA) désigné comme spécialiste en juricomptabilité et un Certified Public Accountant (CPA). Il possède des années d'expérience dans les domaines de l'analyse des questions relatives au droit d'auteur et de la prévision de l'incidence économique de ce droit sur l'industrie de la radiodiffusion. À trois occasions, M. Macaulay a témoigné en tant qu'expert devant la Commission du droit d'auteur du Canada pour aider les membres de la Commission à établir le niveau des droits connexes, des droits de reproduction et des droits d'exécution.

M. Macaulay possède un MBA de la University of Western Ontario et des baccalauréats de l'Université de Windsor et de l'Université Queen's.

M^{me} Emmanuelle Savaria, chercheuse et experte-conseil indépendante établie à Ottawa, était l'intervieweuse du projet. M^{me} Savaria est parfaitement bilingue et possède une vaste expérience dans les domaines de la conception et de l'application de méthodologies de recherche qualitative. Elle possède un baccalauréat ès sciences en administration (spécialisation marketing) de l'Université de Sherbrooke.